

Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre



Expérience de consultations réalisées auprès de la population
sur la justice et le conflit au Burundi

"Ce ne sont pas les faits attestant le conflit qui manquent, ni les preuves des crimes ou leurs auteurs mais plutôt les lieux de leur expression."

Participant, Groupe de parole de Kayanza, septembre 2006

Cet ouvrage est publié sous la direction de :

Sylvestre BARANCIRA

Hélène MORVAN

Janouk BELANGER

Les auteurs des rapports des Groupes de Paroles sont :

Antoine BUCUCU

Alexis NDIMUBANDI

Photo : Scène de "la compétition de la souffrance" tirée du spectacle "Habuze Iki ?", Province de Bururi, Janvier 2006, par François Pirot.

© RCN Justice & Démocratie asbl, 2007

Siège social
Avenue Brugmann, 76
1190 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 2 347 02 70
info@rcn-ong.be

Programme
Avenue de Muyinga,
BP 1340 Bujumbura
Burundi
Tél : (+257) 22 24 90 83
rcn-burundi@cbinf.com

www.rcn-ong.be

Avertissement aux lecteurs : Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent nullement une quelconque prise de position officielle de RCN Justice & Démocratie sur le conflit burundais ni sur les mécanismes de justice transitionnelle préconisés.

PRESENTATION DE RCN JUSTICE & DEMOCRATIE

RCN Justice & Démocratie contribue à garantir le respect des droits fondamentaux de toute personne, en défendant plus particulièrement le droit à la justice, ainsi que la protection des droits reconnus par les conventions internationales.

Dans cette optique, l'association développe plusieurs actions auprès des autorités engagées dans un processus d'instauration ou de restauration de l'Etat de droit, et/ou auprès de la société civile.

Ces actions s'articulent autour de la promotion de la Justice comme valeur humaine, notamment par l'appui aux juridictions et aux justiciables, la formation des acteurs judiciaires, la défense des droits des victimes de crimes contre l'Humanité, la lutte contre l'impunité, ainsi que la préservation de la "mémoire" relative à ces crimes.

L'association a une vocation tant nationale qu'internationale et entend développer ses activités seule, ou en partenariat, avec une indépendance politique totale, tant à l'égard des autorités nationales qu'internationales. Elle prend en compte les modes d'exercice de la justice dans leurs contextes culturels, sociaux et politiques, et recherche leur adéquation avec les droits fondamentaux.

AVANT PROPOS.

La justice transitionnelle : une question de droit et de temps

Un principe de réalité dans l'histoire des conflits est celui de la double fonction des hommes qui détiennent le pouvoir : ils ont le pouvoir de faire la guerre, mais aussi celui de faire la paix. Clausewitz¹ a dit que la politique est la continuation de la guerre par d'autres moyens. Un moment de transition d'un état de violence à un état de droit doit s'organiser. Le paradoxe est celui d'hommes et de femmes, agresseurs et victimes qui n'ont pas transité de l'état de violence subie ou commise par le biais d'une parole instituée, celle de la Justice et qui en même temps ont transité de l'état de guerriers à celui de gouvernants et/ou de celui de victimes à celui de citoyens d'un état, au cours des crises cycliques qui ont endeuillé le Burundi. Ils ont en tout cas, par ce seul changement d'état, retrouvé la parole à défaut d'avoir réellement réussi l'initiation. Quelque chose s'est passé, qui pourrait revenir, mais qui en même temps, pourrait encore progresser.

C'est dans le clair-obscur de la transition qui n'a pas eu tout à fait lieu et d'un passage de la violence à la paix, au milieu du gué, que se trouve, à notre avis, le Burundi. Libérer le passé n'est pas encore vraiment possible. Il faut éviter la régression, la paix est sans prix. Libérer le futur n'est pas possible non plus : sans jugement le passé ne passe pas vraiment. Il faut donc encore de la transition. C'est ce que *RCN Justice & Démocratie* comprend et veut favoriser : des lieux d'expression, des lieux transitionnels. Et la parole est un objet transitionnel, c'est par là que cela passera. Mais quelqu'un n'a pas encore parlé. Et sans sa parole, rien ne pourra advenir. Qui n'a pas encore parlé ? Les citoyens, les gens, la population. Là où un

¹ Carl Philip Gottfried von Clausewitz (1er juin 1780 à Magdebourg – 16 novembre 1831) est un officier et théoricien militaire prussien.

peu de transition a déjà eu lieu, il faut donc insister, continuer à créer des espaces et des temps transitionnels où, cette fois, les citoyens disent : *"nous ne sommes plus seulement des victimes ou des assaillants, combattants, militaires, nous sommes des citoyens et nous pensons, parlons et c'est dans cette parole que nous trouvons notre liberté. Nous racontons notre histoire et cette représentation, personne ne peut nous la prendre, pas plus que nous ne menaçons personne en l'énonçant"*.

La voilà, la transition en cours, c'est notre part dans la reconstruction. Ce n'est pas juger qui importe maintenant, dans le processus, c'est construire le mécanisme de justice qui nous paraît le plus réaliste, le plus supportable psychologiquement, le plus équilibré.

Dire que j'ai souffert, c'est ouvrir la voie à entendre que tu souffres, c'est encore plus tard imaginer que nous souffrons, c'est faire un "compromis des souffrances". Dire que j'ai commis des crimes, c'est pouvoir entendre que tu en as commis, que nous en avons commis.

Au nom de quoi fait-on un compromis sinon d'une attente de jours meilleurs. Et l'attente, c'est la reconnaissance du temps, c'est sa prise en compte. Et cela c'est une grande conquête, dans un pays qui n'avait que le temps instantané, immédiat d'une guerre sans sens. Et dans cette promesse de temps, le passé reprendra sa place, comme il pourra. Et ce sera bon signe, si un jour, grâce aux transitions véritables que les humains auront inventées, on juge cette période et ses acteurs. Libérer la parole aujourd'hui c'est ouvrir à l'avenir une porte de justice. Parler de la justice à venir et de comment la rendre (puisqu' "on" l'a prise), c'est déjà la rendre possible... La dialectique du temps et du droit est à l'œuvre. Le droit donnera un jour au passé une seconde chance.

Pierre Vincke

Directeur de *RCN Justice & Démocratie*

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	4
TABLE DES MATIERES	6
INTRODUCTION	11
PARTIE I. METHODOLOGIE	13
1. A la base du dialogue, une création théâtrale	14
2. Création de Groupes de parole	14
PARTIE II. IMPACTS DU SPECTACLE	17
<u>RAPPORT I. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE BUJUMBURA, NGOZI, GITEGA</u> <u>ET MURAMVYA, AVRIL 2005</u>	<u>19</u>
I. Introduction	19
II. Pertinence du spectacle par rapport au vécu du public	19
1. Les déplacés	19
2. Les prisonniers	22
3. Les ex-combattants	25
4. Les ex-FAB	29
5. Les policiers	31
III. Impact psychologique sur les publics cibles	33
1. Impact psychologique chez les déplacés	33
2. La reviviscence des événements traumatiques	33
3. La catharsis	37
4. La projection	39
5. Crimes impunis et sentiments de persécution	40
6. Les prisonniers	42
7. Les ex-combattants	46
8. Compensation de la souffrance	49
9. Les ex-FAB et les policiers	50
IV. Adéquation du spectacle avec les objectifs de RCN Justice & Démocratie	52
1. Parties impliquées dans le spectacle "Habuze Iki ?"	52

2. Le juge	54
3. Pertinence de la justice.....	54
4. La justice et la délicatesse du conflit burundais	58

RAPPORT II. GROUPES DE PAROLE AVEC LES RÉFUGIÉS BURUNDAIS DE MTABILA-MUYOVOZI EN TANZANIE, JUILLET-AOÛT 2005..... 59

I. Introduction	59
1. L'arrivée dans le camp.....	60
2. L'ambiance pendant les représentations.....	60
II. Relevé et analyse des apartés	61
III. Thématiques dégagées des débats.....	69
1. L'impossible oublié.....	69
2. Une justice partielle	71
3. "On m'a poussé" et la vérité cache.....	73
4. Pourquoi "Habuze Iki ?" fonctionne-t-il sous forme de questions ?.....	79
5. Conclusions et recommandations.....	82

PARTIE III. ATTENTES ET PROPOSITIONS DE LA POPULATION SUR LE THEME DE LA JUSTICE POST-CONFLIT 85

RAPPORT I. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE CANKUZO, MAI 2006 85

I. Contexte	85
II. Impact et perception du spectacle	86
1. Inadéquation du spectacle avec la réalité vécue.....	86
2. Un spectacle pouvant amorcer la réconciliation des burundais	87
3. Nécessité de jouer "Habuze Iki ?"	88
III. Groupes de parole	92
1. Présentation des participants	92
2. Atmosphère des groupes de parole.....	93
3. Thèmes développés dans les groupes de parole.....	93
IV. Conclusion.....	105

RAPPORT II. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE KAYANZA, AOÛT-SEPTEMBRE 2006 108

I. Contexte	108
II. Impact et perception du spectacle	109
1. Adhésion du public au spectacle	110
2. Adéquation du spectacle avec le vécu des populations	111
3. Un spectacle qui dérange	112
4. Un spectacle pour prévenir d'autres violences.....	113
III. Groupes de parole	114
1. Présentation des participants	114

2. Atmosphère des groupes de parole	115
3. Thèmes développés dans les groupes de parole.....	118
4. Peut-on établir les preuves ?	128
5. Est-il possible d'identifier les auteurs ?	129
6. Que faire?.....	130
7. Quels mécanismes seraient plus adaptés à la situation ?	135
IV. Conclusion	139

RAPPORT III. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE BUJUMBURA MAIRIE, COMMUNES DE KINAMA ET DE NGAGARA, SEPTEMBRE 2006 141

I. Contexte.....	141
II. Impact et perception du spectacle	141
1. Un spectacle impartial	142
2. Un spectacle en adéquation avec le vécu des populations.....	142
3. Un spectacle qui montre comment la population a été manipulée.....	143
III. Groupe de parole	144
1. Présentation des participants	144
2. Atmosphère du groupe de parole	144
3. Thèmes développés dans le groupe de parole	144
IV. Conclusion	154

RAPPORT IV. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE KARUZI, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2006..... 155

I. Contexte.....	155
II. Impact et perception du spectacle	156
1. Adéquation du spectacle avec le vécu des populations.....	156
2. Un spectacle qui ravive les souffrances	159
3. Un spectacle qui suscite des échanges entre parents et enfants	160
4. Un spectacle qui favorise la réconciliation et la prévention des conflits.....	161
III. Groupes de parole	163
1. Présentation des participants	163
2. Atmosphère des groupes de parole	164
3. Thèmes développés dans les groupes de parole.....	165
III. Conclusion	179

RAPPORT V. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE CIBITOKE, NOVEMBRE 2006 181

I. Contexte.....	181
III. Impact et perception du spectacle	182
1. Adéquation du spectacle avec la réalité vécue	182
2. Un spectacle qui ravive les souffrances	184
3. Un spectacle pouvant pousser à la conversion	184
4. Un spectacle pour la réconciliation.....	185

5. Un spectacle pour prévenir d'autres violences	186
IV. Groupes de parole.....	187
1. Présentation des participants	187
2. Atmosphère des groupes de parole.....	188
3. Thèmes développés	189
V. Conclusion.....	203

RAPPORT VI. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE BUJUMBURA MAIRIE,
COMMUNES DE MUSAGA ET DE KANYOSHA, DÉCEMBRE 2006 205

I. Contexte	205
II. Impact et perception du spectacle	205
1. Un spectacle en adéquation avec le vécu des populations.....	206
2. Un spectacle intéressant.....	207
III. Groupes de parole	208
1. Présentation des participants	208
2. Atmosphère du groupe de parole.....	208
IV. Conclusion.....	214

ANNEXE 1 : ENTRETIENS SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE AU BURUNDI 216

ANNEXE 2 : LES GROUPES DE PAROLE, À LA CROISÉE DES REGARDS 235

INTRODUCTION.

Cette publication a pour objectif de témoigner d'une expérience d'ouverture d'espace de dialogue au sein de la population du Burundi sur le thème de la justice post-conflit.

L'histoire du Burundi est marquée d'une succession de violations graves des droits humains, d'affrontements et de massacres à caractère ethnique commis à l'encontre de la population civile.

Depuis son indépendance, en 1962, le Burundi est le théâtre d'un cycle de crises sociopolitiques liées à l'exacerbation des clivages politico-ethniques. Les crises les plus violentes ont eu lieu en 1965, 1972, 1988, et 1991. L'année 1993 marque le début de la guerre civile.

Le conflit trouve son premier règlement dans l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000, et s'éteint définitivement le 7 septembre 2006 à la signature du cessez-le-feu entre le gouvernement du Burundi et le groupe rebelle du Palipehutu-FNL.

L'accord d'Arusha ouvre la voie du règlement du conflit en proposant la mise en place d'une justice de transition. Une série de mesures judiciaires et non judiciaires sont invoquées en réponse à "l'impérieuse nécessité de promouvoir une paix durable au Burundi et de mettre fin au conflit ainsi qu'aux divisions et souffrances infligées au peuple burundais"³.

L'article 6 "Principes et mesures relatifs au génocide, aux crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité", l'article 7 "Principes et mesures relatifs à l'exclusion", et l'article 8 "Principes et mesures relatifs à la réconciliation nationale" du Protocole I constituent les fondements du processus de justice transitionnelle du Burundi.

Depuis, des négociations entre le gouvernement du Burundi, les Nations Unies,

³ Préambule du Protocole II de l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000 à Arusha en Tanzanie.

la société civile et la Communauté internationale sont en cours pour définir les modalités de création d'une Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation et d'un Tribunal spécial pour juger les crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité.

Faute de consensus général, un accord s'est dégagé sur la nécessité d'organiser au préalable une consultation large et inclusive de la population sur le thème de la justice transitionnelle.

La décision du gouvernement du Burundi et des Nations Unies d'organiser une consultation de la population avec l'aide de la société civile amène *RCN Justice & Démocratie* à publier le produit des échanges récoltés auprès de la population sur le thème de la justice post-conflit (Partie 2 et 3) et à proposer son expérience au niveau méthodologique (Partie 1).

Par cette publication, *RCN Justice & Démocratie* veut relayer les attentes et propositions de la population burundaise auprès des autorités, du public et des personnes engagées dans le processus de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

Les priorités exprimées par la population en matière de justice post-conflit peuvent permettre d'équilibrer et articuler les exigences de vérité, de justice, de pardon et de réconciliation pour penser un mécanisme de justice transitionnelle fondateur de reconstruction sociale.

PARTIE I. METHODOLOGIE.

Dans le cadre du programme "Pour une justice légitimée" 2006-2008, *RCN Justice & Démocratie* met en œuvre l'action "Groupes de parole sur base d'une représentation théâtrale" dans l'objectif d'ouvrir des espaces de dialogue en référence à la culture et à l'histoire du Burundi.

Cette action a permis de créer un cadre propice à des échanges libres sur la justice post-conflit. La question de la méthodologie à adopter nous a semblé particulièrement importante car le sujet abordé est sensible et douloureux. L'expression des populations n'est pas un acquis.

L'action s'est modélisée en deux temps. Une phase préparatoire qui a cherché à connaître l'impact du spectacle sur le public et sa capacité à déclencher le dialogue sur le thème du conflit et de la justice.

La seconde phase vise à générer un dialogue sur le thème de la justice post-conflit, afin de relayer les attentes et propositions de la population.

La méthodologie employée permet de:

- Susciter une interpellation individuelle et collective sur les questions de responsabilité citoyenne
- Favoriser l'émergence d'une histoire plurielle au Burundi
- Initier la rencontre entre criminels et victimes, entre populations balkanisées
- Recréer du lien et de la reconnaissance sociale autour de l'expression de l'injustice et de la souffrance (notamment par l'identification dans la souffrance de l'autre)
- Favoriser l'émergence de nouvelles appartenances sociale, culturelle, économique

1. A la base du dialogue, une création théâtrale

Par la fiction, le théâtre permet de verbaliser les dénis, les souffrances, les injustices, d'exorciser les peurs et de dire l'indicible. Il provoque en retour chez les spectateurs un processus de reviviscence des affects, et des évènements vécus, voire de catharsis. En libérant la parole, le spectacle provoque un questionnement. La représentation théâtrale est une prémisse essentielle aux groupes de parole, elle aide à déclencher la parole au sein d'un public hétérogène et à contourner la méfiance et la réticence.

Le spectacle "Habuze Iki ?" a été créé au Burundi par Frédérique Lecomte, un metteur en scène belge. Les comédiens sont des burundais d'origines twa, tutsi et hutu.

Inspiré des récits de vie des protagonistes de la société burundaise (prisonniers, habitants des collines, personnes déplacées, réfugiés, combattants,...), le spectacle met en scène un procès au cours duquel auteurs de crimes, victimes, juges s'expriment sur la violence vécue. Il interroge le spectateur sur ses responsabilités, les moyens de rendre justice et de reconstruire le tissu social.

Dans la période allant de février 2005 à décembre 2006, le spectacle a été joué 167 fois dans les 17 provinces du Burundi, à l'Assemblée nationale et dans les camps de réfugiés de Ngara et Kasulu en Tanzanie. Approximativement 150.000 personnes ont assisté aux représentations. Environ 1.655 d'entre elles ont participé à 100 groupes de parole.

2. Création de Groupes de parole

Pendant les représentations, deux psychologues se mêlent au public afin d'observer les réactions des spectateurs. Ils relèvent les apartés et les émotions comme les pleurs, les rires, les réactions d'agacement ou d'adhésion. Les comportements et les attitudes des spectateurs aident à cibler les participants aux groupes de parole. Les personnes les plus attentives et réactives au spectacle sont sélectionnées pour participer au groupe de parole. Les leaders communautaires sont également invités pour

leur potentiel à relayer le débat au sein de la communauté.

2.1. *Choix des participants*

Les groupes de parole sont constitués d'une vingtaine de personnes, hommes et femmes. Un même groupe rassemble des spectateurs issus de localités distinctes, à raison de 10 spectateurs par localité. A l'issue de chaque représentation, les psychologues sélectionnent cinq personnes qui se sont montrées particulièrement attentives et réactives au spectacle. Par ailleurs, cinq leaders communautaires préalablement identifiés et des représentants de l'institution judiciaire rejoignent le groupe.

2.2. *Méthode d'animation*

Les groupes de parole sont animés par deux psychologues en langue Kirundi. Les débats accordent une place importante à l'expression et à la mise en dialogue des participants. Les psychologues distribuent la parole et présentent les thèmes de discussion aux participants disposés en cercle. Un psychologue anime et l'autre transcrit les échanges. Le temps de discussion est au minimum de trois heures.

Les animateurs des groupes de parole s'inspirent de la méthode du *focus group*. Cette "méthode [...] consiste à recruter un nombre représentatif de personnes de 6 à 12 [...], à susciter une discussion ouverte à partir d'une grille d'entretien définissant les thèmes de l'étude et à en faire une analyse-synthèse permettant de relever les principaux messages clés émis par les participants, de même que les points de convergence et de divergence entre les groupes de l'échantillon". Cette approche utilise les interactions au sein du groupe pour produire des données qui seraient autrement moins accessibles.

2.3. *Grille d'entretien*

La grille d'entretien utilisée dans les groupes de parole met l'accent sur le vécu des populations. Il s'agit de rendre plus pragmatiques les concepts qui font la justice post-conflit en la traduisant en des termes concrets que la population comprend et qu'elle peut relier à son quotidien : la mémoire des souffrances, l'histoire du conflit, l'identification des faits et des auteurs des

crimes, la réparation aux victimes, la réconciliation et la commémoration.

1. Pourriez-vous nous donner vos impressions après ce spectacle ? Qu'est-ce que vous avez aimé, qu'est-ce que vous n'avez pas aimé et qu'est-ce que vous n'avez pas compris dans le spectacle ?
2. Est-ce que le spectacle vous aurait rappelé certains événements vécus personnellement ou certains souvenirs de ce qui serait arrivé dans votre localité, ou dont vous auriez entendu parler ?
3. A votre avis, quels ont été les événements de la crise les plus marquants dans votre région ?
4. Est-ce que vous pourriez établir les preuves de ces événements : y aurait-il par exemple des fosses communes ? Préciser les dates ? Donner les motifs de ces actes ?
5. Est-ce qu'il serait possible d'identifier les auteurs de ces actes ?
6. Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour restaurer la justice ? Faudrait-il punir les coupables ? Donner des réparations aux victimes ?
7. Quel mécanisme peut-on mettre en place ? Commission Vérité et Réconciliation ? Tribunal Pénal international ? Tribunal spécial ? Faudrait-il des magistrats étrangers ? Des procès avec les sages des collines ?
8. Est-ce qu'il faut mettre en place un processus de réconciliation ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?
9. Que faire pour que ces violences ne se reproduisent plus jamais ?
10. Est-ce que vous parlez de ce qui s'est passé avec vos enfants ?

PARTIE II. IMPACTS DU SPECTACLE.

Les parties 2 et 3 de la publication présentent les résultats du processus d'ouverture d'espace de dialogue en essayant de traduire le plus fidèlement possible le contenu et l'atmosphère des échanges. *RCN Justice & Démocratie* n'apporte ni analyse ni conclusion mais s'attache à retranscrire tels qu'exprimés par les spectateurs, à travers une somme de citations, les opinions et réflexions recueillies auprès de la population burundaise. Les opinions sont livrées sans fard ni artifice⁴. La traduction du Kirundi au français garde souvent la tournure de phrase de la langue Kirundi pour respecter la valeur intrinsèque des propos des spectateurs.

La richesse des contributions atteste de l'intérêt de prendre en considération les opinions et réflexions de la population burundaise. La somme des expériences pragmatiques et connaissances individuelles des participants d'appartenances diverses permet de reconstruire un discours collectif complexe et non partisan sur le conflit et la justice. Elle confirme l'idée que l'ensemble des Burundais a quelque chose à dire sur la question de la justice transitionnelle et qu'ils ont la volonté de s'exprimer si on leur en offre l'opportunité.

L'expérience montre que la création d'un cadre de discussion ouvert, échappant autant qu'il se peut aux groupes d'appartenances et cadres formels (administration, partis politiques, églises, associations,...) permet la rencontre et le dialogue de groupes antagonistes, le dépassement des préjugés et de combattre la peur de l'autre. Les groupes de parole ont notamment permis d'amorcer des discussions intergénérationnelles ou encore entre praticiens et non praticiens du droit.

⁴Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent nullement une quelconque prise de position officielle de *RCN Justice & Démocratie* sur le conflit burundais ni sur les mécanismes de justice transitionnelle préconisés.

Nous espérons que ce travail contribuera à la réflexion sur la justice post-conflit, d'une part en enrichissant le débat des contributions des populations et d'autre part, en contribuant à la réflexion méthodologique sur la forme que devront prendre les consultations populaires.

RAPPORT I. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE BUJUMBURA, NGOZI, GITEGA ET MURAMVYA, AVRIL 2005

I. Introduction

Au cours du mois d'avril 2005, le spectacle "Habuze Iki ?" a été présenté à un public varié. Dans ce rapport nous nous intéresserons plus particulièrement aux représentations de Gitega, Muramvya et Ngozi. Dans ces trois provinces, les publics ciblés étaient les déplacés, les prisonniers et les ex-combattants.

Nous allons ainsi relever d'une part la pertinence que revêt ce spectacle par rapport au vécu de chaque public cible et d'autre part l'impact psychologique que le même spectacle produit sur ledit public.

II. Pertinence du spectacle par rapport au vécu du public

1. Les déplacés⁵

Les guerres cycliques qu'a connues le Burundi au lendemain de son indépendance, caractérisées par des violations massives des droits humains, ont causé des milliers de morts, jeté sur les routes de l'exil des milliers de personnes, contraint d'autres à fuir leurs domiciles pour se retrouver déplacés à l'intérieur du pays.

Le phénomène de déplacement a toujours été observé dans les différentes crises qui ont secoué le Burundi notamment en 1965, 1972, 1988 et 1991. Toutefois, il était limité dans le temps et l'espace. Par contre avec la guerre de 1993, les choses ont empiré et ce phénomène n'a plus été limité dans le temps, encore moins dans l'espace. Beaucoup de personnes sont déplacées depuis bientôt douze ans et vivent dans des camps de fortune où elles se trouvent dans le dénuement total.

Les sites de déplacés de Tankoma et Bugendana dans Gitega d'une part, et

⁵ Les déplacés sont essentiellement des Tutsi rescapés des massacres de 1993.

celui de Ruhororo dans Ngozi d'autre part, ont fait l'objet de notre enquête.

La pièce de théâtre "Habuzi Iki ?" est faite d'une succession de scènes comiques et/ou tragiques qui ne cessent d'interroger le spectateur sur son histoire et sur les événements qui auraient marqué cette dernière. On pourrait dès lors se demander quelle pertinence reflète le présent spectacle par rapport au vécu des déplacés. Sur cela, la quasi-totalité des déplacés ayant participé aux discussions de groupe s'accordent à dire que le spectacle reproduit en grande partie leur histoire, certains allant jusqu'à dire que le metteur en scène doit avoir assisté directement à leur vécu ou que les comédiens auraient traversé la même situation. Les propos de certains déplacés l'expriment bien :

"Mwatweretse ivyabaye vyose mu ntambara yo kuva mu miringo icenda na gatatu umengo ahubwo mwarabibona"
(déplacé de Tankoma).

"Vous nous avez montré tout ce qui s'est passé pendant la guerre de 93. On dirait que vous y assistiez" (déplacé de Tankoma).

"Hano i Bugendana novugako atanakimwe bakinye kitabaye hano. Twebwe twacyiye twibaza tuti abantu babikinye ngira n'abo vyacyeyeko".

"Je dirais que vous avez reproduit tout ce qui s'est passé ici à Bugendana. On s'est d'ailleurs demandé si les comédiens avaient vécu cette situation".

Ces témoignages laissent transparaître que les déplacés s'identifient au spectacle "Habuzi Iki ?" qui leur rappelle les événements vécus pendant la crise de 1993.

Ils ont pu à ce propos évoquer certaines scènes de la pièce qu'ils ont connues. Nous les illustrons dans les témoignages livrés lors des échanges en groupes :

"N'ukuri nko mu mirongo icenda na gatatu hariho umuvyeyi yaburana n'umwana wiwe ntihagire uwumenya iyo uwundi yagiye".

"En 1993, il y a des parents et des enfants qui se sont perdus de vue pour ne plus se revoir".

"Urabona nka kurya vyakinywe abavyeyi benshi barabuze abana, abana barabura abavyeyi, benshi ni impfuvyi. Abantu benshi barapfakaye".

"Comme nous l'avons vu dans le spectacle, beaucoup de parents ont perdu leurs enfants, beaucoup d'enfants sont devenus orphelins. Beaucoup de personnes sont devenues veuves".

"Ahubwo impunzi nizo zibonye mu bikino vyose vyakinywe. Barya bana basekuwe mw'isekuro, irya mipanga yose bakarisha, birya vyarabaye. Canke birya bavuga ngo amagufa yumiye ku misozi ngo bariwe n'ibikoko, ivyo twarabibonye abantu b'ino bamwe bariwe n'imbwa abandi bariwe n'ibikoko. N'ubu hariho amagufa akiri mu mirima. Canke nk'urya mwana yarira ahamagara se ngo amuhe uburengeti amufuke ngo imbeho iramwishe, agahamagara na nyina wiwe, birya vyarashitse. N'inzuzi zarabaye amaraso. Irya mitwe bavuze, hariho abantu benshi babonye ibice imitwe bakayibura".

"Presque toutes les différentes scènes reflètent la réalité vécue par les déplacés. Ces enfants qu'on pilait dans un mortier, ces machettes qu'on aiguisait, tout cela s'est passé. Ou bien ce qu'on disait des os éparpillés sur les collines, des morts qui ont été dévorés par les animaux. On a assisté à pareilles scènes où certains morts d'ici étaient dévorés par les chiens, d'autres par les animaux sauvages.

Il y a des os qui jonchent les champs jusqu'à présent. Ou bien cet enfant qui criait en appelant son père pour qu'il le couvre à cause du froid et qui ne cessait d'appeler sa mère, tout cela est arrivé. Du sang a été versé dans les rivières. Et ces têtes dont on a parlé, il y a beaucoup de corps qu'on voyait, mais sans pouvoir trouver leur tête".

On peut dégager à travers ces propos que les déplacés qui sont des survivants de la crise sociopolitique de 1993 gardent toujours à l'esprit les dures épreuves qu'ils ont subies.

En effet la plupart ont été témoins des différentes scènes de massacres horribles qui ont caractérisé cette guerre. Ils ont assisté à la séparation des familles, à des meurtres, des violences et tortures épouvantables souvent sur leurs parentés proches et/ou voisins immédiats.

2. Les prisonniers

La prison de Gitega est la seule prison où nous avons eu l'occasion d'assister à une représentation. Nous y avons animé un *focus group* à l'intention de 11 détenus dont 4 femmes et 7 hommes auxquels se sont ajoutés 5 démobilisés invités la veille de la représentation. En effet, cette représentation a été précédée par un atelier de théâtre dans la même prison où avaient pris part des prisonniers, des déplacés et des ex-combattants.

Pour les prisonniers, comme pour tous les publics, nous avons cherché à savoir si le spectacle relatait la réalité qu'ils ont vécue ou qu'ils continuent à vivre.

Dès le début du *focus group* les impressions rapportées faisaient déjà état de ces expériences :

"Twabonye ingorane twacyemwo kuko muri kino gihe mu bucamanza hariho abagirizwa ama "dossiers" yo gusekura abana, guca amazosi, kurasa n'ibindi".

"Nous avons vu les problèmes que nous avons connus car

actuellement il y en a qui sont accusés d'avoir pilé des enfants dans un mortier, d'avoir coupé les têtes, d'avoir tué par le fusil et autres".

Malgré la gravité des faits, les prisonniers reconnaissent aussi à travers le spectacle que la justice n'a pas encore été capable de trancher :

"Catweretseko ubucamanza bwananiwe guca imanza kuko ngaha hariho abantu mu munyororo bamaze imyaka cumi n'iyindi bataracirwa imanza".

"Le spectacle nous a montré que la justice n'arrive pas à trancher puisque dans cette prison il y en a qui viennent de passer plus de dix ans sans être condamnés ou acquittés".

La succession des scènes où ceux qui se proposent de juger y renoncent en fin de compte, ne peut pas laisser indifférents les prisonniers qui ont tant besoin de voir l'issue de leur procès d'autant plus qu'il y en a qui attendent des années et des années pour comparaître :

"Hariho ahantu ngira umunyororo wese yari kwibonamwo, bavuze abantu ati maze imyaka cumi, n'ubu dossier yanje sinzi aho iri, ntaburana. Aha rero uravye igice kinini c'abanyororo bimeze uko nyene muvuyo ukuri hari abantu bapfunzwe imyaka munani, cumi batarigera baburana canke bakatirwa".

"Il y a une scène où n'importe quel prisonnier pouvait se reconnaître : quand on dit qu'on vient de passer dix ans sans savoir où se trouve son dossier, sans même comparaître ; c'est le cas de beaucoup de prisonniers ici. En effet, il y en a qui viennent de passer huit, voire dix ans sans comparaître alors qu'ils ne sont pas condamnés".

Et ces prisonniers marquent leur souhait d'être jugés, surtout qu'ils prétendent avoir été poussés au crime comme le montre le spectacle :

"Aho usangamwo abanyororo cane ni mu gihe bavuga ati barantumye canke barya bavuga ngo eh ...cane barya

bavuga ngo barantumye, barantumye usanga ari igice kinini ku banyororo".

"Là où on parle beaucoup plus des prisonniers c'est quand on dit "On m'a poussé" et plus particulièrement à ce niveau puisque la plupart des prisonniers ici s'y retrouvent".

Non seulement les prisonniers se voient impliqués dans la scène du "On m'a poussé" mais encore et surtout dans celle qui fait référence au pardon provisoire :

"Vyagera rero harya kuri karya gace k'ikigongwe c'agateganyo niho usanga umunyororo agezwe ko gusumba ; kuko n'aho kivugwa benshi tumaze ngaha imyaka indwi, umunani, mbere na cumi ariko ico kigongwe cama kivugwa ariko ntigishika".

"Et le prisonnier se sent davantage visé quand on arrive au pardon provisoire qu'on attend impatiemment mais en vain. Nous venons de passer en effet sept, huit voire dix ans et nous entendons parler de ce pardon mais qui n'arrive toujours pas malheureusement".

D'autres scènes ont été évoquées par les prisonniers pour montrer à quel point le spectacle "Habuze Iki ?" parle de leur condition. En résumé, nous pouvons dire que d'une part les scènes du pillage des enfants, de la machette, et de la mitraillette ont retenu plus d'attention des prisonniers du fait qu'ils sont globalement accusés d'avoir pris une part active dans ces violences.

La scène du "On m'a poussé" constitue une circonstance atténuante pour les prisonniers. Même s'ils réclament d'être jugés pour être condamnés ou acquittés, cela n'est qu'un prétexte. En effet le pardon, même provisoire, semble être ce à quoi ils aspirent le plus. Ils s'indignent que le comédien qui proclamait ce pardon n'ait pas eu l'occasion de continuer. Cela reflète pour eux le blocage de la décision du pardon provisoire.

Pour les prisonniers de Gitega, le spectacle "Habuze Iki ?" essaie de toucher tous les aspects de la problématique des prisonniers mais resterait dans l'accusation à leur égard.

C'est ce que résume cet intervenant dans son long propos :

"Vyagaragaye ko umupanga wakoreshajwe cane muri iyi ntambara, umupanga wavuzwe cane. Twaravye n'ivyo gusekura abana, inkoho nayo nyene yakoreshejwe ariko kumbure igihugu coba cababajwe n'umupanga kurusha, umupanga wakoze umwanya muremure, ivyo gusekura abana vyagarutse kenshi. Rero twabonyeko ari ingorane kuko abantu benshi baca bibaza bati, nko ngaha mwari muri "prison", ni navyo vyaha abantu bagirizwa mu butungane. Rero abapfungwa babonako umengo ni urubanza, bari imbere ya sentare muriko murabacira urubanza".

"La machette a été longuement mise en évidence pour illustrer qu'elle a beaucoup été utilisée dans cette crise. Nous avons aussi vu des scènes de pilage des enfants, la mitrailleuse a été aussi utilisée mais l'impression est que le pays aurait beaucoup plus souffert de la machette car l'usage de celle-ci a été longuement évoqué ; de même on est revenu à maintes reprises sur le pilage des enfants. C'est donc un problème pour la plupart des prisonniers puisque ceux-ci sont accusés d'avoir commis ces actes criminels : la machette et le pilage des enfants. D'où, pendant ce spectacle, les prisonniers se voient en procès, c'est comme s'ils étaient à la barre, en train d'être jugés, condamnés".

3. Les ex-combattants

Si nous parlons d'ex-combattants, ce n'est pas qu'ils ne sont plus armés mais c'est parce qu'ils ne sont plus sur le terrain des combats. En effet avec l'"Accord Global de cessez-le-feu de Pretoria" signé le 16 novembre 2003,

entre le Gouvernement de Transition du Burundi et le CNDD-FDD⁶, il y a eu arrêt des hostilités sur la quasi-totalité du territoire national, si bien que les combattants FDD ont dû quitter le maquis pour être rassemblés dans des sites bien connus. Ainsi, certains sont en attente d'être démobilisés ou intégrés soit dans la nouvelle Force de Défense Nationale (FDN), soit dans la nouvelle Police Nationale du Burundi (PNB). C'est donc dans cette situation que se trouvent les combattants du CNDD-FDD rassemblés à Gashingwa en Commune de Rutegama en province de Muramvya, où le spectacle "Habuze Iki ?" a été présenté à près de 4.000 combattants. C'est dans cette grande masse de spectateurs que nous avons choisi une quinzaine de participants au *focus group*, dont quatre femmes ex-combattantes.

Comme nous l'avons fait pour les déplacés et les prisonniers, nous nous sommes entretenus avec les ex-combattants pour nous rendre compte de la pertinence du spectacle par rapport à leur vécu. De manière générale, les ex-combattants trouvent le spectacle "Habuze Iki ?" plus ou moins équilibré dans la mesure où il essaie de ne pencher ni d'un côté ni de l'autre :

"... Nk'umurwi uheruka kuza kudukinira hano bari bafise "un thème" ba "développa, du moins" bari bafise icyumviro umengo bashimikirako ; mugabo birya nabonye mwakora ahantu hose, nta ruhande rugaragara ko mwari mwegamiye".

"... Par exemple la dernière troupe qui est venue présenter son spectacle ici avait un thème précis à développer ; ils avaient du moins un point de vue qu'ils voulaient faire passer, mais ce que j'ai vu aujourd'hui, dans ce spectacle, vous avez essayé de toucher sur toutes les tendances, il n'y a pas de parti pris flagrant, de penchant envers tel ou tel côté".

Sachant alors que ces combattants ont leur propre tendance, il va de soi

⁶ CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie, nom de la principale rébellion hutu.

qu'ils se retrouvent dans ce spectacle :

"... urya mutama muremure numvise hari ibintu avuze ati baduteye ama "grenades" hanyuma duca turagenda mu ntuzeya duca turagira gutya na gutya".

"... ce vieux de taille élancée qui disait qu'on leur a lancé des grenades et qu'ils ont dû fuir quelque part et qu'ils ont fait ceci et cela".

Même si l'intervenant a un discours évasif et ne reprend pas exactement les propos du comédien-combattant au sujet de sa fuite au maquis, ce n'est pas forcément parce qu'il ne l'a pas entendu, mais parce qu'il ne veut pas le reproduire clairement.

Par ailleurs, certains combattants se sont reconnus dans le prisonnier au "Cœur de haine". En effet, même si dans le *focus group* cela n'a pas été évoqué, lors de la représentation nous avons entendu plusieurs commentaires. Et plus précisément au niveau de la scène du "Cœur de haine", il a été dit en aparté :

"Ntubona, guyo "au moins" uwuvuze ivyo muri 1965".

"Voilà au moins un qui parle des troubles de 1965".

Il convient de rappeler que le comédien justifie dans cette scène sa violence par le manque d'amour. En effet personne ne l'a aimé, il a perdu les siens depuis sa tendre enfance et il n'a vu personne s'occuper de lui ni poursuivre ceux qui ont tué les siens. Il a ainsi grandi en ruminant haine et vengeance. Il n'a fallu qu'un élément déclencheur pour passer à l'acte, sans regret pour les crimes commis.

Nous pensons que les combattants se trouvent impliqués dans cette scène puisque ils avouent que ce n'est pas par hasard qu'ils sont allés combattre. Il y a des causes profondes qui mériteraient selon eux d'être intégrées dans le spectacle "Habuze Iki ?" :

"Egome twabonye ko ico gikino cerekana ivyabaye vyinshi ariko harabuze intango ya vyose ; uwagiteguye arakwiye kwerekana ingene ibintu vyatanguye".

"C'est vrai que le spectacle montre pas mal de choses qui se sont passées durant cette crise mais leurs causes profondes font défaut ; le metteur en scène devrait montrer comment les choses ont commencé".

Les combattants semblent ici faire allusion aux crises antérieures à celles de 1993 dans la mesure où partout ailleurs, les spectateurs interprétaient le spectacle en référence aux événements de 1993. Quand les ex-combattants demandent de montrer "Comment les choses ont commencé ?", c'est pour faire remarquer implicitement que ce qui est arrivé en 1993 n'est qu'une conséquence et un prolongement des crises de 1965 et 1972, où la plupart des victimes ont été des Hutu, surtout des hommes et des intellectuels. Ceux-ci ont été systématiquement éliminés par le pouvoir militaire qui était essentiellement dominé par les officiers tutsis. Or une fois de plus, en 1993, le Président hutu, Melchior Ndadaye, démocratiquement élu, venait d'être assassiné par les mêmes militaires majoritairement tutsis, particulièrement au niveau des officiers.

Cet élément a mis le feu aux poudres, d'où les causes profondes "... de notre propre gré" évoquées par les combattants. Ces causes profondes sont d'autant plus importantes pour eux qu'ils refusent de reconnaître qu'ils ont été poussés. En effet, au jeu du "On m'a poussé", les combattants ont répondu en masse qu'ils s'étaient volontairement engagés dans la violence :

"Non, twarijanye".

"Non, nous sommes partis de notre propre gré".

Ce ne sont pas seulement les ex-combattants du CNDD-FDD qui demandent que le spectacle puisse montrer "comment les choses ont commencé", c'est aussi le souhait des ex-FAB et des policiers. Mais de quel commencement s'agit-il pour ces derniers ?

4. Les ex-FAB ⁷

Rappelons que dans la version présentée aux ex-FAB du 1^{er} bataillon para et du 11^{ème} bataillon blindé, le metteur en scène avait déjà intégré des éléments évocateurs de "ce qui a commencé" selon les ex-combattants, c'est-à-dire, entre autres, l'élimination systématique des intellectuels hutus au moyen de fusils, de bambous, et leur enterrement dans des fosses communes. Cela n'a pas suffi pour satisfaire les ex-FAB ; ceux-ci continuent en effet à reconnaître l'intérêt du spectacle tout en l'accusant de ne pas montrer ce qui est au début des événements malheureux que ledit spectacle rappelle :

"Aho novugako umenga kirahengamyé, umenga gihengamiye ku bantu b' "executa" [...]. N'ugushiramwo "scène" bavugamwo abatumye abo ari bo".

"Je dirais que ce spectacle a un côté penchant, il semble pencher du côté des exécutants [...]. Il faudrait ajouter une scène où l'on parle des commanditaires qui les ont poussés au crime".

Pour les ex-FAB donc, le spectacle commence par le rôle joué par les exécutants alors qu'il y a ceux qui les ont poussés. Ainsi faut-il montrer le rôle des planificateurs des massacres. Aussi, pour ces ex-FAB, il ne s'agit pas de n'importe quels massacres mais plus précisément de ceux de 1993.

En effet, lors des massacres de 1993 les militaires en congé et leur famille étaient les plus visés, ainsi que n'importe quelle autre famille de militaire. Pour mémoire, ce sont les militaires qui ont été les premiers à être accusés d'avoir tué le Président hutu Melchior Ndadaye. Ils étaient d'ailleurs stigmatisés comme des "buveurs de sang" par la plupart des Hutu. C'est ce qu'a rappelé en aparté un des militaires pendant la représentation :

⁷ FAB : Forces Armées Burundaises, dénomination de l'ancienne armée nationale. Ce sont des éléments de ces mêmes unités qui ont déclenché l'attaque contre le palais de Melchior Ndadaye dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993.

"Mwabonye ko ari abahutu gusa harimwo agatutsi ngira kamwe ; baje kuba baratwigamba. Ntubona ko bambaye za mpuzu z'ibinywamaraso".

"Avez-vous vu qu'il n'y a que des Hutu ; il y a à peine un seul Tutsi ; ils sont venus se moquer de nous. Ne voyez-vous pas qu'ils portent les habits des "buveurs de sang"".

Précisons que le militaire qui a relevé cela a fait le tour de presque tout le cercle des spectateurs pour les interpeller à ne pas se laisser tromper, mais en vain car le spectacle a été suivi jusqu'à la fin. Plus précisément, le costume des "buveurs de sang" en question était celui porté par le militaire qui, dans le spectacle, convoque l'assemblée générale des hommes et de tous les intellectuels hutus. Mais il n'a pas dit cela parce qu'il savait ce qui allait se passer mais parce c'est paradoxal de voir un Hutu en train de jouer le rôle d'un militaire⁸ alors que ce sont les militaires de l'armée régulière qui sont accusés d'avoir "bu" le sang des Hutu, surtout que les mêmes militaires ont tué "leur " président hutu.

Dans cette scène, les militaires et leurs familles se sentent parmi les premières cibles, et ces propos sont revenus souvent :

"Ubu ntubona aha turi ngaha, hariho abatakiduga ruguru iwabo kuko ataho bakigira canke batohubahuka. Turi ku kazi ariko bacu baramaze".

"Parmi nous il y en a qui ne vont plus chez eux puisqu'ils n'ont plus de foyer ou qu'ils n'oseraient plus y retourner. Nous sommes au travail mais les nôtres ont été décimés".

D'après les militaires, le spectacle montre ceux qui ont tué les leurs, mais sans désigner les commanditaires. Ils estiment qu'en indiquant ceux qui ont poussé aux massacres on aurait pu représenter le commencement des événements.

⁸ Dans le spectacle, dans le but de déconstruire les préjugés ethniques, les comédiens avec un physique hutu jouent des crimes que l'on attribue communément à des Tutsi et inversement.

Ainsi, les militaires se sentent impliqués dans ce spectacle, en tant que rescapés ou victimes. Même si cela n'a pas été dit au cours des entretiens lors du *focus group*, cela a été relevé en aparté lors de la scène de la convocation des intellectuels hutus par un comédien habillé en militaire.

Ainsi l'un des spectateurs a-t-il dit :

"" Bagira babice ! "" et l'autre de répliquer " None baja kubigira tubona ! "".

""On va les tuer !"" et l'autre de répliquer, " Sont-ils venus faire cela sous nos yeux ? "".

A travers cette scène, les militaires se sentent visés par le spectacle. En effet, elle leur rappelle qu'ils sont accusés par la majorité des Hutu d'avoir exécuté les intellectuels hutus en 1972.

5. Les policiers

Comme nous venons de le dire avec les militaires ex-FAB, les policiers soulignent de la même façon le fait que le spectacle ne montre pas "comment les choses ont commencé". Et cela est d'autant plus important pour les policiers qu'ils aimeraient connaître les commanditaires qui ont poussé les exécutants à tuer les leurs et surtout leurs mobiles.

Par ailleurs, les policiers se voient impliqués dans le spectacle puisqu'ils sont parmi ceux qui utilisent "*ibigwanisho bicira umuriro*", c'est-à-dire "*des armes à feu*".

Néanmoins, les policiers ne se sentent nulle part accusés mais s'indignent plutôt du fait que leur rôle, combien important, de gardien de l'ordre n'ait pas été mis en évidence. En effet, quand les morts reviennent et disent qu'ils ont attendu en vain qu'il y ait quelqu'un pour s'interposer et empêcher que le sang soit versé, les policiers rétorquent :

"Iyo ataba twebwe ngo dutabare ibara ryari kugwa ; aha twoguha amazina y'imitumba iyo ataba abajewe umutekano n'abo bacitse kw'icumu ata n'umwe aba yarabonetse [...] Ahubwo ndab""interpeye" mushiremwo

"rôle" yacu kandi iboneke".

"Si nous n'étions pas intervenus, la situation aurait été pire. Nous pouvons même donner des noms de collines où s'il n'y avait pas eu d'intervention des forces de l'ordre, il n'y aurait pas eu un seul rescapé [...]. C'est pourquoi je vous interpelle, il faut mettre en évidence le rôle joué par les forces de l'ordre dans cette crise".

Et ceci rejoint ce que les ex-FAB ont dit en aparté à propos de cette même scène :

"Twe ntitwaje, siho twari turi ?"

"Est-ce que nous ne sommes pas venus, ne sommes-nous pas intervenus ?"

C'est ce qu'a confirmé l'un des participants au *focus group* des militaires (ex-FAB) en indiquant que le spectacle est injuste à leur endroit :

"Aho nibazako mwabarenganije ni harya bavuga ngo barabuze igitobara, jewe nibaza ko abasoda batabaye".

"Là où je trouve que le spectacle est injuste envers les militaires, c'est quand on dit que personne n'est intervenu. Je pense que les militaires sont intervenus".

Malgré cette intervention des militaires, il ne faudrait pas perdre de vue que l'armée n'est pas sans reproche. C'est ce que rappelle un des militaires pendant le groupe de discussion :

"Ntitwogira guca urubanza kandi twarimwo. Ko ari igikino, reka bakigumize kurya".

"Nous ne pouvons pas juger alors que nous étions partie au conflit. Comme c'est un spectacle, laissons-le tel qu'il est ..."

Nous trouvons fondée cette nuance dans la mesure où certaines interventions des militaires et/ou des policiers se sont accompagnées de

représailles, surtout quand les victimes étaient parmi leurs proches.

III. Impact psychologique sur les publics cibles

Nous avons pu voir plus haut le caractère pertinent que revêt la pièce de théâtre "Habuze Iki ?" par rapport au vécu des différents publics cibles. La question qui se pose à présent est celle de savoir si le fait d'assister à ce spectacle produit un retentissement émotionnel et psychologique sur les spectateurs.

En d'autres termes, le spectacle permet-il de verbaliser les problèmes rencontrés ? Aide-t-il à apprendre à gérer la souffrance et la détresse qui sont apparus dans toutes les composantes de la population ? Fait-il monter de l'émotion ou de la tension, permet-il de les évacuer ?

Telles sont les interrogations auxquelles va tenter de répondre la présente partie.

1. Impact psychologique chez les déplacés

Certaines réactions psychologiques s'observent au cours et à l'occasion d'échanges avec les personnes déplacées invitées dans les différents *focus group* :

- La reviviscence des affects liés aux événements traumatiques ;
- La catharsis ;
- La projection ;
- Le sentiment de persécution.

2. La reviviscence des événements traumatiques

Les années qui passent semblent dissimuler les affects consécutifs aux événements tragiques qu'ont connus un grand nombre de burundais et en particulier les déplacés. Toutefois, le spectacle "Habuze Iki ?" constitue un cadre permettant au spectateur de se remémorer et d'extérioriser ses sentiments.

L'observation du public pendant le déroulement du spectacle nous a permis de dégager les réactions suivantes chez les déplacés :

▪ *Les comportements d'instabilité et d'agitation*

Certains déplacés avaient du mal à suivre tout le spectacle en restant à la même place. Parfois ils tournaient le dos aux comédiens disant qu'ils ne voulaient pas voir ce qui se passe (par exemple lors de la scène du pilage du bébé). Certains quittaient les lieux pour revenir après un court instant. Nous voyons en cela une réaction de déni en tant que "mécanisme de défense" contre le retour de l'angoisse.

▪ *Des réactions de pleurs*

De nombreux déplacés n'ont pas pu retenir leurs larmes pendant le spectacle et pendant les réunions des *focus group*.

Par ailleurs, les déplacés ont pu parler des émotions ressenties pendant le spectacle à travers certaines scènes :

"Baje kutwibutsa intambara n'umubabaro vyahitiye bagomba turare turabiravuta".

"Ils sont venus nous rappeler la guerre et les souffrances que nous avons connues, ils voudraient nous faire passer des nuits cauchemardesques".

"Nka birya bintu jewe vyanteye agahinda cane kuko nsigaye nigendana jenyene nsigaye ndi igiti. Vyanteye umubabaro rwose nabuze n'ico ngira".

"Ce spectacle m'a fortement angoissé d'autant plus que je suis restée seule et sans soutien. Ca m'a fait tellement de peine que je ne sais quoi faire".

"Uyu niwe mfura yanje ng'uyu. Yagarukiye nko mu mitwe ijana, se asigarayo haza uyu. Harya babigize nca mbona ukugene yaje (aca anuma hama akarira)".

"Voici mon fils aîné. Il a survécu parmi un tas de morts. Son père n'a pas pu survivre. Ce spectacle m'a rappelé comment mon fils est... revenu (la femme s'arrête et commence à sangloter)."

"Nababajwe n'urya muvyezi yaje avuga ati nari mfise imfura yanje n'ubuheta ati none mbaye uwande, nsigaye ngaha jewe ngire iki ? Mfate iki ? Birya vyababaje abavyeyi benshi nihereyeko".

"J'ai eu de la peine de voir cette maman disant qu'elle avait perdu ses deux enfants et qui en était déboussolée. Cela a causé de la peine à beaucoup de mères... à commencer par moi-même personnellement".

"Ikindi kintu cababaje abavyeyi benshi kandi carabaye ni birya vyo gusekura abana. Harya benshi bahariye".

"Une autre scène qui a fait mal à beaucoup de mères, c'est quand on pile les enfants. Beaucoup de mères ont pleuré à ce moment".

"Jewe igice canteye agahinda ni harya urya mukobwa yariko arasaba utwokurya urya mutama ; vyaradushikiye mu magume aho dusaba ivyokurya ngo batugaburire atavyo baronka. Kubona umwana agusaba ico yipfuka igikonyozi camwishe muri mw'ishamba, vyatubabaje rwose".

"La scène qui m'a causé du chagrin est celle de l'enfant qui demandait de la nourriture au vieux papa. Cela nous est arrivé pendant la crise où on demandait en vain de quoi manger. Voir un enfant qui te demande de quoi se couvrir dans le buisson sous la menace du froid ; ça nous a

beaucoup chagriné".

Les interventions des personnes déplacées laissent donc constater que le spectacle "Habuze Iki ?" constitue, dans un premier temps, un cadre qui leur est offert pour renouer ce contact avec la mémoire du passé traumatique.

En effet, les scènes tragiques exprimées dans la pièce de théâtre parfois sur un fond de jeu correspondent généralement aux situations traumatiques et angoissantes qui ont marqué la vie des déplacés pendant la récente crise de 1993. Les spectateurs sont encore une fois remis sous le choc des drames vécus.

Le spectacle devient dès lors un moyen qui permet aux déplacés d'exprimer et de verbaliser les problèmes qu'ils ont endurés et, par la même occasion, de mettre en lumière les différents affects qui ne cessent d'agiter et de troubler leur conscience. A titre indicatif, nous retrouvons chez eux le sentiment persistant d'un travail de deuil inachevé :

"Abacu bapfuye ni benshi bapfuye badahambwe, batagandariwe nka kurya nyene. Ubu umuntu agiye ku gatumba aca ku magufa y'uwiwe, yagenda hehe agaca ku magufa y'uwiwe... Ni benshi harya bahariyiye kubera baciye bibuka ibintu vyinshi".

"La plupart de nos morts n'ont pas été enterrés. Nous n'avons même pas eu le temps de faire le deuil comme vous l'avez joué. Maintenant partout où on va, que ce soit sur les collines on passe à côté des os des nôtres qui sont morts... La plupart ont pleuré parce que ça leur a rappelé beaucoup de choses".

Ces propos, qui sont souvent revenus dans tous les camps de déplacés visités, montrent comment la guerre a amené les gens à ne plus être en mesure d'observer le respect envers leurs morts. Les cadavres ont été parfois dévorés par les animaux, leurs os restant éparpillés dans la nature. On comprend dès lors que la douleur causée par la mort des personnes qu'on aime, aggravée par l'absence d'un processus de deuil, continue à être

une expérience dévastatrice pour les déplacés. Les blessures psychiques consécutives à ce traitement inhumain ont du mal à se cicatriser. Les déplacés regrettent un traitement destiné à ces morts pour qui les os et les âmes continuent à errer dans la nature et dans l'espace.

"Nibaza ko muko igihugu gisubira hamwe n'umuvyimba wokwubahwa bakawoza bakawusiga, kera barasiga abantu bakabahamba bamota neza".

"Pour que le pays retrouve la paix, je pense qu'il faut aussi respecter le mort comme autrefois en le lavant et en le parfumant avant de l'enterrer".

Il est donc important de respecter tout le rituel lié à la mort afin de soutenir efficacement les personnes qui souffrent de la perte des êtres chers. Ce n'est qu'en s'occupant des morts avec respect et dignité que la conscience des survivants retrouvera la paix et la tranquillité.

En conclusion, nous pouvons dire que le spectacle rappelle des souvenirs douloureux avec une charge émotionnelle liée à une expérience tragique vécue par les déplacés. Le spectacle offre donc à ces derniers un terrain pour l'expression des émotions jusqu'alors contenues.

3. La catharsis

Avec la reviviscence des affects facilitée par le présent spectacle, nous voyons déjà que la catharsis est enclenchée. La catharsis est définie comme étant une libération de tension ou réduction d'une impulsion chez la personne qui exprime directement une émotion.

La réaction de cette déplacée peut aider à comprendre comment a fonctionné la catharsis chez les spectateurs dans les camps de déplacés :

"Jewe mu ntango ntivyandyoheye, kuko mukutandyohera babigira nanje ngaca mvyura umwikomo kandi nkavyura ishavu kubera kuko vyarambabaje mbona ingene ndiko ndabunbabundana umwana hanyuma nkabona abandi nabo bariko barabatema. Harya nabona umengo n'uwompa igiti na barya bantu bariko barabigira nobakubita

kubera nabona yuko bariko barantsirurira hanyuma rero hamwe bafashe abana basekura hoho numva umengo sinzi ukuntu nobagira. Hama aho bamariye umwanya bavuga ivy'ugusaba ikigongwe mbere niho natanguriye gutekana ndiyumvira nti none ko mbona abagiye ata numwe nkigarura njanye mbere n'uwo avuze ati ubutungane bukore nti nayo ahasigaye nta bindi; ndatangura rero ndahumura bukebuke nayo ahandi jewe ntakubeshya birya vyose vyariko biragirwa womenga jewe umutima n'umutumba wanje uriko uranyigimba".

"Au début ça me déplaisait et ça me révoltait puisque j'éprouvais la même colère et les mêmes souffrances que j'ai dû endurer en fuyant et en me cachant avec un des mes enfants tout en assistant impuissante à la décapitation des autres. A ce moment même, si quelqu'un m'avait donné un bâton, j'aurais pu frapper les comédiens, car ils me rappelaient des choses très douloureuses ; le comble du malheur c'est quand on a commencé à piler un enfant, je n'en pouvais plus. Mais ils ont par après passé un temps à dire qu'il fallait demander pardon et j'ai commencé à me calmer. Je me disais en effet que je ne peux plus ramener ceux qui sont morts, mieux vaut alors laisser la justice travailler sinon il n'y a plus rien à faire. C'est ainsi que j'ai progressivement repris mon calme, mais sans mentir, tout ce qu'on a joué me faisait frissonner et trembler mon cœur et mon corps".

Ce témoignage vient prouver encore une fois la pertinence du spectacle "Habuze Iki ?" par rapport au vécu des déplacés, surtout pendant la crise de 1993. Le spectateur est placé devant des scènes de violences qui retracent son histoire. On voit ici que la catharsis agit en deux phases. Les scènes tragiques laissent dans un premier temps monter de l'émotion et de la tension dans le public ; on voit alors une augmentation de l'activation et de l'agitation avec parfois des sentiments d'agressivité développés par le déplacé envers les comédiens. Ceci est une manifestation de révolte d'un

public qui ne parvient pas à supporter le rappel des atrocités vécues. Dans un deuxième temps, on assiste à une désensibilisation marquée par une baisse des réactions d'agressivité et à une diminution des comportements d'irritabilité. Nous pouvons dire que cette étape correspond à la purification synonyme de décharge ou de liquidation de la tension qui avait été occasionnée par le contact avec le choc (le spectacle) rappelant à la personne déplacée les traumatismes liés à la guerre. Ce qui permet donc la suppression des inhibitions affectives et leur mentalisation à travers des processus cognitifs, renouant ainsi avec l'appel à la justice.

4. La projection

La pièce de théâtre "Habuze Iki ?" pose à différents moments des questions sur les motivations à la base des crimes commis, mais également sur les auteurs qui nient toute responsabilité à travers cette réponse donnée par ce spectateur de Tankoma à la question du comédien : "Qui vous a poussé ?"

"Twebwe badutuma iki ? Baradukoreye".

*"Qu'est-ce qu'on pouvait nous pousser à faire, nous ?
Nous n'avons fait que subir".*

Les déplacés souhaitent que les criminels assument leur responsabilité. C'est pour cela qu'ils n'ont pas cessé de recommander que le spectacle soit présenté aux personnes qui sont restées sur les collines, mais aussi aux hautes autorités de l'Etat et cela pour certaines raisons qu'ils évoquent à travers ces propos :

*"Twosaba yuko ico gikino mwocunguruza mukaja
kugatumba kigakinirwayo [...] bakanicuza kuko babikoze".*

*"Nous souhaiterions que ce spectacle soit joué sur les
collines [...] pour que ses habitants puissent regretter ce
qu'ils ont fait".*

*"Vyari bikenewe ko barya bantu bakuru bakuru baba tumye
bakibona".*

"Il serait nécessaire que ces hautes personnalités qui ont poussé les criminels voient ce spectacle".

Les personnes déplacées sont connues pour avoir assisté ou subi des violences horribles pendant la crise et continuent à en payer le lourd tribut.

Les déplacés sont donc généralement considérés comme des victimes. Cependant, cela n'empêche pas que certains aient pu à leur tour commettre des crimes sur fond de vengeance. Mais il est généralement plus difficile d'avouer un crime que de charger autrui. La projection consiste donc ici à attribuer à autrui nos sentiments ou nos comportements jugés inacceptables.

C'est alors que les déplacés accusent et pointent du doigt les hauts dignitaires et certaines personnes restées sur les collines comme ayant joué respectivement les rôles de manipulateurs et d'exécutants.

5. Crimes impunis et sentiments de persécution

Les crimes qui ont été perpétrés sont restés pour la plupart impunis et leurs auteurs n'ont pas été poursuivis. Cela perturbe la conscience des victimes qui vivent dans le doute et la crainte d'être pourchassés encore une fois. Pour illustration, voici le témoignage d'un déplacé de Tankoma :

"Nk'ubu abatwiciye abantu bavuye i Tanzaniya n'ubu turababona yuko [...] bashaka kumengo bazohava basubira kabiri tuyitegereje imigenzo yabo bagira n'inyifato yabo. Ahubwo tubona mbere umengo ubutungane buzohava bufutwa... Bazogira na bwa bundi bamwe twica ntaco twabaye reka n'ubundi duce dusubira iyindi ntambara".

"A voir les attitudes et les comportements des rapatriés venus de la Tanzanie qui ont tué les nôtres, nous craignons qu'ils ne recommencent. Nous voyons d'ailleurs que la justice risque d'être effacée [...] Ils se diront que comme ils ont tué et qu'ils n'ont pas été poursuivis, rien n'empêche de recommencer la guerre".

Il se dégage de cette réaction partagée par bon nombre de déplacés que ces derniers mettent en cause le fonctionnement de l'appareil judiciaire. La justice par manque de moyens logistiques, humains et matériels comme cela a été évoqué par les grandes personnalités judiciaires qui ont assisté au spectacle mais peut être également par manque de volonté politique, n'a pas été en mesure de poursuivre et de réprimer tous les auteurs des différents crimes.

Les conséquences de l'impunité du crime se répercutent sur le vécu de certaines personnes déplacées qui développent des sentiments de persécution. Un sentiment d'être lésé et de subir un traitement injuste s'observe par la même voie chez les déplacés qui manifestent une attitude de méfiance et une crainte d'être sujets à de nouvelles attaques.

Mais comment est-ce que les déplacés perçoivent la question du pardon qui est posée à travers le spectacle ?

Les déplacés semblent ne pas vouloir intégrer cette dimension du pardon surtout lorsqu'il s'agit d'un pardon de masse. S'il faut parler du pardon, certains sont prêts à comprendre et accepter le pardon individuel où le criminel ferait un aveu devant la victime. Cela ressort à titre d'exemple des propos suivants :

"Urazi guha ikigongwe umuntu atakigusavye ivyo vyoshoboka? Ivyo rero bica bitugora ngo dutange ikigongwe naka ataje ngo akigusabe kandi aziko yagukoreye ikibi. Ivyiza yosaba ikigongwe kuwo yagiriye ikibi?"

"Est-ce vraiment possible d'accorder le pardon à celui qui ne te le demande pas? Cela devient difficile de pardonner à quelqu'un qui ne vient pas te le demander alors qu'il sait t'avoir fait du mal. Le mieux serait qu'il demande pardon à la victime".

Ce point de vue, qui est largement partagé par presque toutes les personnes déplacées, prouve qu'elles ne sont pas prêtes à accorder le pardon de façon massive et anonyme, parce qu'il ne laisse pas la voie à

l'établissement des responsabilités. Ni la victime ni le bourreau ne seraient identifiés, ce qui revient à dire que ce pardon de masse n'aurait aucun effet sur les victimes et les bourreaux impliqués dans le crime.

Les déplacés exigent par contre la reconnaissance personnelle du crime commis, ouvrant la voie à une réparation morale (faute d'une poursuite judiciaire effective).

En fin de compte, nous retenons que la reviviscence des affects liés aux événements traumatiques vécus, phase qui chemine vers la catharsis, la projection et les sentiments de persécution consécutifs à l'impunité, sont les aspects psychologiques importants qui ont marqué le public des déplacés à la vue et au cours du spectacle.

6. Les prisonniers

En partant du regard et de la lecture que les prisonniers font du spectacle "Habuze Iki ?", nous pouvons dégager les deux principales implications psychologiques qu'il suscite ; il s'agit du déni accompagné de la recherche de circonstances atténuantes d'une part et de l'aveu implicite à travers l'imploration du pardon d'autre part.

▪ *Déni et recherche de circonstances atténuantes*

La plupart des prisonniers burundais actuels sont accusés d'avoir versé le sang. C'est un crime grave difficilement avouable même pour ceux qui ont été attrapés en flagrant délit.

Par ailleurs ce même crime a été parfois commis en masse comme par exemple les massacres d'octobre 1993, les attaques des camps de déplacés, les représailles des militaires ...

La gravité des crimes commis et la difficulté d'identification du criminel parmi la masse anonyme font que les prisonniers nient leurs crimes allant jusqu'à prétendre que ce dont ils sont accusés n'est qu'imaginaire puisque dans la réalité cela ne pourrait pas arriver. C'est ce que nous fait savoir cette femme détenue dans la prison de Gitega :

"... hageze igihe berekana abantu bapfuye, bacitse amaboko, abana basekuye mw'isekuro. Ariko nibaza ko

muri kino gihe c'Uburundi, ni ukubera nyene cari igihe c'intambara, nibazako ata muntu yoronka umwanya w'ugusekura umuntu, akamusekura mw'isekuro kandi ariko arumva amasasu canke ariko arumva ibiki.

Jewe nibazako vyinshi bashiramwo guhuguza n'ukubeshya kugira bashobore gutyoza uwo muntu bashoboye gufata. [...].

Vy'ukuri uravye abanyororo bari ngaha, ntawovuga ngo bose ni abere, mugabo hari benshi babeshywa, ugaca usanga baravuga ngo warasekuye ; ariko nibazako gufata umwanya wo gusekura umuntu, ugasekura, ugasekura, bifata umwanya muremure, ariko bigiye kuri dossier bagaca bavuga ngo nivyoye, ni urwo gupfa (sourire) urumva rero biragoye mu vy'ukuri barakwiye gusubiramwo ubutungane bakaraba nabarya baza kwagiriza vy'ukuri canke n'uko ari ukuza kudendereza umuntu kugira agume mu ntuzee..."

"... à un certain moment on a montré des enfants qui sont morts, dont on a coupé les bras, d'autres qu'on a pilés. Mais je pense qu'actuellement au Burundi, même si c'est une période de guerre, je pense que personne ne peut avoir de temps suffisant pour piler une autre personne alors qu'on tire partout. Moi je pense qu'il y a une exagération et même des calomnies pour salir celui qu'on a appréhendé [...].

En réalité les prisonniers qui sont ici, on ne pourrait pas dire qu'ils sont innocents, mais la plupart d'entre eux sont injustement incarcérés car on dit parfois d'eux qu'ils ont pilé des enfants. Mais je vois mal comment quelqu'un peut trouver du temps pour piler une personne, piler, piler, ça prend un long moment. [...].

On n'hésite cependant pas de le mettre dans le dossier de

*quelqu'un et de le condamner à la peine de mort ...
(sourire).*

*C'est donc un problème, il faudrait que la justice se
ressaisisse et qu'elle vérifie si les témoins à charge disent
la vérité ou s'ils viennent calomnier quelqu'un pour qu'ils
reste en... chose (en prison)".*

A noter le langage hésitant et alambiqué de ce dernier témoignage.

Ainsi pourrait-on croire que le pilage d'enfant est un crime imaginaire qui n'aurait pas eu lieu, ce qui est de la négation en tant que mécanisme de défense du *moi*.

C'est en effet grave, voire inadmissible, que quelqu'un accepte d'avoir pilé un enfant. D'où le déni du pilage de l'enfant, en tant que *"rejet radical portant sur la réalité"*, doit être considéré comme inévitable face à un spectacle qui reproduit la barbarie de l'acte devant ses auteurs présumés.

De manière aussi implicite, le déni porte sur le fait que la machette aurait tué plus que d'autres moyens :

*"Vyagaragaye ko umupanga wakoreshejwe cane muri iyi
ntambara, umupanga wavuzwe cane. [...] Kumbure igihugu
coba cababajwe n'umupanga kurusha, umupanga niwo
wakozwe umwanya muremure".*

*"La machette a été longuement évoquée pour illustrer
qu'elle a beaucoup servi durant cette crise. [...] L'impression est que le pays aurait beaucoup plus souffert
à cause de la machette car son usage a été longuement
évoqué".*

Mais d'après le même intervenant,

*"... igihe mwoja gukina ahandi hantu mworaba ivyababaje
abantu mukabikina ku rugero rungana, ... kuko Abarundi
bababaye kwinshi".*

"... si jamais vous jouez ailleurs, il faudrait montrer avec

équité tout ce qui a fait souffrir les gens, [...] car les Burundais ont souffert de différentes manières".

Ainsi, malgré la reconnaissance à peine voilée des dégâts causés par la machette, les prisonniers sont à la recherche d'une justification : on a utilisé la machette parce que les autres avaient utilisé d'autres moyens. C'est comme s'il y avait eu recours à la légitime défense, la gravité du crime serait alors atténuée.

A cette prétendue légitime défense s'ajoute comme circonstance atténuante le fait que certains disent avoir été poussés à l'image des scènes que montre "Habuze Iki ?".

Est-il possible pour le criminel d'avouer ses crimes ?

- *Aveu implicite à travers l'imploration du pardon*

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est difficile, voire impossible, d'avouer des crimes aussi graves que ceux commis au cours de cette crise que les Burundais connaissent depuis des années. Sans être explicite cependant, l'aveu se murmure à travers les réactions des prisonniers à l'égard de "Habuze Iki ?". Écoutons ce prisonnier qui fustige l'attitude du criminel qui avoue avoir tué dans le spectacle :

"Mu butungane aha iwacu naho wokwemera nta kamaro, baca bakurikiza amategeko ntibaraba ngo wavyemeye. Kwemera n'ukureka ni ca kimwe".

"Ici chez nous il est inutile d'avouer son crime devant la justice puisque les juges vont appliquer la loi malgré l'aveu de l'accusé. Avouer ou ne pas avouer revient au même".

Ainsi pouvons-nous comprendre que si l'aveu pouvait servir à atténuer la peine, certains prisonniers auraient déjà avoué leurs crimes. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de lire entre les lignes et d'interpréter qu'il s'agit d'un aveu implicite, d'autant plus que les prisonniers trouvent inopportun de demander pardon.

En effet, comme le montre le spectacle, celui qui demanderait pardon ne pourrait pas l'avoir et resterait incompris par son entourage.

Par contre, le pardon de masse et réciproque serait le seul salut pour les prisonniers car en effet, pour eux :

"Abarundi bose baragiraniye amakosa, hakwiye ko twogirirana ikigongwe tukubakira kazoza hamwe".

"Tous les Burundais se sont fait du tort, ils devraient se pardonner mutuellement pour édifier l'avenir ensemble".

C'est finalement une façon pour les prisonniers de reconnaître ce dont ils sont accusés tout en faisant comprendre qu'ils ne sont pas les seuls. Pour eux, le spectacle devrait accuser également les autres.

En somme, dénier la réalité tout en cherchant des circonstances atténuantes et avouer de manière implicite leurs crimes à travers l'imploration du pardon constituent les deux principales implications psychologiques particulières chez les prisonniers.

7. Les ex-combattants

Nous avons déjà dit plus haut que les combattants refusent de dire qu'ils ont été poussés à la violence. En outre, les scènes qui peuvent amener à pleurer ou à rire provoquent moins de réactions émotives que pour les autres catégories de public. En effet, d'après leurs dires, la vie militaire oblige à adopter d'autres manières d'exprimer ses émotions. Enfin, pour eux, le spectacle "Habuze Iki ?" montre bien qu'il n'y a pas de crime plus important qu'un autre.

Ainsi peuvent être résumées les trois principales implications psychologiques que nous avons dégagées chez les ex-combattants de Gashingwa à savoir :

7.1. La rationalisation de la contrainte au combat

Nous rappelons qu'au jeu du "On m'a poussé", les spectateurs de Gashingwa y ont opposé la réponse : *"Nous sommes partis de notre propre gré"*. Comment pouvons-nous comprendre une telle réponse ?

Quelles que soient les circonstances du recrutement, aujourd'hui les ex-combattants sont dans une position de vainqueur. Il n'est plus opportun de

regretter ce qu'ils ont fait, non plus comment ils y ont été impliqués, l'heure est à la fierté et à la justification rationnelle de la lutte armée. C'est ce que nous a rapporté en substance un des officiers rencontrés après la représentation et le *focus group* :

"Il faut que vous le sachiez, nous avons opposé la violence à la violence".

Il n'y a donc rien à regretter.

7.2. Refus de regretter

Les scènes du spectacle "Habuze Iki ?" sont tantôt comiques, tantôt tragiques. L'aspect comique a aussi été reconnu par les combattants :

"Kirya gikino muri make harimwo ibitwenga [...]. Rero igituma abasoda udasanga batwenga, n'uko ari abantu baba baraciye mu buzima butandukanye, bigashoboka ko bitya aba yabiciyemwo canke akaba yaraciye no mi bisumba bitya. Bigatuma rero gutwenga kumbure n'iyoye anezerewe anezererwa mu mutima kumbure ntatwenge kuko ikintu baba batandukanyeko n'abanyagihugu, kumbure umunezero baba basanganywe ibintu vyose bibanzezeza bagatwenga cane mukwerekana umunezero. Ariko umusoda mu kwerekana umunezero n'uko akwirikirana ivyoye ibintu, kwerekana umunezero cane si gutwenga".

"En peu de mots nous pouvons dire qu'il y avait des choses comiques dans ce spectacle [...]. Mais alors les combattants ne peuvent pas en rire car ce sont des gens qui ont connu plusieurs épreuves qui peuvent même avoir vécu ce qu'on joue dans la comédie, voire pire. Le combattant n'est donc pas comme un civil qui va manifester sa joie facilement en riant. Le combattant montre sa joie dans le suivi attentif du spectacle et non dans le rire".

Nous rappelons que malgré l'aspect comique de certaines scènes de "Habuze Iki ?" l'histoire qu'elles véhiculent n'est pas agréable à entendre ou à se rappeler. En effet, la plupart de ces scènes sont en rapport avec la violence que les Burundais en général et les combattants en particulier ont

vécue. Il s'agit notamment d'apprendre à couper les têtes, de tuer à la mitraillette, de dire "on m'a poussé", "ce n'est pas moi", d'apprendre à obéir à des ordres terribles, ...

Les scènes impliquent d'un côté les coupables et de l'autre les victimes. Il est donc difficile, voire impossible de rire si on se voit accusé ou si on voit les autres faire de ses souffrances une comédie. Qu'en est-il de la situation des combattants ?

Les combattants se sentiraient accusés d'être des "assaillants".

Pour cette catégorie, "rire" pourrait signifier que le message véhiculé par ce spectacle n'est pas lourd à supporter.

Par ailleurs, ils ne peuvent pas non plus pleurer comme ils le disent eux-mêmes :

"Ico nokubwira coco ucinjira mu gisoda, n'aho woba ufise umutima woroshe, kubera kumbure ivyigwa wiga mu gisoda n'ubuzima ugenda uracamwo mu gisoda, umutima uca ukomera. Bigatuma rero uwo mutima kumbure wo kubabara cane, tuvuge nka birya vyerekeye ivy'ubwicanyi, abasoda usanga kumbure baraciye ku bantu bapfuye benshi barengana, bigatuma rero ivyo bitababera bishasha".

"Ce que je peux te dire c'est que quand tu entres dans l'armée (combattants), même si tu n'étais pas dur de cœur tu le deviens suite à la formation militaire et à la vie que tu mènes. Par exemple, ces scènes en rapport avec les massacres, les combattants les ont vécues puisqu'ils ont vu beaucoup de cadavres sur le champ de bataille, ce n'est donc pas du nouveau".

Les scènes de tuerie sont familières à la population et encore plus aux combattants. Nous comprenons le dilemme dans lequel se trouvent ceux-ci : comment éprouver du remords devant les dégâts causés par la guerre dont ils étaient des acteurs alors qu'ils croyaient se battre pour une cause noble ?

Voilà pourquoi les combattants ne peuvent pas pleurer même s'ils en éprouvent le besoin pendant la représentation du spectacle "Habuze Iki ?". Pleurer signifierait regretter ce qu'ils ont fait pendant la guerre à laquelle ils ont directement participé. Et nous pressentons que la même attitude pourrait se retrouver chez les militaires qu'ils combattaient.

Le refus de regretter s'amplifie davantage quand le spectacle montre que personne n'a commis plus de crimes que l'autre, mais que tout le monde est coupable et a souffert au même pied d'égalité.

Ainsi pouvons-nous parler de la compensation comme dernier impact psychologique de "Habuze Iki ?" chez les combattants.

8. Compensation de la souffrance

Le spectacle "Habuze Iki ?" a permis aux combattants d'éprouver et de révéler un sentiment de compensation de la souffrance infligée :

"Mu nyuma naho berekanye ibintu biteye umubabaro rwose : ibintu vya ma "cadavres", ibintu bibi vyabaye. Hariho groupe imwe aha iyindi yari ahandi, wamengo bariko barabarira uwoba yaragiriye ikibi uwundi, "donc", ikibi bagiriraniye. Muga je ndavye naciye nsanga bose bagiriraniye ikibi atawe twogerekako ikibi uwundi ngo tukimukureko".

"Vers la fin on a montré des choses horribles, très douloureuses : ce sont des tas de cadavres, de mauvaises choses que nous avons connues. Il y avait un groupe d'un côté et un groupe d'un autre ; c'est comme s'ils étaient en train de discuter à propos de celui qui aurait infligé le plus de souffrance. A mon sens, je trouve que les uns et les autres se sont mutuellement infligés des souffrances, il n'y a personne à charger plus que l'autre".

Ce témoignage nous invite à comprendre que malgré les accusations portées contre les combattants à travers "Habuze Iki?", la souffrance infligée se trouve compensée par la souffrance subie.

9. Les ex-FAB et les policiers

Si nous préférons parler de l'impact psychologique du spectacle "Habuze Iki ?" sur les ex-FAB et les policiers ensemble, c'est parce que ceux-ci sont globalement considérés comme des forces de l'ordre. Ces forces de l'ordre ont été aux prises avec les ex-combattants évoqués précédemment.

Au cours de la guerre, les forces de l'ordre ont été souvent présentées comme des forces positives, d'où ils ne se sentent pas accusés par "Habuze Iki ?" ; ils ne se voient pas non plus comme ayant été contraints au combat. Cela se comprend dans la mesure où le recrutement des militaires (ex-FAB) et des policiers était fait sur base de concours et tous les candidats étaient des volontaires remplissant les conditions exigées. Il est donc exclu qu'ils aient été "poussés"; ils ont été appelés pour la défense nationale. Ainsi se sentent-ils dans le droit de réclamer une position de neutralité.

9.1. Demande de reconnaissance de la position de neutralité

Nous l'avons déjà signalé plus haut, les militaires et les policiers revendiquent que leur rôle soit mis en évidence. Ce rôle n'est autre chose que la reconnaissance du fait qu'ils sont intervenus pour protéger les rescapés de 1993 et la population en général, contre les attaques rebelles, dans les années qui ont suivi octobre 1993 et avant, conformément à leur mission de protéger la nation et l'ordre public.

En effet, c'est dans le prolongement des massacres déclenchés en octobre 1993 suite à l'assassinat du Président Melchior Ndadaye que sont nés les différents mouvements et groupes armés. Pour les forces armées gouvernementales, les rebelles s'attaquaient aux populations pour tuer, piller mais aussi à l'armée gouvernementale chargée d'assurer la sécurité des populations.

Malgré cette position de neutralité que les forces de l'ordre voudraient voir apparaître dans "Habuze Iki ?", cela n'exclut pas qu'ils doivent endosser des responsabilités dont il est encore tôt pour parler. En effet, l'heure de la vérité n'a pas encore sonné, d'où le secret militaire doit être sauvegardé.

9.2. *Garder le secret militaire en attendant l'heure de la vérité*

Comme nous l'avions pressenti, nous avons trouvé confirmation d'un refus de regretter chez les ex-FAB et les policiers : en effet ceux-ci ne peuvent pas non plus pleurer malgré l'aspect douloureux de certaines scènes de "Habuze Iki ?" ; ils ont vu et vécu pire encore dans la réalité, d'où :

"... hamwe urize koba kakunaniye".

"... si jamais un militaire pleurait cela voudrait dire qu'il serait inapte au service".

Ainsi refusent-ils de manifester leur regret de ne pas avoir empêché que le sang soit versé ou d'avoir participé dans les massacres et les violations des droits humains.

S'agissant précisément des raisons de ne pas pleurer, un des participants au *focus group* des militaires a indiqué :

"Nibazako igihe co kuvuga ukuri kitaragera, ni cagera muraheza muze tubishure".

"Je pense que l'heure de dire la vérité n'a pas encore sonné, quand il sera temps, vous reviendrez et nous vous répondrons".

Plutôt, il faudrait s'adresser à ceux qui sont démobilisés pour connaître la vérité :

"Bifise amabanga menshi, muragenda mubaze barya bantu basubijwe mu buzima busanzwe bazobabwira "de quoi ils ont vécu".[...]Aha nk'ubu twebwe ngaha turacari ku kazi, ukuri kuragoye kuja ahabona.

"Il y a beaucoup de secrets, il faudrait vous adresser à ceux qui sont démobilisés, ils vous diront de quoi ils ont vécu. [...] Ici nous sommes encore au service, la vérité est difficile à dire".

Cette vérité difficile à dire ne serait autre que la responsabilité qui incombe

aux forces de l'ordre dans les violences qu'elles ont pu infliger à la population ou dans les différents crimes commis au cours de cette crise que le Burundi traverse depuis 1993 ou des crises antérieures.

IV. Adéquation du spectacle avec les objectifs de RCN Justice & Démocratie

L'appréciation de l'adéquation de "Habuze Iki ?" par rapport aux objectifs de *RCN Justice & Démocratie* peut être élucidée en partant de l'esprit qui a guidé sa création :

"La création porte sur le processus judiciaire par la mise en scène d'un "procès" au cours duquel toutes les parties impliquées (auteurs de crimes, victimes et un juge) s'expriment sur la souffrance et la violence vécues et questionnent la pertinence de la justice comme moyen de reconstruction sociale⁹".

Des questions méritent d'être posées :

- Le spectacle "Habuze Iki ?" met en scène les auteurs des crimes, les victimes et/ou le juge ?
- Le spectacle "Habuze Iki ?" interroge-t-il le public sur la pertinence de la justice ?

C'est à ces deux grandes questions que nous allons répondre pour élucider cette adéquation.

1. Parties impliquées dans le spectacle "Habuze Iki ?"

Nous n'allons pas revenir ici sur la façon dont le spectacle est bâti. C'est à travers les réactions que les spectateurs ont adoptées que nous allons savoir si les auteurs des crimes d'un côté, les victimes de l'autre sont représentés, avec le juge entre eux.

⁹ Programme triennal 2003-2005, "Pour une égale protection devant la loi », *RCN Justice & Démocratie*, 2003.

▪ *Les auteurs des crimes*

Parmi les réactions relevées, nous avons déjà fait remarquer que certaines catégories de public se sentent accusées par des scènes de "Habuze Iki ?". Il s'agit notamment des prisonniers et des combattants.

S'agissant des prisonniers, il convient de rappeler qu'ils ont précisé qu'en assistant à ce spectacle, ils se sont sentis comme s'ils étaient à la barre en plein procès.

Quant aux ex-combattants, ils se voient eux aussi impliqués dans les crimes commis même s'ils déclarent ne pas être les seuls responsables. Il faudrait en effet que le spectacle montre comment "les choses ont commencé" puisque "ce n'est pas par plaisir que l'on devient combattant". Et quand on devient combattant on est malgré soi contraint de commettre des crimes, comme nous l'a précisé un démobilisé :

"Ego jewe narishe, nta murwanyi yovuga ngo ntiyishe kuko baguhaye "ordre" urayubahiriza".

"Oui j'ai tué, il n'y a pas de combattant qui dirait qu'il n'a pas tué puisqu'il s'agit d'obéir aux ordres".

Malgré ces accusations qu'enregistrent les prisonniers et les ex-combattants, ils ne se sentent pas moins victimes que les autres catégories de la population.

▪ *Les victimes*

De manière générale, les trois principales catégories de publics pour lesquels le spectacle a été joué se voient comme victimes.

Les prisonniers se voient victimes d'une injustice qu'ils ont subie et qu'ils continuent à subir car ils croupissent en prison sans que leurs affaires soient tranchées.

Les ex-combattants ont, selon eux, été victimes de violences. Ils ont opposé la violence à la violence.

Plus victimes sont les déplacés qui trouvent un rappel de tous les maux qu'ils ont connus, de toutes les souffrances subies. C'est comme si la

metteur en scène avait assisté à cela, nous ont-ils dit.

Mais où se situe la position du juge dans tout cela.

2. Le juge

Le spectacle "Habuze Iki ?" met les spectateurs dans deux positions opposées : d'un côté il y a les accusés et de l'autre les victimes. Le juge intervient souvent pour trancher mais en vain et cela ne peut laisser indifférents ni les accusés ni les victimes.

Du côté des accusés, le comportement du juge dans "Habuze Iki?" illustre bien comment des dossiers traînent longtemps dans les cours et tribunaux sans connaître d'issue ; c'est ce que nous avons retrouvé chez les prisonniers. Quant aux combattants, c'est justement par manque de justice équitable que les choses ont empiré ; la situation n'aurait pas été ce qu'elle est actuellement si la justice avait été rendue.

Ainsi faut-il promouvoir le pardon mutuel.

Les victimes fustigent de leur côté l'impunité qui hypothèque les possibilités de cohabitation pacifique avec leurs bourreaux et la réconciliation. Elles rejettent toute idée de pardon anonyme.

Voilà en résumé comment les positions des uns et des autres se présentent par rapport au rôle du juge. Mais au-delà de toutes ces considérations divergentes, tout le monde se rencontre sur la nécessité d'une justice qui puisse rétablir chacun dans son droit.

3. Pertinence de la justice

Comme nous venons de l'évoquer, la justice reste la seule aspiration de tout le monde, qu'il soit accusé ou victime. Et cela est d'autant plus important que le pardon dont on parle n'est pas de nature à tranquilliser les victimes et que les accusés disent avoir manqué de justice.

Les différents publics ayant assisté au spectacle "Habuze Iki ?" adhèrent à la réalité que cette pièce laisse transparaître : l'impuissance qui a caractérisé le pouvoir judiciaire durant les différentes crises qui ont secoué le Burundi.

Toutefois, cette impuissance est perçue et interprétée de manières différentes par les différentes catégories de la population.

▪ *Désengagement, démission du pouvoir judiciaire*

Comme nous avons eu à le souligner plus haut, les personnes déplacées qui ont peut-être payé le plus lourd tribut de la crise de 1993 estiment que la justice s'est désengagée de sa mission. Cela ressort des propos suivants de certains déplacés :

"Twebwe mudutabare ; ubwo butungane nibwo bwabuze".

"Aidez-nous ; c'est cette justice même qui a manqué".

Et un autre d'ajouter :

"Ubutungane bukore hama bufate abo bantu badukoreye ikibi".

"Que la justice fonctionne et poursuive les criminels qui nous ont fait du mal".

La lecture de ces propos montre que la plupart des personnes déplacées ont soif d'une justice qui pourrait les rétablir dans leur droit en poursuivant et en réprimant leurs bourreaux.

Certains prisonniers estiment quant à eux que la justice leur a réservé un traitement injuste. Cela peut être compris comme un déni devant la réalité si angoissante et traumatisante des crimes que personne ne pourrait l'assumer. D'autres prisonniers s'en prennent aux procédures judiciaires qui ne font que trop durer et qui les poussent à moisir en prison sans connaître aucun jugement.

▪ *Manque d'indépendance du pouvoir judiciaire*

L'indépendance du pouvoir judiciaire comme source de l'impuissance de cette institution face aux différents conflits qui ont marqué l'histoire du Burundi a été stigmatisée de manière particulière par les ex-FAB et les policiers. C'est ce que laissent entendre les propos suivants de ce militaire :

"Ubucamanza nabwo nyene bumeze nk'uku kw'iwacu mu gisoda. Hariho des échelons zigenda ziraduga gushika

hejuru. [...] Ubucamanza burajuragizwa kandi nabwo nyene burategekwa".

"Le pouvoir judiciaire fonctionne aussi comme ici chez nous dans l'armée. On y trouve également des échelons hiérarchisés jusqu'au sommet.. [...] L'appareil judiciaire est désorienté et se trouve aussi sous les ordres".

Ce point de vue largement partagé par la majorité des ex-FAB et des policiers qui ont participé dans les *focus group* met en évidence les conditions inconfortables dans lesquelles se trouve placé l'appareil judiciaire.

En effet, les conflits qui ont marqué le Burundi depuis l'indépendance étaient caractérisés par des enjeux politiques, des dimensions ethniques et régionales ; certaines hautes autorités politiques étaient directement impliquées. On comprend dès lors que vouloir régler juridiquement ces crises revient à s'attaquer à ces hautes personnalités. C'est d'ailleurs ce que fustigent de nombreux participants dans les *focus group*, qui s'indignent face à une justice caractérisée par la partialité :

"Ivyo guhana bohera kubo hejuru kuko nibo batumye barya batobato [...]. None ni kuki hacirwa imanza barya batobato abategetsu batabaherako kugira nabo bahanwe ?"

"En punissant, il faudrait commencer par les hautes autorités parce que ce sont elles qui ont poussé les petits exécutants [...]. Pourquoi ce ne sont que les petits qui sont poursuivis et jugés alors qu'il fallait d'abord sanctionner les dirigeants".

Donner plus de force et plus de chances au fonctionnement équitable de la justice exige l'indépendance du pouvoir judiciaire.

- *Manque de moyens*

D'autres catégories de la population interprètent l'impuissance du pouvoir judiciaire comme la conséquence évidente d'un manque de moyens. C'est ce que déclare ce déplacé :

"Ico nosaba n'uko ubutungane bworonka uburyo bukwiye hama bugakora".

"Je demanderais que la justice ait des moyens suffisants pour qu'elle puisse fonctionner".

Par ailleurs, les hautes autorités du pays, et notamment les hauts magistrats qui ont assisté au spectacle lors du filage organisé dans les enceintes de *RCN Justice & Démocratie*, n'ont fait que s'indigner face à cette impuissance qui a caractérisé l'institution judiciaire :

"C'est un sentiment de désolation pour les magistrats qui sont frustrés de ne pas avoir les moyens de rendre justice dans les temps voulus".

Comme pour répondre à ceux qui sont d'avis que la justice a failli à sa mission, en l'occurrence les hauts magistrats estiment que l'échec relève essentiellement du manque de moyens. Mais cela ne peut nous empêcher de partager cette interrogation d'un dignitaire de l'Etat :

"Est-ce que la justice aura les moyens pour rendre la justice ? Il sera difficile d'y parvenir même avec les moyens énormes ?"

Un autre renforce cette position en se rendant compte après avoir assisté au spectacle que :

"La situation décrit une situation tellement abominable qu'il sera difficile de rendre justice dans un contexte pareil".

A travers ces inquiétudes, on comprend que l'ampleur des crimes commis nécessite des moyens financiers mais aussi une volonté politique manifeste avec le concours de toutes les organisations nationales et internationales qui oeuvrent dans le domaine de la justice.

D'autre part, il semble se dégager une interrogation sur la nature de la justice appropriée face à la délicatesse du conflit burundais.

4. La justice et la délicatesse du conflit burundais

Le spectacle "Habuze Iki ?" a permis à aux spectateurs de se rendre compte que les crises cycliques qu'a connues le Burundi ont infligé des souffrances insoutenables aux différentes composantes ethniques de la société burundaise, dont essentiellement les Hutu et les Tutsi. C'est ce qui ressort des propos de cette personne déplacée :

"Twabonye ko hose, mu bwoko bwose urupfu rwabaye".

"Nous avons vu que la mort a affecté toutes les ethnies".

Ce propos semble implicitement indiquer qu'on retrouve dans toutes les ethnies burundaises et des victimes et des criminels.

Cependant on observe des accusations "mutuelles" entre les différentes ethnies. Les massacres de masse d'une part et le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire d'autre part sont à la base d'une victimation et d'une culpabilisation collectives qui ne permettent pas de distinguer le criminel de la victime.

Cette situation a installé un climat de méfiance et de suspicion généralisée et il serait nécessaire donc que la justice assume sa mission afin d'établir les responsabilités des criminels. Les victimes continuent à réclamer la justice ; en même temps il est difficile d'avouer les crimes commis.

RAPPORT II. GROUPES DE PAROLE AVEC LES REFUGIES BURUNDAIS DE MTABILA-MUYOVOZI EN TANZANIE, JUILLET-AOUT 2005

I. Introduction

Le présent rapport fait état de l'impact produit par le spectacle "Habuze Iki ?" auprès des réfugiés burundais lors de la tournée de ce spectacle dans les camps de réfugiés de Mtabila-Muyovozi en Tanzanie du 22 juillet au 5 août 2005.

Le camp de Mtabila-Muyovozi est situé dans le district de Kasulu en province de Kigoma. Ce camp a été créé en novembre 1993. Selon le chargé de la protection des réfugiés à Kasulu, 90.000¹⁰ réfugiés burundais (à majorité hutue) y vivent. La grande majorité a fui les affrontements qui ont touché les provinces du Sud et du Sud-Est (Bururi, Makamba, Rutana) en 1993 et après. Un petit nombre s'est réfugié suite aux massacres des Hutu en 1972.

L'idée d'une représentation de "Habuze Iki ?" dans le camp de Mtabila-Muyovozi a été suggérée d'une part par des rapatriés burundais venus de la Tanzanie et d'autre part par les populations des collines de Makamba et Rutana, frontalières de la Tanzanie, qui avaient assisté au spectacle. Ces populations ont pensé que ce spectacle pouvait profiter aux réfugiés burundais installés en Tanzanie. Soucieux de répondre à la demande des populations et convaincu de l'importance d'intégrer les populations réfugiées dans ce processus de réflexion, *RCN Justice & Démocratie* a pris la décision d'aller jouer la pièce en Tanzanie. En effet, il est important de permettre aux réfugiés burundais de s'exprimer sur les thèmes évoqués par le spectacle et notamment sur la question de la justice post-conflit et la gestion de l'histoire, au même titre et au même moment que les populations restées au Burundi.

¹⁰ Chiffres recueillis en juillet 2005 auprès des responsables du camp de Kasulu.

1. L'arrivée dans le camp

Lorsque nous sommes entrés dans le camp, nous avons été accueillis par près de 500 réfugiés. Les uns étaient au poste de police, les autres aux bureaux du HCR¹¹ pour se faire enregistrer dans le but de retourner au pays. Ils se sont alors précipités autour du bus qui nous transportait. Certains exprimaient tout simplement la joie de revoir un bus OTRACO¹²: *"Yewe ga yee ! OTRACO irashitse mu mpunzi !"* *"Tiens ! Le bus OTRACO arrive chez les réfugiés !"*. Certains affichaient aussi une curiosité de voir des gens venus du Burundi : *"Wabonye, abo bavuye i Burundi"*. *"As-tu vu, ces gens viennent du Burundi !"*. Certains n'ont pas tardé à poser des questions à "l'équipe des visiteurs" : *"Muri mwebwe ntawoba ava mu Rumonge ngo ambwire amakuru yaho ?"* *"N'y aurait-il pas parmi vous quelqu'un de Rumonge pour qu'il me donne des nouvelles de cette localité ?"*

Ces comportements, attitudes et réactions des réfugiés traduisent l'intérêt pour leur pays et l'angoisse qu'ils ont de vivre loin de chez eux. Les réfugiés sont en attente de nouvelles du Burundi et de leur localité d'origine en particulier.

2. L'ambiance pendant les représentations

Le spectacle a drainé une foule importante, environ 2.000 à 3.000 spectateurs par représentation. Certains spectateurs ont manifesté un intérêt évident jusqu'à accompagner la troupe sur tous les lieux de représentation. Cet engouement peut s'expliquer par :

- Le désœuvrement des réfugiés qui vivent dans un lieu fermé ;
- La curiosité ;
- L'intérêt des réfugiés à assister à un spectacle joué par des comédiens venus du Burundi.

Cependant les comédiens ont été victimes de leur succès. Le public très

¹¹ Haut Commissariat aux Réfugiés

¹² Le bus OTRACO est le bus utilisé par la troupe pour se déplacer.

nombreux captait difficilement le message et se bousculait ; chaque spectateur voulant occuper les premiers rangs.

II. Relevé et analyse des apartés

Le spectacle "Habuze Iki ?" est bâti sur des questionnements et un échange entre comédiens et spectateurs. Les problèmes sont posés sans que des solutions explicites soient proposées. Le spectateur est encouragé à réagir, donner ses impressions, faire des commentaires, émettre des critiques. Le spectateur ne répond donc à personne sauf aux interrogations et aux questions que pose le spectacle :

- Où sont les victimes?
- Qui sont les coupables?
- Où sont les témoins?
- Est-ce qu'on vous a aussi poussé à commettre des crimes ?
- Comment puis-je trancher ce procès ?

La position de spectateur permet au public de s'exprimer plus librement. Comme personne n'est là pour écouter ses réactions, elles sont moins soumises à l'autocensure. Par ailleurs, le ton des comédiens qui s'expriment sans retenue dans un langage parfois très cru incite le public à répondre sur le même ton.

Pour recueillir les réactions du public, nous (les psychologues) étions parmi les spectateurs pour "suivre comme eux" ce qui se passait. Nous allons à présent commenter les apartés que nous avons pu recueillir pendant la représentation.

Avant même le début de la représentation, certains commentaires ont été recueillis. Lorsque le bus OTRACO s'arrêta le premier jour au poste de police après avoir franchi la barrière d'accès au camp, un réfugié nous posa cette question :

"Aho mwonyemeza ko mutigeze mufata ibigwanisho muri iyi myaka cumi n'ibiri y'ingwano ?"

"Pouvez-vous me rassurer que vous n'avez jamais porté les armes durant ces douze années de guerre ?"

Cette question semble traduire l'inquiétude des réfugiés. Ils ont du mal à concevoir que les personnes restées au Burundi pendant la guerre n'aient pas été directement impliquées dans les affrontements. En effet, en fuyant, ces réfugiés n'ont pas eu le temps de faire leurs bagages. Leurs maisons et leurs biens ont été pillés et détruits. Ainsi toute personne n'ayant pas pris la fuite y compris le groupe des comédiens et autres, est considérée comme ayant pris part à ces actes criminels. Un réfugié dira à propos du groupe :

"N'abarundi batumariye ivyacu baje kuduhera".

"Ce sont ceux qui ont pillé nos biens qui viennent nous tromper".

Nous avons aussi constaté que le public était très intéressé à connaître l'identité ethnique des comédiens. Pendant certaines représentations, des spectateurs montraient du doigt chaque comédien en indiquant son appartenance ethnique. Certains étaient sceptiques quant à la présence de Hutu parmi les comédiens :

"Nta muhutu arimwo"

"Aucun Hutu parmi eux !"

Comme pour mettre fin à ces réactions, une dame répondra à cette question en disant :

"Wewe uracaharura ibintu gutya, uracari mu vy'amoko ?"

"Tu réagis encore ainsi, tu penses toujours en termes d'ethnies ?"

La représentation de toutes les ethnies au sein de la troupe n'a pas manqué de susciter des interrogations au sein du public. Ainsi pendant qu'on partageait le repas avec les participants à un atelier, quelqu'un demanda :

"Mbe vyoba bishika mu Burundi abantu bakicarana gutya ?"

"Arrive-t-il qu'au Burundi les gens s'asseyent ensemble comme ça ?"

Cette question pourrait être posée autrement : "Peut-on voir au Burundi un Hutu, un Tutsi et un Twa s'asseoir ensemble comme cela se présente ici ?" Ce doute se confirmera davantage dans cette conversation déclenchée par un spectateur qui arrive vers la fin du spectacle et qui demande :

"Bahaye berekana iki ?"

"Qu'est-ce qu'on montre ?"

Et l'autre de répondre :

"Bagomba kubereka ukuntu umuhutu, umututsi n'umutwa basubije hamwe".

"Ils veulent vous montrer comment le Hutu, le Tutsi et le Twa se remettent ensemble".

Et le premier de réagir en disant :

"Namba Yezu yagarutse".

"A moins que Jésus ne soit revenu"¹³.

Les réfugiés se représentent difficilement la cohabitation des différents groupes ethniques. Ils gardent l'image d'un Burundi en guerre. Les réfugiés imaginent le Burundi tel que le pays était lorsqu'ils l'ont quitté en 1972 ou 1993 avec la peur, la haine, la terreur, la destruction, les tueries, la fuite. Leur conception du Burundi est restée figée sur les souvenirs liés au traumatisme du départ. Ils se rappellent les violences ethniques dans les collines et la "balkanisation" des quartiers de Bujumbura. Il existait alors des quartiers hutus et des quartiers tutsis et on ne pouvait circuler que dans un quartier de son ethnie sous peine d'être lynché comme "ibore"¹⁴.

¹³ Ce propos se réfère au climat politique de 1993-1995. Hutu et Tutsi seraient condamnés à s'affronter "jusqu'au retour de Jésus-Christ sur terre ».

¹⁴ Ibore : marchandise de faible valeur. Désigne alors une personne à tuer, qui s'est

D'autres apartés témoignent du fait que le spectacle ravive des souvenirs liés au vécu des réfugiés. C'est notamment lorsqu'en chantant un comédien parle de l'objectif de la présence des comédiens dans ce camp :

"Twaje gukanda imitima yakomeretse".

"Nous sommes venus apporter un baume aux cœurs blessés".

Un spectateur l'interpellera par ces mots:

"Wewe uracari muto ntavyo uzi".

"Toi tu n'en sais rien parce que tu es encore jeune".

Nous pensons que cet aparté a été exprimé par un réfugié qui a connu les massacres de 1972 et qui pense que le comédien est trop jeune pour avoir vécu leur souffrance et donc pour aider les victimes. Les événements de 1972 sont suggérés à travers le spectacle dans une scène où un comédien en costume militaire invite les hommes chefs de ménage, les intellectuels et les commerçants à répondre à une réunion portant sur la sécurité et qu'il les fusille sitôt rassemblés. A la vue de cette scène, certains spectateurs évoquent le souvenir des tueries de 1972 et on pourra entendre des réactions telle que :

"Vyagenda gutyo nyene, babegeranya ngo baje kubica".

"Ca se passait ainsi ; on les rassemblait pour aller les tuer".

D'autres périodes sombres de l'histoire du Burundi qui rappellent les souffrances des Burundi sont jouées dans "Habuze Iki ?". C'est notamment la scène des gens qui fuient, la scène des revenants, la scène du pilage d'un enfant, celle de la fosse commune, ... Certains spectateurs n'ont pas apprécié que ces événements soient retracés à travers le spectacle. Les scènes jouées rappellent au spectateur son vécu. Et l'évocation consciente de ces souvenirs justement angoissants et traumatisants ravive les tensions

aventurée dans un quartier en dehors de son ghetto ethnique.

et les émotions pénibles qui étaient jusque-là contenues. Certains ne pourront d'ailleurs pas supporter de suivre un tel spectacle qui rappelle les atrocités du passé. Les réactions suivantes en témoignent :

"Nta gakino na kamwe gahumuriza impunzi karimwo".

"Aucune scène n'est présentée pour apaiser les réfugiés".

"Ivyo bikino nibabikure, ibikino vy'intimba gusa".

"Que l'on cesse de présenter ces scènes qui ne sont que des scènes de chagrin".

"Kuraba abantu bigisha bazura akaboze... Jewe ahubwo nciye ntaha".

"Voir des gens qui sensibilisent en exhument la pourriture du passé... Et d'ailleurs je rentre". (Cet individu quittera les lieux du spectacle.)

Cette agitation et cette fuite devant la réalité mettent en évidence certains mécanismes de défense auxquels font recours les spectateurs, ici le refoulement. Le spectateur préfère renvoyer à l'inconscient le souvenir des événements dont le rappel est chargé d'une tension angoissante. Cette peur d'affronter la réalité et d'exprimer les questions du passé n'est pas de nature à favoriser la recherche de solutions appropriées. Cela peut par contre contribuer à entretenir les conflits, les tensions et les rancœurs.

Si certaines personnes trouvent insoutenables les scènes présentées, d'autres se rendent compte de la pertinence du spectacle. Mais ces dernières trouvent que les enseignements du spectacle profiteraient surtout aux dirigeants. C'est ce que traduit l'aparté suivant :

"Ivyo bintu bahaye bavuga n'ibinyakuri. Nobikurikiranye neza harimwo impanuro. Mugabo nibaje kubibwira bariya bakuru bari i Bujumbura. Twebwe ntaco twiyagiriza".

"Ce qu'ils disent, c'est la pure vérité. J'ai bien suivi, il y a

des conseils. Mais qu'ils aillent plutôt sensibiliser les dirigeants à Bujumbura. Quant à nous, nous ne nous reprochons de rien".

Ces réactions montrent que le spectacle interroge la conscience du public notamment sur la responsabilité de chacun et des dirigeants dans les conflits cycliques qu'a connu le Burundi.

La pièce provoque aussi dans le public des mécanismes de défense tels que le déni qui peuvent attester de la culpabilité de certains spectateurs. Le déni "est un mécanisme originaire de défense à l'égard de la réalité extérieure qui consiste en un refus par le sujet de reconnaître la réalité d'une perception traumatisante"¹⁵. Ne voulant donc pas assumer ses actes, le spectateur fera alors recours à la projection ou par ce procédé de déresponsabilisation, il répondra en disant : ce n'est pas moi c'est l'autre. Cette attitude de déni de la réalité se manifestera encore lorsqu'un comédien, après la scène de la compétition de la souffrance se demande : "qui a souffert le plus ?". Un vieillard répondra :

"Bose barababaye".

"Tout le monde a souffert".

Auquel un jeune rétorquera :

"Reka mutama kuvuga ko bababaye bouse".

"Vieux, cesse de dire qu'ils ont tous souffert".

Le jeune s'affirme dans la position de victime en refusant de reconnaître la souffrance de l'autre. A l'inverse, des apartés laissent entrevoir la culpabilité d'autres spectateurs. En réaction à la scène où un comédien jouant le fou ordonne une immunité provisoire par ces mots, un spectateur dira :

"Wumvise, ngo nta gusya bwise n'ikigongwe c'agateganyo. Ako gateganyo ni ak'iki ?"

"As-tu entendu ? Il dit qu'il ne faut pas pavoiser parce ce

¹⁵ DORON Rolant et PAROT Françoise (sous la dir.), *Dictionnaire de psychologie*, Paris, 1991, Presses Universitaires de France, p.184

n'est qu'une immunité provisoire. Et pourquoi provisoire ?

En plus de la gêne causée par l'idée d'une immunité provisoire, il apparaît que certains spectateurs ont directement été impliqués dans des actes de violence. La scène "Je ne peux pas oublier" traduit le fait que les victimes ne peuvent oublier le mal subi. Cette scène a provoqué chez des spectateurs quelques commentaires :

"Muradukebuye basha, nopfa nsubiye kugenda. Nk'ubu uwutariyandikisha yosubira ?"

"Vous venez de nous donner un avertissement, je n'envisagerai plus de rentrer. Celui qui ne s'est pas encore fait inscrire pour le retour au pays, le ferait-il après ça ?"

"Aho rero n'ukuvugako uwishe umuntu aramutse asubirayo ni uguca bamushikiriza imbere y'ubutungane".

"Cela veut dire que celui qui a tué répondra dès son retour devant les juridictions".

Ces apartés ont révélé le fait que certains réfugiés restent en exil afin d'échapper à la justice et dans l'attente d'une amnistie générale hypothétique. D'autres spectateurs attestent qu'ils ont fui le Burundi pour ne pas avoir à commettre des crimes. Cela ressort de ce commentaire fait par un spectateur lors de la scène "Barantumye" (On m'a poussé) :

"Wopfuma uhunga hako bagutuma ngo genda wice".

"Il vaut mieux fuir que d'être poussé à tuer".

S'agissant de l'institution judiciaire, le public dénonce sa partialité. En effet, lors de la scène de la torture où deux comédiens se tordent les oreilles, chacun voulant apprendre à l'autre à dire la vérité, nous avons capté l'aparté suivant de la part d'un spectateur :

"Kurya niko ubutungane bukora ; baratumaze abatutsi".

"C'est de cette façon que fonctionne la justice ; les Tutsi

nous ont exterminés".

Ce spectateur fait référence aux tortures auxquelles certains éléments de la police judiciaire avaient parfois recours pour obliger un prévenu à l'aveu. D'autre part l'appareil judiciaire est considéré comme ne pouvant fonctionner dans l'impartialité aussi longtemps qu'il est composé en grande partie par les Tutsi. Cette position concorde avec les recommandations prises lors des négociations d'Arusha. Une des recommandations vise en effet à la réforme de l'ensemble du système judiciaire afin que toutes les ethnies soient représentées et que la justice puisse gagner la confiance de toutes les composantes de la population.

Par ailleurs, le spectacle interroge la conscience du public sur la capacité de la justice à trancher face aux différents conflits qu'a connu le Burundi. Ainsi, lorsqu'un comédien jouant le juge se demande comment trancher, un spectateur réagira en disant :

"Urwo rubanza ntiruzocika"

"Ce procès ne sera jamais tranché".

Nous ne saurions clôturer cette partie sans relever cet aparté en réponse à la question principale du spectacle à savoir "Habuze Iki ?". C'est-à-dire qu'est-ce qui a manqué ?

"Habuze inkoho zikwiye".

"Ce sont les fusils qui ont manqué".

Les violences consécutives aux différentes crises qu'a traversées le Burundi auront donc marqué et continuent à influencer les attitudes, les perceptions et les réactions de certaines personnes. Ainsi le recours aux armes est devenu le moyen le plus facile pour régler les problèmes qui divisent les citoyens. Cet aparté rappelle aussi l'un des grands problèmes évoqué par les Hutu comme étant à la base des conflits cycliques qu'a connu le Burundi, à savoir l'existence d'une armée monoethnique (Tutsi) surtout au niveau du commandement. Cela explique d'ailleurs la naissance des mouvements rebelles armés à majorité hutue, les revendications de ces derniers ayant ouvert le chemin des négociations. Et une des clauses

importantes fut la nécessité de réformer l'armée en créant une armée nationale intégrée, la Force de Défense Nationale (FDN). Par ailleurs, il importe de souligner qu'au moment où cette tournée théâtrale s'est déroulée, l'ancien mouvement rebelle CNDD-FDD venait de remporter, très largement, les élections communales, législatives et sénatoriales. La réaction de spectateur peut se justifier par le constat selon lequel les Hutu devaient prendre les armes pour accéder au pouvoir.

Ces apartés que nous avons pu recueillir montrent que le spectacle "Habuze Iki ?" offre au public un espace de discussion sur l'histoire du Burundi. Ces apartés attestent aussi de la persistance de difficultés, d'obstacles, de peur et de rancœurs.

III. Thématiques dégagées des débats

Le spectacle "Habuze Iki ?" a pour objectif principal d'ouvrir un espace d'expression et d'échanges sur l'histoire de la crise au Burundi. C'est dans ce cadre que nous avons animé des débats avec les réfugiés burundais des camps de Mtabila I, Mtabila II et Muyovozi sur les thèmes relevés dans le spectacle, au cours des exercices d'improvisations et/ou des débats en atelier. Nous allons présenter les principales réflexions suscitées par le spectacle "Habuze Iki ?" et en faire une analyse.

1. L'impossible oubli

Beaucoup d'arguments ont été donnés pour appuyer la thèse de l'impossibilité d'oublier. Le débat est parti de la réflexion d'une participante à propos de ce qu'elle n'a pas aimé dans "Habuze Iki ?" :

"Jewe sinaryohewe na barya bagore bavuze ngo ntibashobora kwibagira ivyabaye. None wumva tutibagiye twobana gute ?"

"Je n'ai pas aimé ces femmes qui disent qu'elles ne peuvent pas oublier ce qui s'est passé. Si c'est ainsi, comment pourrions-nous alors cohabiter ?"

Pour répondre à cette question, un responsable d'une troupe

théâtrale appelée "*Intibagira ntibana*" qui signifie "*Qui n'oublie pas ne peut pas cohabiter*" a fait savoir que l'oubli préconisé dans cette troupe n'est pas synonyme de rejet des souvenirs du passé :

"Vyibuke ariko bibe kahise ; ahandi ho ari ukuyiyagira ntawosubira kwigisha canke kwiga akahise".

"Souviens-toi mais garde cela comme du passé ; s'il fallait oublier le passé personne ne pourrait plus enseigner ou apprendre l'histoire".

Il s'agirait ici d'une mémoire qui intègre le souvenir douloureux de la personne sans ressasser. Un autre participant réplique en disant que non seulement il est impossible d'oublier mais encore, *il n'est pas encore temps* :

"Noneho ntiharagera ko twibagira ivyabaye mu Burundi. Ico gikino kije hageze kuko hariho abatutsi n'abahutu babandanya kuvuga ko batishye, ko ahubwo ari abandi bishe".

"Par ailleurs il n'est pas encore temps d'oublier ce qui s'est passé au Burundi. Ce spectacle vient à point nommé puisqu'il y a des Tutsi et des Hutu qui continuent à dire qu'ils n'ont pas tué, que ce sont plutôt les autres qui ont tué".

Ce participant se réfère à la souffrance morale que chaque victime continue à éprouver aussi longtemps que le coupable n'a pas encore reconnu ses crimes et que la réparation n'a pas été faite. Ainsi est-il trop tôt pour vouloir que les réfugiés oublient ce qui les a contraints à l'exil alors qu'ils vivent encore dans les camps de réfugiés. Pour certains réfugiés, cet oubli est d'autant plus difficile qu'on continue à commémorer chaque mois le génocide (des Tutsi) et ainsi à attiser la haine et la vengeance contre les réfugiés considérés comme génocidaires :

"Ivyo kwibagira ntivyoshoboka na riryu uko ukwezi gutashe bama "bahimbaza" ihonyabwoko".

"Il est impossible d'oublier aussi longtemps que chaque mois on célèbre le génocide".

Tous les 21 de chaque mois, l'association "A.C. Génocide, CIRIMOSO" organise des activités commémoratives sur le génocide des Tutsi. Cette date se réfère au 21 octobre 1993, date anniversaire de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, premier Président hutu démocratiquement élu. Pour "venger" la mort du Président Ndadaye, des éléments hutus organiseront le massacre de centaines de milliers de Tutsi. Dans le même temps, des représailles seront organisées par l'armée gouvernementale appuyée par des jeunes Tutsi recrutés dans les sites de déplacés mais aussi dans les centres urbains. Pour échapper à ces représailles, des milliers de Hutu fuiront vers les pays voisins dont la Tanzanie.

2. Une justice partielle

Le débat à propos de la justice au Burundi commence par ce constat amer d'un participant aux ateliers :

"Urwego rw'ubutungane rwotegerejwe kuba urwego rwisangije, ariko siko bimeze, buraboshwe. Ubu abacamanza mu Burundi basigaye ari abagabo, nti bakiri abashingantahe. Kera umushingantahe yaragucira urubanza agatuma azoguterera kuriha".

"L'institution judiciaire devrait être indépendante mais ce n'est pas le cas, elle est prisonnière. Actuellement, au Burundi, il n'y a plus de Bashingantahe, les juges sont seulement des hommes. Du temps des Bashingantahe, le Mushingantahe n'hésitait pas à condamner le coupable même s'il devait l'aider à payer ou à réparer matériellement le préjudice causé à la victime".

Pour être investi Mushingantahe dans la tradition burundaise, être homme ne suffisait pas, il fallait un certain nombre de qualités dont le culte de la vérité, même si elle blesse. Les juges burundais sont accusés par les réfugiés d'avoir peur de dire la vérité, de dire le droit. Et cette vérité que les

réfugiés aimeraient entendre c'est le jugement des responsables politico-militaires qui sont à l'origine des différentes crises que les Burundais ont connues. A ce sujet, un des participants donne deux exemples :

"Imanza ntizishobora gucika mu Burundi kubera abategetsu bafise uruhara runini mu vyabaye. Nk'akarorero BUYOYA yarakwiye kwagirizwa ivyabaye i NTEGA n'i MARANGARA. Canke urubanza rwa Ndadaye ntiruba rwacitse iyo rutaba rwoca ruhutana ibihangange badashobora kwubahuka ?"

"Les procès ne peuvent pas être tranchés au Burundi puisque les autorités ont une grande part de responsabilité dans ce qui s'est passé. Par exemple BUYOYA devrait être inculqué pour les événements de Ntega et Marangara¹⁶. Ou alors, le dossier Ndadaye n'aurait-il pas déjà été clôturé s'il n'impliquait pas les gros poissons qu'on n'oserait pas attraper ?"

Les réfugiés suggèrent que les responsables des événements de Ntega et de Marangara soient identifiés et punis. Pour les réfugiés, la responsabilité de ces événements incombe aux autorités qui ont organisé les actions de représailles mais ils ne semblent pas condamner les combattants hutus qui ont déclenché les massacres. La vérité que les réfugiés semblent rechercher est la vérité qui reconnaît leurs souffrances.

Certains réfugiés expriment leurs réserves quand au fait que les juges *ont été dépassés par les événements jusqu'à "jeter la toge à terre", c'est-à-dire à renoncer à trancher :*

"Ahubwo bwarahengamye ; hari aho bishika bugata "toge" hasi. Nk'akarorero, mu 1993, umututsi yapfa kuvugako abonye uwamwiciye abiwe, waca ucirwa urwo gupfa aho"

¹⁶ En 1988, sous le régime du Major Pierre BUYOYA, des massacres ont été perpétrés par des FNL-Palipehutu contre des populations tutsies des communes de Ntega et Marangara. En réponse, l'armée nationale conduira des actions de représailles contre les populations hutues en provinces de Kirundo et Ngozi. Ces actions de représailles pousseront de nombreux Hutu à s'exiler au Rwanda.

nyene. Ushoboye kubaza umucamanza yaca akwishura ati birya mwakoze mwagira ngo bizijana ?"

"Je trouve plutôt que la justice a été partielle ; il arrive qu'elle balance sa toge par terre. Par exemple en 1993, il suffisait qu'un Tutsi dise qu'il avait vu celui qui avait tué les siens et ce dernier était condamné à mort sur le champ. Quand il était possible d'interroger le juge il répondait : "Pensez-vous qu'on allait oublier ce que vous avez fait ?"

La partialité de la justice résiderait alors dans la manière expéditive de traiter les dossiers où des Hutu se trouvent accusés alors que les dossiers où les Tutsi sont impliqués traînent, ou même sont classés sans suite. Ainsi les Hutu s'estiment victimes d'une justice "dominée" par les Tutsi et qui sert les intérêts du pouvoir politico-militaire dominé par les Tutsi. Lors des négociations de paix d'Arusha, l'armée et la justice ont été principalement citées comme devant être réformées afin d'intégrer en leur sein des Hutu. Face à cette institution judiciaire, les réfugiés affirment qu'ils ont peur de dire la vérité et qu'il serait inopportun de dire la vérité.

Nous allons développer ces affirmations pour mieux comprendre la situation.

3. "On m'a poussé" et la vérité cache

Les réfugiés burundais en Tanzanie ne nient pas que certains ont commis des crimes et que certains burundais ont été poussés à commettre des crimes, notamment par le gouvernement :

"Barantumye vyarabaye : rurya rwaruka rwahawe inkoho ngo rurinde amahoro rwaratumwe n'uwabahaye inkoho. Aho kuja hagati, igisoda cabigiyemwo".

"On m'a poussé est une réalité : les jeunes qui ont été armés pour être gardiens de la paix ont été poussés par celui qui les a armés. Et, au lieu de s'interposer, l'armée s'est impliquée".

Pour cet intervenant, l'armée devait s'interposer entre les jeunes gardiens

de la paix et la population accusée d'être en complicité avec les rebelles. Ces propos viennent illustrer une fois de plus l'accusation portée contre l'armée. En effet, avec l'amplification de la guerre entre l'armée burundaise et les différents mouvements rebelles, des jeunes ont été recrutés par l'autorité administrative et entraînés militairement par l'armée pour appuyer celle-ci dans le combat contre la rébellion. Toute personne soupçonnée d'être de mèche avec les rebelles était arrêtée, torturée, voire tuée. Ces actions punitives ont contraint des milliers de burundais à se réfugier en Tanzanie.

Pour ces réfugiés, les gardiens de la paix et l'armée ont été poussés à les pourchasser. Ils ont obéi à l'ordre. Et ce n'est pas seulement du côté de l'armée ou des jeunes gardiens de la paix que l'on a invité à la violence, c'est aussi du côté de la rébellion comme le reconnaît ce participant au débat :

"Mubisanzwe, muvya gisirikare, haba kuruhande rwa leta canke ku mirwi yayirwanya biragoye kwanka itegeko ; benshi barashowe mu bwicanyi kugira bacungure agatwe".

"De manière générale, en matière militaire, aussi bien du côté de l'armée régulière que de la rébellion, il est difficile de refuser l'ordre donné ; la plupart ont été contraints à tuer pour sauver leur tête".

Quoiqu'il en soit, avoir été poussé à commettre un crime n'exclut pas que l'on dénonce le commanditaire. Et pour les réfugiés deux grandes raisons expliquent pourquoi les gens continuent à dire qu'ils ont été poussés

- *La peur du commanditaire*

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, les commanditaires des crimes sont considérés par les réfugiés comme de gros poissons qu'on ne saurait attraper. Ainsi nous ont-ils précisé :

"Harya igitsure c'umugabo gihakuza bunini. Nta "Caporal" azovuga ukuri hariho "Major" na "Colonel"".

"En réalité la menace obtient toujours des résultats ! Le

caporal ne peut pas dire la vérité si la menace de ses supérieurs (major, colonel) pèse sur lui".

Le Caporal exécute les ordres selon la hiérarchie militaire. Il obéit aux ordres de ses supérieurs. Il ne peut pas les dénoncer sous peine d'être exécuté. Mais cela n'est pas seulement l'apanage des militaires comme nous le précise cet autre intervenant :

"Ukuri k'uko hari uwagutumye canke witumye kuriho mugabo kwabuze aho kuvugirwa. "Donc" uwondi, ahondi, igihe ndimwo n'uruhara mfise bifise ikibanza kinini mu kuvuga ukuri".

"La vérité sur le commanditaire du crime est connue, mais il manque où la révéler. Donc, selon qui je suis, où je suis, le moment et la part de responsabilité, tout cela joue un rôle important dans la révélation de la vérité".

Ainsi pouvons-nous comprendre que l'heure de dire la vérité n'a pas encore sonné comme nous l'avaient précisé les militaires du camp bataillon para commando et ceux du 11^{ème} bataillon blindé¹⁷. En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans le rapport de la tournée à Gitage Ngozi, Bujumbura et Muramvya, les militaires ex-FAB ne peuvent pas pleurer malgré l'aspect douloureux de certaines scènes de "Habuze Iki ?". Cela parce qu'ils refusent "de manifester leur regret de ne pas avoir empêché que le sang soit versé (étant donné qu'ils étaient chargés de maintenir et de rétablir la sécurité et l'ordre) d'une part mais aussi parce qu'ils ont participé dans les massacres, d'autres part". Et s'agissant précisément des raisons de ne pas pleurer, un des participants avait répondu :

"Nibazako igihe co kuvuga ukuri kitaragera, nicagera muraheza muze tubishure".

"Je pense que l'heure de dire la vérité n'a pas encore sonné, quand il sera temps, vous reviendrez et nous vous

¹⁷ Confer Partie II, RAPPORT 1, Les ex-FAB, p 37

répondrons".

De même, pour les réfugiés burundais de Kasulu, le moment n'est pas encore propice pour les révélations et celui qui s'aventurerait à dire la vérité s'exposerait à des risques. Ainsi, selon un des participants :

"Ukuri kuzomenyekana hariho indege ica itwara uwakuvuze".

"La vérité sera révélée à partir du moment où l'on aura apprêté un avion pour évacuer celui qui aura osé parler".

Finalement, les réfugiés, comme les militaires (ex-FAB), estiment qu'il serait dangereux à l'heure actuelle de révéler la vérité car elle risque de gêner ceux qui sont au pouvoir. Ainsi, les gens continuent à dire qu'ils ont été poussés sans dénoncer les commanditaires par crainte de représailles et parce qu'ils jugent inopportun de parler.

▪ *L'inopportunité de dire la vérité*

Dans le RAPPORT I, nous avons établi pourquoi les prisonniers continuent à prétendre qu'ils ont été poussés pour ne pas avouer leurs crimes. En effet, selon eux, il ne sert à rien d'avouer son crime au Burundi puisque la peine ne sera pas pour autant atténuée¹⁸:

"Mu butungane aha iwacu naho wokwemera nta kamaro, baca bakurikiza amategeko ntibarabira ngo wavyemeye. Kwemera n'ukureka ni co kimwe".

"Ici chez nous, il est inutile d'avouer son crime en justice puisque les juges vont appliquer la loi malgré l'aveu de l'accusé. Avouer ou ne pas avouer c'est pareil".

Pour les réfugiés dire "On m'a poussé" traduit l'absence actuelle de la justice au Burundi :

"Ubucamanza ntiburatangura gukora, turacari muri " barantumye". Iyo mu gikino bavuga uwabatumye twaca

¹⁸ Confer Partie II, RAPPORT 1, Les prisonniers, p 28.

tubonako ubutungane buriko burakora kandi budakora".

"La justice n'a pas encore commencé à être rendue au Burundi, nous sommes encore dans la phase du "On m'a poussé". Si dans le spectacle on avait dénoncé celui qui a poussé, nous aurions compris que la justice était rendue alors qu'elle ne fonctionne pas".

Etre encore au stade du "On m'a poussé", c'est faire obstruction à la justice en refusant d'avouer les crimes commis. Cela est d'autant plus vrai que ceux qui ont été poussés connaissent ceux qui les ont poussés.

"Kurya kuvuga ngo barantumye ni uburyo bwo kujuragiza ubucamanza mu kutavuga uwagutumye".

"Dire "On m'a poussé" sans préciser le commanditaire, c'est une manière de désorienter la justice".

Ceux qui n'ont pas été poussés, savent aussi pourquoi ils ont commis tel ou tel crime. En effet, il y en a qui ont commis des crimes pour se venger et/ou pour se protéger, pour des raisons de légitime défense. C'est ce que nous explique un des jeunes de l'AJBSPA¹⁹ en faisant référence à son propre vécu :

"Jewe navukiye mw'ikambi y'impunzi mu Rwanda. Ariko ntahutse mu Burundi sinashoboye kubandanya ndahaba. Nashikiye mu Kamenge aho Ndadaye atsindiye amatora, ariko baciye bamugandagura. Twaciye dusubira guhunga bivuye kuvyo twabona vyo gukumirwa mu butungane, ingene abasoda baduhiga ngo batwice badusanze mu ma "quartiers". Hariho rero abagiye mu bwicanyi kugira bikingire, si ukuvuga ko bose babatumye".

"Moi, je suis né dans un camp de réfugiés au Rwanda. Je suis rentré au Burundi après l'élection du Président Melchior Ndadaye, mais qui a été assassiné peu après ; je

¹⁹ AJBSPA : Association des Jeunes Burundais Soucieux de Paix en Afrique

vivais à Kamenge. Mais nous avons encore une fois été obligés de fuir à cause de l'injustice dont nous étions l'objet. Nous étions pourchassés dans nos quartiers par les militaires. Ce n'est donc pas dire que tout le monde a été poussé, il y en a parmi nous qui ont versé dans les tueries pour se protéger".

Ceci rejoint la réponse que nous avons enregistrée à Gashingwa où étaient rassemblés les ex-combattants du CNDD-FDD. Ils ont en effet répondu que personne ne les a poussés, mais plutôt qu'ils sont partis de leur propre gré parce qu'il fallait opposer la violence à la violence.

Pour les réfugiés, il est inopportun de dire la vérité puisque l'institution judiciaire ne rend pas justice et que le pouvoir cultive le mensonge.

"Impfizi y'intama itendera nka se". Ukuze usanga so atavuga ukuri ntushobora kukuvuga. Igihe "leta" itavuga ukuri jewe sinshobora kuvuga ukuri kandi ntwarwa muri iyo leta. Ububeshi turaburona tuzokwama tubugendera".

"Tel père, tel fils". Tu ne peux pas dire la vérité quand ton père ne le fait pas. Aussi longtemps que le gouvernement ne dit pas la vérité, moi non plus je ne peux pas dire la vérité. Le mensonge nous caractérisera toujours puisque c'est ce que nous avons appris dès notre tendre enfance".

Pour un autre intervenant, ceux qui osent dire la vérité risquent d'être discrédités et marginalisés car le mensonge est la règle :

"Hariho abemanga icaha batumwe, bakavuga n'abatumye. Nk'akarorero, KAMANA yemejeko yatumwe na BUYOYA ariko baciye bavuga ngo ntimwumvirize uyo aturira"

"Il y en a qui osent avouer les crimes qu'ils ont été mandatés à commettre et révèlent même les noms de ceux

qui les ont mandatés. Par exemple, KAMANA²⁰ a avoué qu'il a été mandaté par BUYOYA mais on a commencé à dire qu'il ne fallait plus écouter ces propos incendiaires".

La vérité est considérée comme propos incendiaire par les pouvoirs politiques qui voudraient l'occulter. En somme, les criminels qui continuent à dire qu'ils ont été poussés mais qui jugent inopportun de dénoncer les commanditaires cherchent à cacher une vérité, qui ne servirait à rien même si elle était révélée ou ils veulent éviter qu'ils soient marginalisés, voire maltraités. Quoi qu'il en soit, les réfugiés burundais en Tanzanie trouvent que la vérité reste un grand défi pour la justice au Burundi.

Mais comment alors la justice peut-elle relever ce défi ? La question reste sans réponse, y compris dans le spectacle. C'est la raison pour laquelle les spectateurs nous disent être restés sur leur soif. Ils s'attendaient en effet à des réponses que "Habuze Iki?" allait proposer. Nous avons alors cherché à savoir ce qu'en pensent les participants aux débats.

4. Pourquoi "Habuze Iki ?" fonctionne-t-il sous forme de questions ?

De l'avis de la plupart des participants, "Habuze Iki ?" ne montre que de mauvaises choses :

"Abantu benshi twaganiriye baje bararira kuko bavuze ko babonye ibintu bibabaje vyo mu ntambara gusa".

"Beaucoup de gens avec qui j'ai échangé sont rentrés en pleurant parce qu'ils avaient entendu uniquement de mauvaises choses vécues pendant la guerre".

Mais, ont-ils ajouté, ce sont des choses qui se sont réellement passées :

"Ivyakinywe vyarabaye, abatapfuye barasaze, abandi barahunze".

²⁰ KAMANA Jean-Paul : Lieutenant du 11^{ème} bataillon blindé qui a conduit l'attaque du palais présidentiel de Ndadaye à l'arme lourde dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993.

"Ce qu'on a joué a bel et bien eu lieu, ceux qui ne sont pas morts sont devenus fous, d'autres ont fui le pays".

Néanmoins, le spectacle ne montre pas ce qui a manqué :

"Icambabaje, igikino kirahera ariko ntiberekana icabuze".

"Ce qui m'a fait souffrir, c'est que le spectacle se termine sans avoir montré ce qui a manqué".

Ce regret étant exprimé par le plus grand nombre, la question qui se pose est de savoir si le scénariste devait ou non apporter une réponse. Voici comment un jeune, représentant de l'AJBSPA s'est exprimé :

"Ntiyokwiha inyishu ari umwe; bari kumumara iyo ashiramwo inyishu yiwe kuko wari gusanga atoshimisha bose".

"Il ne pouvait pas donner la réponse seul, on l'aurait massacré s'il avait donné sa propre réponse puisque sa réponse risquerait de ne pas satisfaire tout le monde".

Et d'ajouter :

"Je mbona urubanza rwagiye mu mwiherero mu mutima wa muntu wese. Ngira hazogira igihe duhuza umuti hamwe".

"Je trouve que le procès est en délibéré dans la conscience de chacun. J'espère qu'un jour nous apporterons la réponse ensemble".

Cette position n'a pas été contestée mais les participants ont émis le souhait que des pistes de réponses puissent être dégagées.

Trois grandes raisons justifient le fait que l'on continue à présenter le spectacle "Habuze Iki ?" selon les réfugiés burundais en Tanzanie :

1° La composition pluriethnique de la troupe contribue à réduire certains préjugés que les réfugiés entretiennent vis-à-vis de ceux qui sont restés au Burundi en général et des Tutsi en particulier.

Nous pouvons citer deux interventions appuyant cette idée. Le premier témoignage est celui d'un père qui a échangé avec ses enfants. Comme il l'a précisé, ses enfants ont fui le Burundi alors qu'ils étaient en bas âge. Ils ont donc grandi dans un univers uniquement peuplé de Hutu où les gens disent avoir fui les Tutsi :

"Jewe nshitse muhira, abana barambajije ngo mbega Papa, bwa bundi Abatutsi basa kurya? Twasanze ari abantu nka twebwe !"

"Quand je suis arrivé à la maison, les enfants m'ont demandé si les Batutsi ressemblaient à ceux-là qu'ils venaient de voir. Finalement nous avons trouvé que ce sont des hommes comme nous !"

Le deuxième point de vue est celui d'un ancien réfugié burundais en République Démocratique du Congo. Il dit avoir grandi dans l'idée que les Tutsi sont des envahisseurs qui ont attaqué le Burundi et contraint les Hutu à l'exil.

"Twe muri Zaïre batubwirako Abatutsi ari aba "envahisseurs baje gutera Abahutu. Sinarinzi rero ko Abatutsi ari abantu bafise urukoba nk'uru rwacu. Twari tuzi ko umututsi ari umuntu mubi, ariwe yateye intambara umuhutu nawe yivunye, yihoye".

"On nous disait que les Tutsi sont des envahisseurs qui sont venus attaquer les Hutu. Je ne savais donc pas que les Tutsi avaient la même peau que la nôtre. Nous savions que le Tutsi est méchant, que c'est lui qui a causé la guerre, que le Hutu s'est défendu, s'est vengé".

2° Le spectacle distille une vérité qui blesse et guérit en même temps. C'est ce qu'exprime cet intervenant :

"Uwukura imvunja neza uramwereka. Kirya gikino kirakwiye kuko kirerekana ingorane n'inkomoko yazo".

"Pour bien soigner quelqu'un de ses chiques, il faut les lui montrer au fur et à mesure qu'on les enlève. Ce spectacle a le mérite de montrer les problèmes et leurs origines".

Finalement, tout en évoquant de mauvais souvenirs et en accusant, "Habuze Iki ?" offre une opportunité de s'interroger et pourquoi pas de s'amender. Malgré la blessure qu'il peut laisser, les réfugiés encouragent les comédiens à continuer à jouer. Voici comment l'un des participants s'est exprimé à ce propos :

"Abamaratiri b'i Buganda bapfiriye ibanga, ni co gituma namwe mwoguma kw'ibanga".

"Les martyrs de l'Ouganda ont préféré mourir pour leur foi, c'est pourquoi vous aussi vous devriez poursuivre votre mission".

Les participants aux ateliers de réflexion ont encouragé la troupe à continuer les tournées et à ne pas avoir peur de dire la vérité malgré les critiques des spectateurs.

5. Conclusions et recommandations

La tournée en Tanzanie s'est effectuée auprès d'un public qui a beaucoup souffert des conflits. Certaines réactions recueillies pendant les représentations, certaines questions posées par les participants aux débats, prouvent que les atrocités qui ont caractérisé les périodes sombres²¹ de l'histoire du Burundi sont toujours présentes dans l'imaginaire des réfugiés. Le spectacle vient raviver des émotions qui avaient été enfouies dans leur inconscient. Ce spectacle provoque des réactions psychoaffectives (déli, refoulement, projection, fuite devant la réalité) qui rendent compte du mal qui ronge les réfugiés.

Le fait de vivre dans un camp quasi monoethnique favorise les crispations, les peurs et le rejet de l'altérité. Ce ghetto ethnique renforce l'image que le

²¹ Crises de 1972, 1988 et 1993.

réfugié continue à se faire d'une société burundaise profondément déchirée et divisée. Le Tutsi est présenté comme l'ennemi du Hutu et à la base de toutes les souffrances de ce dernier. C'est à cause de lui que les réfugiés ont été contraints à quitter le Burundi. Certains réfugiés dénie le statut d'Homme aux Tutsi. Cette conception concorde avec certains discours extrémistes qui comparaient les Tutsi à des animaux²². Le fait que certains enfants sont nés et ont grandi dans des camps de réfugiés monoethniques, dans l'ignorance de leur pays et sans contact avec les populations tutsies favorise leur adhésion à de tels discours. Cette ghettoïsation explique aussi la curiosité parfois teintée de haine que manifestent certains spectateurs, désireux de voir à quoi ressemble un Tutsi. La représentation de toutes les ethnies au sein d'une même troupe de théâtre aura participé à aider certains réfugiés à se défaire de fantasmes bâtis sur des conceptions de haine ethnique²³.

Il était intéressant de présenter ce spectacle dans les camps de réfugiés. Les questions et les pistes de réflexion qu'il dégage permettent de jeter un pont entre les souvenirs d'un Burundi déchiré et celui d'un Burundi capable de sortir des ghettos ethniques. Franchir ces barrières revient à interroger sa conscience sur sa volonté et sa capacité à pouvoir y apporter sa contribution.

Les propos des acteurs traduisent les discours et les opinions plurielles qui agitent la société. Nous aimerions nous joindre à cette recommandation émise par les réfugiés de Mtabila-Muyovozi. En effet ces derniers jugent très opportun de mettre ce spectacle au profit des autres réfugiés vivant dans les autres camps de Tanzanie et surtout ceux qui sont peuplés à majorité par les Hutu ayant fui en 1972, ont-ils précisé. Les arguments appuyant cette suggestion ressortent des propos suivants :

²² Le Tutsi était considéré comme un cancrelat ou un serpent au Rwanda.

²³ Cependant, il s'agit aussi de s'interroger sur l'impact réel de la troupe dans la déconstruction des préjugés. En effet, une de nos collègues avait visité les camps de Kasulu, deux ans auparavant, en 2003 avec un groupe de Burundais issus des ethnies hutu et tutsi et les réfugiés avaient alors exprimé la même surprise et la même curiosité de voir les Hutu et les Tutsi ensemble.

"Vyobafasha kwumva ko bakiri abarundi. Kandi barya ntibagira uburyo bwo gukurikirana ibiba mu Burundi".

"Cela éveillerait en eux le sentiment d'être encore des Burundais. Et puis ces réfugiés n'ont pas les moyens de suivre ce qui se passe au Burundi".

PARTIE III. ATTENTES ET PROPOSITIONS DE LA
POPULATION SUR LE THEME DE LA JUSTICE
POST-CONFLIT

RAPPORT I. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE CANKUZO, MAI 2006

I. Contexte

Ce rapport concerne l'analyse d'impact des représentations théâtrales de "Habuze Iki ?" et des groupes de parole organisés à Cankuzo du 3 au 16 mai 2006.

Cankuzo est une province située à l'Est du Burundi, frontalière avec la Tanzanie et éloignée de la capitale. La faible densité démographique explique en partie l'immigration des populations venues d'autres provinces pour occuper de vastes étendues de territoires inhabités et inexploités. En 1965, la commune de Mishiha a accueilli des réfugiés rwandais²⁴.

Cankuzo est pauvre en infrastructures. Les routes sont peu praticables et aucune d'elles n'est bitumée. La population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. D'importants troupeaux de bovins profitent des vastes pâturages. Le commerce transfrontalier de gros bétail constitue une source de revenu pour la région.

La province de Cankuzo a été relativement épargnée par les différentes crises qui ont secoué le Burundi. Elle n'a pas été affectée par les conflits de 1972. Lors de cette crise, des intellectuels et des commerçants hutus ont

²⁴ Les réfugiés rwandais tutsis installés à Mishiha avaient fui les persécutions de 1959 organisées au Rwanda par le régime hutu de l'époque. Ces réfugiés ont regagné leur pays en 1994 après la prise de Kigali par le Front Patriotique Rwandais (FPR) mouvement armé à dominance tutsie.

été tués. Or cette province n'en comptait presque pas. S'agissant de la récente crise de 1993, les participants aux groupes de parole déclarent qu'il n'y a pas eu de violence interethnique. L'absence de violence ethnique s'expliquerait par la résistance manifestée par certains fonctionnaires et militaires locaux contre l'appel aux tueries lancé par des responsables politiques au niveau national.

Cependant les participants ont relevé de manière récurrente beaucoup de cas de vols de bétail perpétrés par les rebelles, les militaires gouvernementaux et parfois des civils qui se faisaient passer pour des rebelles.

Il faut souligner que l'environnement de hautes montagnes, de grands espaces inhabités ainsi que la frontière avec la Tanzanie ont favorisé la présence des mouvements rebelles. Selon un militaire de Cendajuru, cette commune était un lieu de passage, de recrutement et de formation pour les rebelles.

II. Impact et perception du spectacle

Le spectacle a généralement été suivi par un public varié. On note surtout une majorité de paysans, il y avait aussi des fonctionnaires, des administratifs, des commerçants, des enseignants et des élèves. C'était un public généralement calme, attentif, manifestant une bonne qualité d'écoute. On peut de manière générale noter une adhésion du public au spectacle. Les spectateurs réagissaient aux différentes scènes soit individuellement soit par des échanges à deux voire plus.

Certains apartés reflètent l'impact des scènes jouées dans "Habuze Iki ?" par rapport au vécu de la population de Cankuzo :

1. Inadéquation du spectacle avec la réalité vécue

Les apartés suivants montrent que le spectacle met en scène des réalités qui n'ont généralement pas eu lieu à Cankuzo :

"Nta numwe yatotejwe ngaha".

"Personne n'a été chassé ici".

"Ahubwo bagira imana ko ino atawabuze umuntu".

"Une chance qu'on n'ait pas connu de mort ici".

D'autres apartés montrent que certaines réalités vécues ne sont pas jouées dans ce spectacle :

"Ino baradutwaye ibitungwa ariko ntibabivuga".

"Ici on nous a volé du bétail mais on n'en parle pas".

2. Un spectacle pouvant amorcer la réconciliation des burundais

Si le spectacle semble inadapté à la réalité vécue à Cankuzo, il peut tout de même favoriser un processus de réconciliation entre les burundais. Cela ressort de cette conversation captée entre un monsieur et une dame lors de la représentation à Gisagara :

La dame : "Twebwe ino niho twagowe, abandi, babaha ivyo barya natwe bakaza kutwereka Ibi".

La dame : "Quelle injustice : ailleurs on distribue de l'aide alimentaire et ici c'est cela qu'on vient nous montrer".

Le monsieur : "None taha".

Le monsieur : "Tu n'as qu'à rentrer chez toi alors".

La dame : "Oya sintaha".

La dame : "Non je ne vais pas rentrer".

Quelques minutes plus tard :

Le monsieur : "Mwebwe nuko mwamenyereye kubona ama camion aza kubaha imfashanyo. Ivyo bikino birafise intumbero. Aho ntubona ko bagomba kwerekana ko abarundi babuze bose ko borekuriranira".

Le monsieur : "Vous vous êtes habitués à voir des camions

qui viennent distribuer des aides. Ne vois-tu pas qu'ils veulent montrer que les burundais ont tout perdu et qu'ils devraient se réconcilier".

La dame : "Biraryoshe ntu".

La dame : "C'est intéressant, dis".

3. Nécessité de jouer "Habuze Iki ?"

Certains participants originaires pour la plupart de Cankuzo jugent le spectacle inapproprié car il montre des atrocités qu'ils n'ont pas connues chez eux et qu'ils n'aimeraient pas voir. D'autres disent qu'un tel spectacle risque de créer la haine et un esprit de vengeance dans les cœurs des victimes.

"Biry bintu si vyiza kuvyerekana ino kuko ntivyabaye. Si vyiza rero ko abantu babibona".

"Ce n'est pas bien de montrer ces choses ici parce qu'elles n'ont pas eu lieu. Ce n'est donc pas une bonne chose que les gens voient cela".

"Mbonye kirya gikino nkabona uwanyivye ivyanje haca havyuka inabi".

"Quand j'assiste à ce spectacle et que je vois celui qui a volé mes biens, j'ai envie de faire du mal".

Toutefois cette idée ne fait pas l'unanimité. Certains participants trouvent que les tenants de cette thèse restent superficiels, ne voulant pas affronter la réalité et ainsi approfondir la réflexion. D'autres trouvent qu'un tel spectacle permettrait à la population de Cankuzo de s'approprier l'histoire du conflit burundais et d'en tirer des leçons. Un employé communal de Cankuzo trouve quant à lui pertinent de jouer ce spectacle dans leur province étant donné qu'il y a des gens qui ont connu ces atrocités dans

d'autres provinces et qui ont émigré vers Cankuzo. A quoi il ajoute qu'il y a parmi ces gens ceux qui ont commis des crimes ailleurs dans d'autres provinces.

"Uwuciyamiriza n'uko yumviriza ibivugwa hama ntiyumvire".

"Celui qui est contre ce spectacle c'est celui qui écoute ce qui se dit sans réfléchir".

"Ni vyiza gukina ico gikino n'ahantu ubwicanyi butabaye kugira abantu babone ingaruka yavyo hama birinde ko vyosubira".

"C'est bien de jouer ce spectacle même dans des lieux qui n'ont pas connu des tueries, pour que les gens se rendent compte des conséquences et évitent que cela ne se reproduise".

"Ni vyiza ko kirya gikino gikinwa muri iyi ntara ya Cankuzo kuko iyi ntara yakiriye abantu benshi bari barahunze, yakira abantu baje bava mu zindi ntara. Iyi ntara yakiriye abantu benshi bakoze ivyaha mu zindi ntara baja "kwiinstalla" muri za Cendajuru na Gisagara".

"C'est intéressant que ce spectacle soit joué dans cette province car elle a accueilli beaucoup de gens qui avaient fui les violences de même que des populations qui sont venues d'autres provinces. Cette province a aussi accueilli beaucoup de gens qui ont commis des crimes dans d'autres provinces et qui se sont installés à Cendajuru et à Gisagara".

3.1. *Un spectacle qui favorise les échanges entre les parents et les enfants*

Quelques participants au groupe de parole ont proposé que "Habuze Iki ?" ne soit pas joué en présence des enfants parce qu'il montre des scènes douloureuses. D'autres trouvent plutôt que rien n'empêcherait que ce spectacle soit joué pour les enfants d'autant plus que certains ont connu pire que ça.

"Hari nk'abana baciye mu ntambara bahunganye n'abavyeyi babo bakarara mw'ishamba. Mbona rero ko kuri bo nka birya ni ibisanzwe".

"Il y a des enfants qui ont vécu la guerre, qui ont fui avec leurs parents et qui ont passé des nuits dans la brousse. Pour eux, ces choses sont déjà connues".

Le témoignage d'une maman qui avait assisté au spectacle avec ses enfants montre que ce spectacle donne une base de dialogue entre les parents et les enfants sur l'histoire du conflit burundais :

"Jewe nararyohewe kubona kirya gikino turi kumwe n'abana banje. Mw'ijoro twaciye tuvugana n'abana hama barabona ko ivyabaye iwacu vyabaye n'ahandi. Mu gikino baravyiboneye. Kirya gikino rero kirafasha gusigurira abana".

"J'ai été heureuse d'assister à ce spectacle avec mes enfants. La nuit j'en ai profité pour discuter avec eux et ils se sont rendus compte que ce qui s'est passé chez nous s'était aussi passé ailleurs. Ils l'ont vu hier dans le spectacle ; ce dernier nous aide à expliquer des choses aux enfants".

Nous aimerions souligner que nous n'avons jamais vu un enfant pleurer ni quitter le lieu de la représentation pendant le spectacle comme le font certains adultes. Toutefois certaines scènes comme celle de la vengeance font parfois sursauter de peur certains enfants, à la vue des costumes que

portent les comédiens²⁵. Dans certaines localités qui n'ont pas connu la guerre, les enfants apprécient le spectacle particulièrement les scènes comiques. Mais dans d'autres localités qui ont été touchées par les violences les enfants suivent les scènes tragiques avec un regard attentif, évocateur et réfléchi.

3.2. "Habuze Iki ?" un spectacle à adapter au contexte actuel

Même si ce spectacle reste intéressant, les participants au groupe de parole ont, de manière récurrente, demandé qu'il soit complété par des scènes qui apaisent les cœurs des gens et qui soient adaptées à l'évolution sociopolitique. Certains témoignages traduisent ce souhait :

"Murakwiye kuraba mugahumuriza imitima y'abantu, biratera umubabaro".

"Vous devriez voir comment apaiser les cœurs des gens, ça fait du mal".

"Murakwiye kurondera akandi gakino gakuraho birya vyabaye kakerekana ingene abarundi babana neza".

"Vous devriez créer un autre spectacle qui dépasse ce qui s'est passé et montre comment les Burundais cohabitent pacifiquement".

"Mwotegura akandi gakino gahanagura imvune kirya gikino cadusizemwo nititwohereza kubona birya".

"Vous devriez préparer un autre spectacle qui efface le choc que nous a laissé celui-là. On ne devrait pas finir sur ces scènes dures".

²⁵ Les costumes sont de longs manteaux noirs sur lesquels sont fixés des crânes de chèvres.

"Uteguye situation problème tegura "remédiation".

"Si tu amène un problème il faut apporter aussi la solution".

"Ikintu cose kirafise intango n'iherezo. Ni ukwerekana intambuko igihugu kigezako. Hariho iyindi ntambuko abarundi tugezako".

"Chaque chose a un début et une fin. Il faut montrer l'étape franchie par le pays. Il y a un autre pas déjà franchi par les Burundais".

"Igikino gitangurira kuri kabaza kigahereza ku tuburungu dutatu. Igikino kirakenewe mugabo cane cane mukurikije ibihe tugezemwo".

"Le spectacle commence par une interrogation et se termine par trois points de suspension. Ce spectacle vaut la peine mais il faudrait tenir compte de l'évolution actuelle".

III. Groupes de parole

1. Présentation des participants

Kigamba : Le premier groupe de parole a été tenu en commune Kigamba et réunissait 23 participants dont 10 femmes et 13 hommes venus de Cankuzo centre et Kigamba.

Mishiha : Le deuxième groupe de parole a été tenu à Kirehe en commune Mishiha avec 15 participants dont 3 femmes et 12 hommes venus de Mugera, Munzenze et Rutsindu.

Camazi : Le troisième groupe de parole qui s'est tenu à Camazi a réuni 21 participants dont 6 femmes et 15 hommes provenant de Camazi et

Gisagara.

Cendajuru : Le quatrième groupe de parole tenu à Cendajuru a réuni 23 participants dont 6 femmes et 17 hommes venus de Muyaga et Cendajuru.

L'ensemble des participants exercent diverses fonctions : agriculteurs, chefs de colline, conseillers communaux, enseignants, policiers, militaires, juges, greffiers, commerçants, employés des associations des droits de l'Homme²⁶.

2. Atmosphère des groupes de parole

Les groupes de parole ont été caractérisés par une grande liberté d'expression. Les points de vue des participants ont convergé sur le fait que la province n'a pas connu de divisions et de violences interethniques.

3. Thèmes développés dans les groupes de parole

En partant de la compréhension du spectacle "Habuze Iki ?" nous avons étendu les échanges sur des thèmes touchant à la justice post-conflit. Ainsi, nous avons cherché à comprendre avec les participants aux groupes de parole:

- Quels ont été les événements de la crise qui ont le plus marqué cette province ?
- Peut-on établir les preuves de ces événements ?
- Est-ce qu'il serait possible d'identifier les auteurs de ces actes ?
- Comment hiérarchiser les crimes commis et établir les sanctions pour chacun de ces crimes ?
- Que faire pour restaurer la justice ?
- Quels mécanismes peut-on mettre en place ?

3.1. Quels ont été les événements de la crise qui ont le plus marqué cette province?

Peu importe la qualification que les uns et les autres font de ce qui s'est passé, il est essentiel de connaître les faits, découvrir s'il y a un accord sur

²⁶ Ligue Iteka, APRODH.

la lecture des événements ou des divergences. Les différentes interventions nous permettent de dire qu'il y a unanimité sur deux points principaux :

1° Le spectacle "Habuze Iki ?" parle et montre des choses que la population de Cankuzo a entendues ou vécues dans d'autres provinces (notamment pour ceux qui ont immigré à Cankuzo).

2° La majorité des crimes commis à Cankuzo n'étaient pas liés à l'appartenance ethnique. Ni les Hutu, ni les Tutsi n'étaient à l'abri, ils fuyaient ou se défendaient ensemble.

Cependant quelques faits isolés se sont produits dans cette province pendant la crise de 1993 : à Makangara, neuf personnes ont été tuées (certains parlent de cinq) et à Gitanga, des combats intenses entre armée régulière et rébellion ont occasionné des pertes en vies humaines, la destruction de biens et des actes de pillage (surtout de gros bétail).

Voici comment un des participants aux échanges de Kigamba l'a rapporté, ses propos ont été approuvés par l'ensemble des participants :

"Twebwe ino iwacu gushika le 16/08/2000 ntacari bwabe. Ariko le 16 août 2000 bishe Colonel NZEYIMANA yari Commandant wa Région Militaire, baraza kwa RUBUKA barica umugore, baraturira inzu iwanje n'abandi, jewe ndi umututsi. Baje ari abanyeshamba ariko baje bisunga abantu bo ngaha tuzi, twacye tubaha "gasopo" kuko babonye umuhutu baramureka, umututsi bakamugirira nabi. Mu nyuma baje bacisha kumurongo, ata muhutu, ata mututsi kuko twagumye dufatanye mu nda".

"Jusqu'au 16 août 2000, date à laquelle a été assassiné le Colonel NZEYIMANA, Commandant de région militaire, rien ne s'était encore passé. C'est à cette date qu'ils ont commencé à attaquer, ils ont tué la femme de RUBUKA (frère du président de l'UPRONA), ils ont brûlé ma maison et pillé les autres voisins tutsis, moi-même je suis Tutsi. C'étaient des rebelles, guidés par quelques uns de nos

voisins hutus que nous connaissons bien, nous les avons par après mis en garde puisque seuls les Tutsi étaient ciblés dans cette attaque. Plus tard, les attaques n'étaient plus discriminatoires puisque toute la population était redevenue unie".

Signalons plus particulièrement que le vol du gros bétail a été généralisé dans toute la province de Cankuzo : les animaux volés traversaient la frontière burundo-tanzanienne pour y être vendus.

D'autre part, on compte un nombre limité de victimes, suite aux attaques rebelles et/ou aux combats entre armée régulière et mouvements rebelles.

3.2. Peut-on établir les preuves de ces événements?

Il ne suffit pas de dire ce qui s'est passé mais encore faut-il le prouver par exemple par l'identification des lieux d'exécution, les raisons ou les motifs allégués, la ou les périodes des événements... Pour une population qui a moins souffert du conflit comme celle de Cankuzo, l'établissement des preuves n'est pas si difficile car les faits sont limités.

Ainsi, pour les participants aux différents groupes de parole de Cankuzo, les preuves ne manquent pas pour les faits cités précédemment :

- Les populations des localités qui ont fait l'objet d'attaques ou ont été le théâtre de combats sont témoins de ce qui s'est passé. En effet, juste après une attaque ou des combats, la population se retrouvait pour constater et évaluer les dégâts.
- Là où il y a eu des victimes, c'est toute la population sans distinction d'appartenance ethnique qui les inhumait soit au cimetière, soit dans des endroits autres mais bien connus.

Cependant si les preuves peuvent être fournies, les responsabilités ne sont pas si faciles à établir.

3.3. *Serait-il possible d'identifier les auteurs de ces actes ?*

L'établissement des faits et des preuves implique l'identification des auteurs. Il s'agit de répondre à la question "qui a fait quoi ?".

Etant donné que les faits cités sont liés à la guerre entre les mouvements armés et les ex-FAB, la population de Cankuzo trouve qu'il est difficile d'établir les responsabilités. Voici comment l'exprime un des participants au groupe de parole de Mishiha :

"Erega biragoye kuko ino ni ibitero vyava hanze, abanyagihugu hagati yabo ntibacanyemwo".

"C'est vraiment difficile car ici chez nous les attaques venaient de l'extérieur ; la population est restée solidaire, les gens ne se sont pas affrontés".

Il y a donc rejet de la responsabilité sur l'extérieur, extérieur difficilement identifiable que la population qualifie sous des vocables comme "Abo hejuru", "Abize", "Abategets", c'est-à-dire "ceux d'en haut", les intellectuels, les autorités.

Cependant, une nuance a été faite pour ce qui est des vols :

"Ubusuma bwabaye ku mpande zose kuko hariho abikika mu kiza".

"Le vol a eu lieu de part et d'autre puisqu'il y a ceux qui profitent de la guerre pour voler".

En d'autres termes, ce ne sont pas seulement les groupes armés ou les belligérants qui ont volé mais aussi, des civils déguisés en combattants. C'est ce que nous fait savoir cette participante au groupe de parole de Camazi (Gisagara) :

"Abikitse mu kiza biyita abarwanyi bakaza mw'ijoro ku muhana kuraba uwatimvye akaguma muhira bagaca bavuga ngo turi abarwanyi, cisha mw'idirisha amahera. Ntibatwara ibitungwa kuko vyoba ivyagirizi, amahera yoyo aroroshe kunyegeza".

"Ceux qui profitaient de la guerre se faisaient passer pour des combattants et venaient de nuit à la maison où ils intimaient l'ordre à ceux qui s'y trouvaient de leur remettre l'argent ; l'argent étant en effet facile à dissimuler, ce qui n'est pas le cas du bétail".

Et justement, ceux qui ont volé du bétail sont pour la plupart connus. Ils ont été soit attrapés soit soupçonnés et ainsi traduits en justice.

En somme, pour des attaques venant de l'extérieur et qui ont occasionné des pertes en vies humaines, des destructions des biens et du bétail, la responsabilité est difficile à établir. S'il s'agit de voisins, qui ont profité de la guerre pour commettre des crimes, il est plus facile d'établir la responsabilité. Quoi qu'il en soit, pour les participants, il y a lieu d'établir une hiérarchie entre les crimes commis et les sanctions à infliger aux coupables.

3.4. Comment hiérarchiser les crimes commis et établir les sanctions ?

Pour les participants aux groupes de parole de Cankuzo, il y a lieu de faire la distinction entre les crimes de sang et les crimes contre les biens. Au niveau des crimes de sang, deux échelons sont à établir :

Le premier échelon et le plus coupable est celui des commanditaires : les dirigeants, les intellectuels, les autorités ...

Le deuxième est celui des exécutants constitués en grande partie par le petit peuple. Ce sont ceux-là qui disent "Barantumye" c'est-à-dire "On m'a poussé".

Ainsi, pour les participants aux groupes de parole de Cankuzo, les commanditaires doivent être traduits en justice et punis conformément à la loi alors que les exécutants devraient tout simplement reconnaître leurs crimes et se réconcilier avec leurs voisins.

Par rapport à cette position, nous pensons qu'elle serait liée au fait qu'il n'y a pas eu de massacres interethniques dans la province de Cankuzo. En effet, les participants originaires des autres provinces, comme Cibitoke,

Ruyigi, Muyinga, où il y a eu des massacres ne partagent pas ce point de vue. Rapportons à titre illustratif cette position du technicien vétérinaire natif de Cibitoke travaillant dans la commune Cendajuru, qui s'exprime à propos de l'amnistie générale :

"Abategets bashaka gutangisha ikigongwe ku nguvu "or" ntibishoboka. Ubutungane nibwumvirize abantu bababaye ntibive hejuru ngo ni itegeko. Muragitanga jewe sindimwo"

"Le pouvoir veut faire passer une amnistie générale par la force or cela n'est pas possible. La justice doit écouter les souffrances et ne pas céder aux injonctions d'en haut. En tout cas vous, vous n'avez qu'à pardonner. Moi je n'accepte pas".

S'agissant du vol de bétail, il n'y a pas de distinction à faire, qu'il ait été commis par les groupes armés ou les civils déguisés en combattants. Seulement, il faut qu'il y ait réparation, en d'autres termes ceux qui ont volé doivent remettre une partie au moins, à défaut de la totalité. Les autres formes de sanctions ne servent à rien.

A ce niveau, nous pouvons relater les attentes, les souhaits, les désirs ou les aspirations de la population de Cankuzo en réponse à la question du "Comment faire pour restaurer la justice ?".

3.5. Que faire pour restaurer la justice ?

Face à ces crimes et ces criminels, faut-il ou non punir les coupables, donner réparation aux victimes ou pas ?

Comme remarqué dans le point précédent, la population de Cankuzo voudrait, d'une part que les commanditaires des crimes soient punis et les exécutants réintégrés socialement ; d'autre part, que ceux qui ont volé réparent matériellement tout ou au moins une partie de ce qu'ils ont volé. Pour les participants aux groupes de parole, cela n'est possible que si la vérité est connue.

1° *La vérité* doit être établie car elle est incontournable si l'on veut trouver

des solutions durables à la crise burundaise. C'est ce que nous résume bien ce participant de plus de 60 ans au groupe de parole de Mishiha :

"Umugani wa NTIBANTUNGANYA ati ni ukumenera inda ku rukumu, birakwiye ko ukuri nyakuri kuja ahabona, barya bavuga ngo "barantumye" bobavuga".

"Comme l'a dit NTIBANTUNGANYA²⁷ que "le pou doit être écrasé et étalé au grand jour sur l'ongle du pouce", il faut que la vraie vérité éclate au grand jour, que ceux-là qui déclarent avoir été poussés disent ceux qui les ont poussés".

Pour lui, depuis la crise de 1965 jusqu'à celle de 1993, tous les faits peuvent être bien connus :

"Ivyabaye 65 ni vyo ntamenye kuko vyabaye Muramvya-Gitega kandi nari muto. Ariko rero hariho abantu bakuze bari begereye i bwami bazi ivyabaye kandi bobivuga badatinya igitugu. Muri 72 nari umusore nakora kw'ishure ariko sinigisha, ubwicanyi ntibwabera mu mitumba, bwabera mu ntara. None ntibazi uwobatuma? Mu 88 abantu babikoze, babibonye baracariho. None kuki batomenyekana? Mu 93, ba "bulamatari", ba "Musitanteri" nibo bafata ingingo y'ibiba. None kuki abo bantu batobibazwa? [...]Ego bamwe bacye bajabuka, bava muri FRODEBU baja muri CNDD-FDD. Mu 96 abo Bahutu hari ico babonye. None tugume mukwihorahorana?"

"Ce qui s'est passé en 65 m'échappe puisque cela s'est passé à Muramvya-Gitega et que j'étais trop jeune. Toutefois, il y a des personnes plus âgées qui étaient proches de la cour royale qui pourraient témoigner sans

²⁷ NTIBANTUNGANYA Sylvestre : Dirigeant du FRODEBU, président du gouvernement de coalition de 1994 à 1996.

crainte sur ce qui s'est passé. En 72, j'étais un jeune homme, je travaillais dans une école mais je n'étais pas enseignant, on ne tuait pas les gens dans les collines mais aux chefs-lieux des provinces. Est-ce que les commanditaires ne sont pas connus ? Pour 88, les criminels et les rescapés sont encore en vie. Qu'est-ce qui empêche alors leur identification ? En 93, les gouverneurs et les administrateurs décidaient de tout. Pourquoi ne pas les interroger ? [...] C'est vrai que certains ont par après fui, ils ont viré du FRODEBU au CNDD-FDD. En 96, les Hutu ont payé le prix de tout cela. Allons-nous alors rester dans la vengeance cyclique ?"

Nous pouvons remarquer que la vérité recherchée ici c'est l'établissement des responsabilités des commanditaires. Cependant les participants aux groupes de parole se sont inquiétés de la faisabilité d'un tel processus, comme le signale une personne du groupe de parole de Camazi à Gisagara :

"Ndabona ingaruka mbi, intambamyi yo kuvuga ukuri : bivuye kuri "barantumye" wosanga bikoze kuri barya batwara".

"Je vois un obstacle à l'établissement de la vérité : à partir du phénomène du "On m'a poussé", on risque de toucher aux dirigeants actuels".

2° Une amnistie générale est alors évoquée en réponse à la difficulté d'établissement des responsabilités des commanditaires. En effet, ce ne sont pas seulement les dirigeants actuels qui sont coupables comme réplique une autre participante au groupe de parole de Camazi à la précédente :

"Ni bande bakoze ivyaha ? Jewe mbonako kumenya ukuri bigoye kuko ukuri kuri mu mutima wa muntu kandi ntawuzokumukuramwo. Nico gituma bakwiye kurekurirana ikivunga kuko nta n'umwe atishe, uwutishe n'umupanga yishe n'akarimi na cane cane abatware baba ab'ubu canke abakera".

"Mais qui sont les criminels ? Moi, je trouve plutôt qu'il est difficile de connaître la vérité car elle est intime à chaque individu et personne ne peut la lui extorquer. C'est pourquoi il faudrait une amnistie générale (pardon de masse) puisque tout le monde a tué soit par les armes soit par les mots, surtout les dirigeants ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier".

Soulignons cependant que cette proposition est restée marginale. En effet, la majorité des participants aux groupes de parole de Cankuzo sont pour un pardon qui interviendrait après l'établissement de la vérité dans le cadre judiciaire.

3° *Le pardon* peut être accordé à ceux qui reconnaissent leurs crimes mais tout doit passer par la justice :

"Twebwe abanyagihugu dukwiye kwiyumvikanira uwakoze ikosa akaryemera hanyuma tukarekuriranira tutiriwe turarindira abo hejuru [...]. Ukuri kuri muri jewe nagiriwe nabi na wewe wagize nabi. Mu butungane niho bonyene bazokwumvikanisha abo babiri".

"Au niveau de la population, nous devrions nous réconcilier et nous pardonner si celui qui a commis une faute la reconnaît, sans attendre l'ordre qui viendrait d'en haut [...]. La vérité se trouve entre celui qui a subi le mal et celui qui l'a infligé. Seule la justice peut réconcilier les deux personnes".

De manière générale, c'est ce pardon après l'établissement de la vérité en justice qui est attendu et souhaité par la population de Cankuzo. Ce pardon pourrait aller de pair avec la réparation.

4° *La réparation matérielle*, si elle est possible devrait être un préalable au pardon. Cela est d'autant plus possible à Cankuzo où le vol de bétail est un facteur caractéristique du conflit.

En somme, la réconciliation ou la résolution du conflit burundais devrait passer, selon la population de Cankuzo, par la connaissance de la vérité puis la reconnaissance et la réparation éventuelle du préjudice préalablement au pardon. Et tout cela dans le cadre de la justice. Comment procéder alors ?

3.6. *Quels mécanismes peut-on mettre en place ?*

Comme la population de Cankuzo le laisse entendre, la vérité doit être connue et la justice doit être rendue avant toute forme de pardon et de réconciliation. Nous avons alors cherché à comprendre si la Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation et le Tribunal Spécial qui sont proposés comme mécanismes pour établir cette vérité et rendre cette justice sont les mieux indiqués.

A propos de ces mécanismes, les groupes de parole ont permis de dégager les éléments suivants :

1° La Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation et le Tribunal Spécial sont inconnus de la population de Cankuzo qui entend parler d'eux uniquement à la radio. Aucune organisation publique ou privée n'a effectué de descente pour en parler à la population de Cankuzo.

Comme le disent les participants aux groupes de parole, c'est peut-être parce que la province est éloignée de la capitale et semble être marginalisée.

"[...] twe ngira n'uko iyi ntara yacu ya Cankuzo iri inyuma y'igihugu".

"[...] peut-être que c'est parce que notre province de Cankuzo est à la périphérie du pays".

Ainsi, l'équipe de *RCN Justice & Démocratie* aura été la première à leur parler de ces deux mécanismes de justice transitionnelle.

2° Même si les participants aux groupes de parole ne savent pas grand chose au sujet de ces mécanismes, ils les trouvent nécessaires pour les raisons suivantes :

Le Tribunal Spécial pourraient juger les "gros poissons" c'est-à-dire les dignitaires, les dirigeants, les autorités qui ont été les commanditaires des crimes commis mais qui jouissent d'une immunité. Cela pourrait rassurer le petit paysan mais aussi le juge qui a peur de la pression exercée sur lui.

- Le Tribunal Spécial du fait de sa composition mixte (juges burundais et étrangers) pourrait garantir la neutralité du jugement par rapport au juge burundais qui se voit ou se sent impliqué dans les affaires qu'il doit traiter.

"Iyo "tribunal" yoza kandi kugira ibuze umucamanza kwibonamwo ingorane bariko baramutura".

"Ce tribunal permettrait par ailleurs d'éviter au juge de se sentir personnellement affecté dans les problèmes qu'on lui soumet".

- Le Tribunal Spécial donnerait plus d'indépendance aux juges burundais. En effet, ce tribunal aurait plus de moyens et serait constitué, de burundais comme d'étrangers.
- Le Tribunal Spécial pourrait compléter les juridictions actuelles du fait que les juges auront des compétences qu'on ne trouve pas nécessairement au Burundi.
- La Commission Nationale Vérité et Réconciliation peut aider à connaître la vérité si des garanties sont offertes à ceux qui acceptent d'avouer ou de témoigner la vérité.

3° S'agissant des garanties pour que la vérité soit connue au niveau de la population, des propositions ont été faites par les participants au groupe de parole de Cendajuru :

- L'indépendance de la magistrature : le petit paysan justiciable ne pourra jamais obtenir justice tant que le juge lui-même n'en a pas.

"Umunyagihugu ntashobora kuronka "garantie" mubutungane kuko n'umucamanza nta "garantie" afise. Muti kuki ? Conseil supérieur de la magistrature igizwe n'abantu cumi "nommés par le président de la République". Umucamanza aciye urubanza bidahuye n'ivyo abari umuri urwo rwego bipfuzza baca bamufatira ingingo".

"Le simple citoyen ne peut pas avoir l'assurance d'obtenir justice car le juge lui-même n'en a pas. En effet, le conseil de la magistrature est composé de dix membres nommés par le Président de la République. Le juge qui va à l'encontre de la volonté de ce conseil s'expose à des sanctions".

Une loi régissant le pardon (ou l'amnistie) :

"Turi mu mugambi w'amahoro, mu ntwaro ya Arusha kandi ntibizosubira inyuma. Nico gituma hakwiye itegeko rikingira umunyagihugu n'umucamanza, itegeko ryo kurekuriranira, ryo kugiriranira ikigongwe. Ni naho urya apfunzwe atazotinya kuvuga ukuri kuko azoba afise "garantie" y'ikigongwe. N'urya yatumye azokwubahuka na we nyene abivuge".

"Nous sommes engagés dans le processus de paix d'Arusha et sans recul possible. C'est pourquoi il faut une loi qui protège le justiciable et le juge ; une loi sur la réconciliation et le pardon. C'est alors que le prisonnier n'aura plus peur de dire la vérité puisqu'il sera assuré du pardon, même celui qui l'a poussé osera témoigner".

4° Enfin, une autre opinion nuance l'opportunité des mécanismes précités sans s'y opposer :

- Si jamais le Tribunal Spécial et la Commission Nationale Vérité et Réconciliation sont mis en place, les Burundais devraient être plus

nombreux que les étrangers. En effet, il n'y a pas plus spécialistes de la question burundaise que les Burundais eux-mêmes.

- Le Tribunal Spécial ne viendrait que pour juger les "gros poissons" sinon il faut renforcer les juridictions à la base pour que le petit paysan soit jugé à la base, là où le crime a été commis. En effet, ces juridictions de base sont les mieux indiquées pour offrir une justice de proximité. Ce sont les populations des collines qui connaissent mieux les faits qui s'y sont déroulés.

Cependant, les participants aux groupes de parole n'ont pas caché leurs inquiétudes et leurs craintes ; il ne faut pas un système à la rwandaise qui fait que les gens fuient leur propre pays.

- Une minorité pense que le Tribunal Spécial n'est pas nécessaire, il faudrait plutôt donner plus d'indépendance à la magistrature :

"Ahubwo hakwiye ubwigenge bw'ubucamanza. [...] Iyo sentare siyo ikenewe cane kuko yoza ifise aho ishikira kandi siyo yoguma itunganiriza Abarundi".

"C'est plutôt l'indépendance de la magistrature qui importe [...]. Ce n'est pas ce Tribunal Spécial. qui importe beaucoup puisqu'il faut des conditions favorables à son implantation ; il faut aussi savoir que ce n'est pas ce tribunal qui rendra éternellement justice aux Burundais".

Les points de vue de la population de Cankuzo sont partagés sur ces mécanismes mais la tendance dominante est celle qui dit que ces mécanismes de justice transitionnelle sont nécessaires.

IV. Conclusion

Les groupes de parole animés à Cankuzo ont permis de dégager des aspects révélateurs du conflit dans cette province.

Dans les apartés captés pendant les représentations, nous retenons que ce

spectacle rend compte d'une réalité qui n'a pas eu lieu à Cankuzo mais qui nécessite d'être connue dans ce sens qu'elle peut aider au processus de réconciliation.

Cankuzo n'a pas connu de violence ethnique mais des attaques de groupes rebelles et des vols de bétail à partir de 1996. Ces attaques ont été perpétrées par les combattants et les civils déguisés en combattants.

Dans ce contexte les responsabilités sont tantôt difficiles, tantôt faciles à établir. Pour les crimes commis par les populations locales, les faits sont connus et les auteurs peuvent être identifiés. Des procès ont déjà été intentés contre certains de ces criminels. Toutefois, pour les crimes perpétrés par les rebelles, les responsabilités sont difficiles à établir car les auteurs n'étaient pas connus et ont quitté le milieu. Ainsi, la responsabilité est rejetée au sommet, si bien que l'on peut parler d'une responsabilité collective des combattants et de leurs dirigeants.

Malgré la difficulté à établir les responsabilités, tous les crimes ne peuvent pas être considérés au même pied d'égalité et par conséquent les sanctions devraient être différentes. La population de Cankuzo considère qu'il faut distinguer d'une part les délits comme les vols de bétails et les crimes de sang. Pour les vols, il faudrait une réparation de tout ou au moins une partie comme préalable à toute démarche vers le pardon et la réconciliation. S'agissant des crimes de sang, les commanditaires doivent être punis conformément à la loi mais les exécutants devraient être réintégrés socialement et bénéficier du pardon s'ils reconnaissent les faits et qu'ils demandent ce pardon. Cependant ce point de vue n'a pas obtenu l'adhésion de tous, particulièrement des ressortissants originaires d'autres provinces dont les rescapés des massacres interethniques de 1993.

La vérité devrait être établie. Les mécanismes tels que la Commission Nationale Vérité et Réconciliation et le Tribunal Spécial sont jugés nécessaires pour y arriver. Selon la population, ce sont les seuls dispositifs qui permettraient de poursuivre et juger les commanditaires considérés comme de "gros poissons". La population estime que les "gros poissons" jouissent d'une certaine immunité et qu'ils exercent une pression sur le judiciaire du fait du manque d'indépendance de la justice. Ces mécanismes

sont donc les bienvenus pour compléter les juridictions actuelles où certaines compétences manquent.

Cependant, les membres du Tribunal Spécial et de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation devraient majoritairement être burundais car il n'y a pas plus spécialistes de la question burundaise que les Burundais. Seulement, le caractère international de ces mécanismes viendrait leur conférer plus d'indépendance et la liberté dont les juridictions actuelles ont besoin.

Par ailleurs, les juridictions de base devraient être renforcées. Ce sont en effet elles qui sont proches de la population et par conséquent des crimes commis ou subis.

Enfin, pour que la vérité soit connue, ces mécanismes devraient prévoir des garanties qui rassureraient non seulement le juge mais aussi le justiciable. Parmi ces garanties figurent notamment l'indépendance de la magistrature et la loi portant sur le pardon ou l'amnistie.

RAPPORT II. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE KAYANZA, AOUT-SEPTEMBRE 2006

I. Contexte

Ce rapport concerne l'analyse d'impact des représentations théâtrales de "Habuze Iki ?" et de l'animation des groupes de parole organisées à Kayanza du 24 août au 3 septembre 2006.

Kayanza est une province située au nord du Burundi, fontralière avec le Rwanda. Avec une densité démographique de 417 habitants par km² ²⁸ c'est la province la plus peuplée du Burundi.

La grande majorité de la population de Kayanza vit de la terre. Les principales productions agricoles sont le café arabica, le thé (cultures commerciales) sans oublier les cultures vivrières comme la pomme de terre, le haricot et le manioc. Toutefois les agriculteurs éprouvent des difficultés énormes à trouver des terres à cultiver, conséquence directe de la forte densité de population. Malgré cette situation de pauvreté, on observe tout de même un commerce transfrontalier intense.

Du point de vue éducatif, l'enseignement non formel semble occuper une place importante. Les enfants fréquentent beaucoup les centres catholiques d'éducation de base dits "Yaga-Mukama" ²⁹. Cet engouement serait dû au fait que ces écoles coûtent moins cher et les enfants ne sont pas scolarisés toute la semaine ; ils peuvent donc continuer à aider aux travaux champêtres. La fréquentation élevée des écoles de catéchisme s'expliquerait aussi par la crise de 1972 qui a emporté un grand nombre d'enseignants hutus, créant un traumatisme et une crainte de l'école publique.

*"[...] niga mu wa kabiri tubona abasoda baza batora
abarimu twubaha twemera bakababwira ngo shira*

²⁸ Année 2005.

²⁹ "Parle Seigneur"

amaboko hejuru bagaca babatwara [...]"

" [...]j'étudiais en deuxième année primaire et nous avons vu des militaires venir et arrêter des enseignants que nous respections et admirions en leur ordonnant de lever les mains, puis ils les emmenaient [...]"

L'enseignant était jusqu'alors un objet d'admiration et d'identification pour l'écolier. Mais suite aux scènes d'humiliation, le maître serait devenu un modèle à éviter.

La province de Kayanza a été fortement affectée par les conflits de 1972 et 1993 qui ont occasionné des déplacements de populations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Actuellement certains réfugiés rentrent et des déplacés rejoignent leur colline. Cependant, la majorité des sites de déplacés installés dans la province seraient aujourd'hui transformés en villages permanents.

II. Impact et perception du spectacle

Sur les neuf communes qui composent la province de Kayanza, les représentations du spectacle "Habuze Iki ?" se sont déroulées dans cinq communes : Butaganzwa, Gahombo, Gatara, Kayanza et Muhanga. L'importante densité de population de la province a eu pour conséquence de rassembler un public très nombreux à l'occasion des représentations.

Dans chaque commune le public était varié : femmes, hommes, enfants, jeunes et personnes âgées. De manière générale la présence des femmes était légèrement supérieure en nombre à celle des hommes. Les enfants et les jeunes étaient nombreux³⁰. En outre, le public était constitué en grande partie de paysans. Très peu de fonctionnaires étaient présents, sauf à Gatara où les enseignants étaient nombreux.

³⁰ On note que la tournée du spectacle correspondait à la période de vacances scolaires.

1. Adhésion du public au spectacle

La forte adhésion du public à "Habuze Iki ?" se manifestait par l'attention et le calme que les spectateurs observaient ou exigeaient de manière générale pendant les représentations. En témoigne cet ordre donné par un adulte à un groupe d'enfants perturbant :

"Kura induru ngaho tube turumviriza".

"Cessez de déranger pour qu'on suive".

L'attention du public se traduit aussi dans cette réaction ferme d'un homme à la suite d'un commentaire d'une dame :

La dame : "Jewe ivyo bintu ndara ndabirota".

La dame : "Je vais faire des cauchemars sur ces choses".

Le monsieur : "Hora twiyumviririze".

Le monsieur : "Silence pour qu'on puisse suivre".

Réagissant aux rires d'une femme qui s'amusait en assistant au spectacle, un spectateur amorça un échange avec trois autres qui témoigne d'un grand attachement du public à "Habuze Iki ?" mais aussi de la conduite à observer et de la leçon à tirer :

Spectateur 1 : "Uyu mupfasoni yibaza ngo ni ibikino ; burya ibi bintu birakomeye".

Spectateur 1 : "Cette dame pense que ce sont des jeux ; ces choses sont très sérieuses".

Spectateur 2 : "Ahubwo nabaze umutima yumve ikivugwa".

Spectateur 2 : "Qu'elle interroge plutôt le coeur pour saisir le message".

La conversation continuera après la scène de l'enseignement du maniement

des armes.

Spectateur 1 : "Sinakubwiye ivyo ni ivyigwa bikomeye cane".

Spectateur 1 : "Ne t'ai- je pas dit qu'il s'agit d'une profonde leçon ?"

Spectateur 2 : "Uwufise amatwi yo kwumva ni yumve".

Spectateur 2 : " Que celui qui a des oreilles pour entendre entende".

Spectateur 3 : "Cane cane bize mu mutwe".

Spectateur 3 : "Que ça entre surtout dans la tête".

Spectateur 4 : "No mu mutima".

Spectateur 4 : "Et dans le cœur aussi".

2. Adéquation du spectacle avec le vécu des populations

Certaines scènes jouées dans "Habuze Iki ?" ont rappelé aux spectateurs de Kayanza les conflits qui ont eu lieu dans cette province lors des crises de 1972 et 1993.

"Ivyo vyose bariko barerekana bijanye n'intambara duhitiyemwo"

"Tout ce qu'on montre va de pair avec la guerre que nous avons connue"

Un intervenant au groupe de parole affirme :

"Birya bintu mwakinye vyarabaye ino nka hose"

"Ce que vous avez joué s'est produit presque partout ici"

Certains témoignages montrent aussi que le spectacle ravive les souffrances des populations :

"Abarundi imitima ntirasubira hamwe. Harya ni nk'uko mwaje kubatoneka".

"Les burundais n'ont pas encore la conscience tranquille. C'est comme si vous étiez venus rouvrir leurs blessures".

"Kirya gikino kirateye ubwoba. Nk'abantu bakuze bariko baradusimbura"

"Ce spectacle fait peur. Pour nous, les adultes, vous nous rappelez des scènes de deuil".

Ces réactions prouvent que ces populations ont traversé des moments terribles. L'adéquation du spectacle avec le vécu des spectateurs se révèle lors de la scène où les comédiens cherchent parmi le public ceux qui ont souffert. Nous avons constaté de manière générale qu'un grand nombre de spectateurs lèvent le doigt. C'est un fait rare et en général le public ne réagit pas à cette injonction des comédiens.

3. Un spectacle qui dérange

"Habuze Iki ?" interroge le spectateur sur ses responsabilités dans le conflit burundais. Aussi, certains apartés montrent que ce spectacle dérange la conscience des criminels.

Un spectateur déclare :

"None nk'ubu umuntu yishe abonye ibi bintu ntaca abona ko yamenje ?"

"Celui qui a tué et qui voit maintenant cela, ne trouve-il pas qu'il a commis une trahison ?"

A quoi, un autre réplique :

"None uwishe ntaba ari umumenja"

"Celui qui a tué est un traître³¹"

Le spectacle dérange et interroge la conscience des criminels. Cela semble réconforter les victimes et les rescapés.

L'aparté suivant le traduit :

"Nimba uwishe bizogenda gutyo vyoba ari vyiza".

"Si ça se passait ainsi pour tout criminel, ce serait une bonne chose".

Cette souffrance-expiation³² des criminels rencontrerait donc le désir des victimes. Cette douleur, cette punition morale soulagerait ces dernières et leur rendrait en quelque sorte justice.

4. Un spectacle pour prévenir d'autres violences

Non seulement le spectacle accuse les auteurs des crimes mais il donne aussi l'occasion au spectateur de faire un examen de conscience sur ce qui s'est passé afin de s'amender. Telle est l'idée qui se dégage des propos suivants :

"Ico gikino cerekana ko umuntu afise agatima kabi akwiye kubireka".

"Ce spectacle conseille à celui qui a un coeur mauvais de changer".

"Sinocita igikino nocita inyigisho kugira turabe ivyo twahitiyemwo tubivemwo".

³¹ Il faut comprendre ici : le tueur trahit la condition humaine.

³² La souffrance-expiation est la souffrance morale que ressent le criminel, conséquence du crime qu'il a commis.

"Je n'appellerai pas ça un jeu mais plutôt une leçon de vie qui nous remet face à notre passé pour nous en sortir".

D'autres trouvent que ce spectacle peut aider à prévenir la violence et à réconcilier les Burundais :

"Cofasha abarundi gusubiza hamwe kugira ivyabaye ntibizosubire".

"Ce spectacle permettrait aux Burundais de se réconcilier afin que ce qui s'est passé ne se reproduise plus".

"Babuze kubitubwira bitaraba ngo tuvuyirinde, none ubu bidufasha iki ?".

"Il aurait fallu nous le dire avant que cela ne se produise ; en quoi cela peut-il aider maintenant ?".

On sent ici le regret de ce spectateur qui se rend compte que le spectacle aurait peut-être pu prévenir les conflits s'il avait été joué pour les populations avant qu'elles ne s'affrontent.

III. Groupes de parole

Quatre groupes de parole ont été organisés dans les communes de Rukago, Buraniro, Muhanga et Kabuye.

1. Présentation des participants

Rukago : Le groupe de parole réunissait 17 participants, dont 3 femmes et 14 hommes venus de Maramvya en commune Gatara et de Rukago en commune Gahombo. Il était composé de 3 femmes leaders communautaires, 2 hommes leaders communautaires, 2 enseignants, 5 cultivateurs, 2 policiers et 3 élèves.

Buraniro : Le groupe de parole réunissait 19 participants, dont 5 femmes et 14 hommes venus de Gatara en commune Gatara et de Nyabibuye en commune Butaganzwa. Il était composé de 2 leaders communautaires dont

1 chef de zone, 7 enseignants, 1 démobilisé, 1 religieux, 1 juge, 1 infirmier, 1 policier et 4 cultivateurs.

Ce groupe était constitué de très peu de Tutsi à l'image de la configuration ethnique des populations des deux communes. Aussi certains participants, notamment les fonctionnaires étaient originaires d'autres provinces comme Mwaro et Bururi.

Muhanga : Le groupe de parole réunissait 25 participants, dont 7 femmes et 18 hommes, venus des zones Maramvya et Muhanga centre en commune Muhanga. Il était composé de 11 cultivateurs, 2 leaders communautaires, 3 religieux, 3 enseignants, 4 élèves et 2 agents communaux.

Ce groupe de parole comptait des Hutu, des Tutsi et un Twa ; des personnes déplacées et d'autres restées sur les collines. Tout le monde était natif de Kayanza et essentiellement de la commune Muhanga.

Kabuye : Le groupe de parole réunissait 14 participants dont 4 femmes et 10 hommes venus de Kayanza et Kabuye. Il était composé de 3 cultivateurs, 6 enseignants, 1 membre associatif, 2 commerçants, 1 agronome et 1 comptable public. La plupart des participants sont natifs des provinces de Bururi, Muramvya et Ruyigi.

2. Atmosphère des groupes de parole

L'atmosphère différait d'un groupe de parole à un autre.

Rukago : Le groupe de parole s'est distingué par sa volonté d'expression et liberté de parole dans les échanges. Les participants s'écoutaient, se complétaient et pouvaient exprimer leurs différents points de vue. En effet, alors que la tendance générale était de dire que les populations locales étaient restées paisibles pendant les conflits de 1993, la directrice d'une école primaire a pu manifester son désaccord. Elle a rapporté qu'à la mort de l'administrateur tutsi en 1996, il est né un climat de suspicion et de méfiance entre Hutu et Tutsi. Cependant, cette localité n'a pas été très affectée par la crise. Cela aurait contribué à créer un cadre d'échanges détendu.

Buraniro : Les résistances et l'absence de spontanéité ont caractérisé ce

groupe de parole. Les participants voulaient chaque fois revenir sur des questions superficielles et d'ordre général, en évitant soigneusement d'aborder des faits qui se seraient déroulés localement. Une inquiétude soulevée au départ par un participant a nourri les discussions : faut-il montrer ce spectacle aux enfants ? Au départ les avis étaient contradictoires mais ils ont fini par converger et quelqu'un a dit pour clôturer ce débat :

"Abana ntibokumirwa kuko hariho ibintu vyagiye birazimanganywa kumbure arivyo vyatumye havuka ishari n'inzigo".

"Les enfants ne devraient pas être écartés parce qu'il y a des réalités qui ont été occultées et qui seraient source de rancune et de haine".

Des réponses évasives étaient données aux questions qui exploraient les réalités locales. Par exemple, alors qu'un enseignant venait de déclarer que les trois zones de la commune Butaganzwa n'avaient pas été affectées de la même manière, le chef de zone a voulu tourner la page sur cette question en disant :

"Uwoharura abapfuye hose vyogora kuvuga ahababaye gusumba ahandi".

"Si on comptait partout les morts, il serait difficile de dire quel coin a souffert le plus".

Pour encourager les participants à s'ouvrir davantage, nous avons dû susciter des témoignages tirés du vécu personnel des participants. Les gens ont dès lors commencé à évoquer petit à petit les différents événements qui ont marqué le conflit dans ces localités.

Ce blocage, cette résistance à l'expression serait due à la gravité du conflit dans cette communauté et à l'implication des uns et des autres dans les massacres.

Muhanga : Les participants s'écoutaient, se complétaient ou s'accordaient. Il n'y a pas eu de positions antagonistes. Ce fut un groupe très animé où les gens manifestaient une volonté profonde de s'exprimer. Le groupe donnait

l'impression d'avoir longtemps souhaité un tel cadre d'échange sans pouvoir y accéder. Raison pour laquelle, ce cadre a été très apprécié et vivement recommandé.

Les participants l'ont exprimé dans ces termes profonds :

"Mwatuzaniye iterambere ryo mu mitima yacu. Mudufashe birya bikino bibandanye no mu bucimbiri".

"Vous nous avez apporté un progrès dans nos cœurs. Aidez-nous pour que ce spectacle et ces échanges puissent parvenir au niveau des sous-collines".

"Burya mwebwe kuva hirya y'ejo mwadushiriye aka bougie k'umuco mu mutima".

"Depuis avant-hier, vous avez allumé une bougie lumineuse dans notre cœur".

Un autre participant trouve que ce cadre de parole est une occasion de rendre justice:

"Burya mwebwe mwaduciriye urubanza. Uyu tubana muri zone imwe yaseruye icari mu mutima kandi nanje naseruye icari mu mutima".

"Vous avez réglé le conflit. Mon voisin a pu exprimer ce qui lui tenait à cœur et moi aussi j'ai pu exprimer ce qui me tenait à cœur".

Il s'agit ici d'un Tutsi qui parlait d'un Hutu assis à côté de lui. Les deux communautés s'étaient affrontées lors de la crise de 1993.

Malgré la diversité ethnique et historique des participants, cette liberté de parole traduit leur envie de changer et de faire changer les choses afin de ne plus replonger dans les conflits. Il s'agissait d'un groupe composé à grande majorité d'agriculteurs. Notons que les fonctionnaires du groupe précédent avaient mentionné que le spectacle n'était pas adapté aux

populations non instruites.

Kabuye : Ce groupe de parole s'est caractérisé par sa liberté et spontanéité d'expression. Cependant, on sentait l'envie des participants de terminer les échanges au plus vite. C'était peut-être dû à la fatigue. Ils avaient été invités au débat juste après la représentation. D'autre part, ils étaient probablement préoccupés par leurs obligations hebdomadaires. Le débat avait lieu un samedi après-midi, moment généralement réservé aux fêtes familiales.

3. Thèmes développés dans les groupes de parole

En partant de la compréhension du spectacle "Habuze Iki ?", les échanges devaient déboucher sur les thèmes de la justice post-conflit. Ainsi, les questions abordées avec les groupes de parole réalisés à Cankuzo au mois de mai 2006 ont guidé la discussion avec les participants aux groupes de parole de Kayanza :

- Quels ont été les événements de la crise qui ont le plus marqué cette province?
- Peut-on en établir les preuves?
- Serait-il possible d'identifier les auteurs de ces actes?
- Que faire pour restaurer la justice?
- Quels mécanismes peut-on mettre en place?
- Quels ont été les événements de la crise qui ont le plus marqué cette province?

Il convient de rappeler que ce rapport ne concerne qu'une partie de la province de Kayanza, plus précisément les communes de Butaganzwa, Gahombo, Gatara, Kayanza et Muhanga. C'est dans ces cinq communes que les représentations de "Habuze Iki ?" ont été organisées.

De manière générale, la province de Kayanza a été tellement affectée par le conflit que les participants jugeaient qu'il serait impossible de tout relever en

une demi-journée. Par ailleurs, il y a unanimité sur le fait que tout ce qui est joué dans "Habuze Iki ?" a effectivement eu lieu. En témoignent les faits qui ont été rapportés à titre d'exemple pour les crises de 1972 et 1993.

La crise de 1972 : les participants reviennent sur deux aspects essentiels.

1° Des enseignants essentiellement Hutu étaient enlevés en classe par les militaires et embarqués dans des camions militaires vers des lieux d'exécution.

Nous proposons à titre illustratif ce que nous disent deux participants qui, en 1972, étaient des élèves :

"Muri 72, nari mw'ishure ; twabona abasoda babwira umwigisha ngo sohoka bagaca bafata bagaterera mu muduga [...]. Dutashe waza wumva abavyeyi ngo baje kurarira tukararana ubwoba kuko abagiye batagaruka. Ku ma "barrières" uwo bafashe ntiyagaruka. Tubajije mu nyuma niho twumva ngo barya batwaye bari bariye amahera".

"En 72 j'étais élève ; les militaires entraient en classe, intimaient au maître l'ordre de sortir et il était embarqué de force dans leur véhicule [...]. Le soir, nos parents devaient aller monter la garde mais nous avons peur qu'ils ne reviennent pas non plus. Ceux qui étaient arrêtés sur les barrières ne revenaient plus. Quand nous avons demandé plus tard pourquoi on les avait emportés, on nous disait qu'ils avaient reçu de l'argent³³".

"Jewe nari umwana naja kw'ishure [...]. Tubonye imodoka y'igisoda twaragenda kuyishengerera, ntitwayitinya. Ariko

³³ Sous-entendu, ils auraient reçu de l'argent pour organiser la destabilisation du pays.

rero harageze igihe, niga mu wa kabiri tubona abasoda baza batora abarimu twubaha, twemera, bakababwira ngo shira amaboko hejuru imbere yacu bagaca babatwara. Mwarimu Yakobo yanyigisha vyagenze uko nyene. Mu nyuma tubajije batubwiye ngo barya batwaye ntibazogaruka, ngo bari Abahutu, barya nabo ni Abatutsi; ivyo ntitwari tuzi ivyo ari vyo".

"J'étais encore enfant, j'allais à l'école [...]. Nous n'avions pas encore peur du véhicule militaire ; nous nous précipitions pour le regarder de plus près. Mais, à un certain moment, les choses ont changé : quand j'étais en 2^{ème} année, les militaires venaient et prenaient nos enseignants que nous respections beaucoup et en qui nous avions confiance ; ils leur intimaient l'ordre de mettre les mains en l'air devant nous et ils les emportaient. Ce fut le cas de mon maître Jacques. On nous a dit plus tard que ceux qui étaient enlevés ne reviendraient plus, que c'étaient des Hutu, que ceux qui sont restés sont des Tutsi ; mais nous, nous ne comprenions rien du tout".

2° Malgré le caractère généralisé des enlèvements d'enseignants, certaines localités ont été épargnées là où il n'y a pas eu de dénonciation. En effet, la plupart de ceux qui ont été enlevés étaient dénoncés par leurs voisins.

C'est ce que précise ce participant au groupe de parole de Bururi:

"Muri 1972, cane cane habaye guturira i Bururi, no ngaha i Gatara, i Rwankuba baturira bambaye amashishiro. Baca bavuga ngo vyagizwe n'abize. Abasirikare baciye baza batwara abize cane cane abigisha. Ariko i Bururi ntivyabaye kuko ntitwashoranye, ahanini harabona n'ukudodoberezanya".

"En 1972, il y a eu des incendies surtout à Bururi mais aussi ici à Gatara, à Rwankuba où les incendiaires

portaient des couronnes d'herbes. On disait que c'étaient les intellectuels qui avaient fait ça ; c'est ainsi que les militaires sont venus enlever les intellectuels, plus particulièrement les enseignants. Mais à Buraniro, cela n'a pas eu lieu car il n'y a pas eu de délation".

Au delà de ces aspects généraux de la crise de 1972 à Kayanza, un élément particulier mérite d'être mentionné. Selon les dires des participants aux groupes de parole de Gahombo et Buraniro, tout a commencé à Gatara sur la colline Rwankuba.

Écoutons à ce propos un participant au groupe de parole de Gahombo :

"Harabaye umugambi wo guhonya umugwi w'abantubize. Harih musitanteri NTUNZWENIMANA Barnabé yinubana n'abize, abantu bakora ngaha (Rukago-Gahombo) bava i Ngozi. Aho i Gatara harabaye akaduruvayo: umututsi MURAMBA yashinze I darapo ry'umutoto i Rwankuba hanyuma Abahutu baca barazinguza Abatutsi barabica. Ama "je m'en fous"³⁴ y'abasoda yaca ngaha aja kunyika Abahutu, ivyo bica birakwegana gushika aha Gahombo, barafata Abahutu bose hirya no hino mu mihana no mu masoko ; abigisha n'abadandaza".

"Il y a eu un projet d'exterminer les intellectuels. Il y avait un administrateur communal appelé NTUNZWENIMANA Barnabé qui ne s'entendait pas avec les intellectuels hutu natifs de Ngozi travaillant ici (Rukago – Gahombo). Il y a eu des troubles à Gatara : la crise a éclaté sur la colline Rwankuba. Un Tutsi a hissé un drapeau en feuilles de bananiers³⁵. Les Hutu ont alors encerclé et tué les Tutsi.

³⁴ "Je m'en fous" désigne le surnom donné au camion militaire, car il roule sans respecter les autres usagers.

³⁵ Le drapeau en feuilles de bananiers a été planté pour marquer que la colline en question était réservée aux Tutsi.

Par après, les camions ("je m'en fous"³⁶) pleins de militaires passaient par ici pour aller exterminer les Hutu, cela a fait tâche d'huile jusqu'à Gahombo, on a arrêté tous les Hutu à travers les collines et sur les marchés, les intellectuels et les commerçants".

Cette crise de 1972 semble constituer une cause lointaine de la crise de 1993.

La crise de 1993 : les événements varient en fonction des localités.

A Gahombo, il y a eu accalmie jusqu'en 1996, date de l'assassinat de l'administrateur communal :

"Muri 1996 baratwiciye musitanteri haca haba imigwi ibiri : Abahutu bagiriza Abatutsi, Abatutsi bagiriza Abahutu ngo nibo bamwishe. Hacye haba amazons abiri : Nzwe ijamwo Abatutsi, Gahombo Abahutu, hagati barrière y'abasoda, niho bazana aba "assailants", ntibaharenga hariho na "fosse commune" harya mu kawa muni yaho mwakinye".

"En 1996 notre administrateur a été assassiné et deux groupes se sont formés : les Hutu accusaient les Tutsi de l'avoir tué et ces derniers accusaient les Hutu. Ainsi il y a eu séparation de deux zones, la zone Nzewe pour les Tutsi et celle de Gahombo pour les Hutu. Entre les deux, il y avait une barrière gardée par les militaires où on amenait les assailants pour les tuer. Leur destin s'arrêtait là, il y avait même une fosse commune dans les cafés, juste en bas du lieu de représentation du spectacle".

A Gataru, il y a eu conflit ethnique dès le 21 octobre 1993 dans la seule zone de Ngoro où il y avait des Hutu et des Tutsi. Sinon le reste de la commune n'a pas connu de troubles jusqu'à la naissance des mouvements

³⁶ "Je m'en fous" désigne le surnom donné au camion militaire, car il roule sans respecter les autres usagers.

et groupes armés.

A Butaganzwa, la crise n'a pas éclaté au même moment partout. Dans les zones Ninga et Butaganzwa, le massacre des Tutsi a commencé dès le début de la crise d'octobre 1993. La zone Nyabibuye a été épargnée jusqu'au début de la chasse aux assaillants :

"Hari zone 3 muri Butaganzwa. Iyo muduhanuza iki gikino mwari kugitwara muri Ninga na Butaganzwa kugira babone ko bamenje kuko Nyabibuye twarigumije [...]. Nahoramba Ninga, hariho abantu batuririwe mu mazu i Bwiza mw'ishure, abandi batawe mu ma W.C n'abandi [...]. Muri zone Nyabibuye, aho abasirikare bumvuyeko intambara yateye bacye batangura kurasa ico bahuye cose [...]. Benshi baragiye mu buhungiro, abasigaye mu mitumba baca babita aba "assaillants" bagaca badutera tukabura icyo duhungira".

"Butaganzwa compte trois zones. Si vous nous aviez consultés, nous vous aurions suggéré d'aller présenter ce spectacle à Ninga et à Butaganzwa pour qu'ils se rendent bien compte que ce sont des criminels. Sinon à Nyabibuye nous nous sommes retenus [...]. Auparavant je vivais à Ninga, des victimes ont été brûlées dans leurs maisons. A Bwiza, dans les écoles. D'autres ont été jetées dans les latrines et ailleurs [...]. Dans la zone Nyabibuye, quand les militaires ont appris que la guerre avait commencé, ils tiraient sur tout ce qui bougeait [...]. La plupart des gens ont fui. Ceux qui sont restés sur leurs collines étaient appelés des "assaillants", nous étions traqués sans savoir où aller".

En somme, la commune Butaganzwa a été caractérisée d'une part, par le massacre des Tutsi obligeant les rescapés à s'installer dans les sites de déplacés, et d'autre part, par des attaques des militaires contre les populations restées sur les collines. La population était perçue comme

complice, de connivence avec les assaillants³⁷. C'est pour cela que le chef de zone Nyabibuye soutient qu'il est difficile de dire que les populations d'une zone ont plus souffert que les populations de l'autre.

"Ntawovuga zone yasinzikaye gusumba iyindi kuko uworaba ibitigiri yosanga bitandukanye".

"On ne pourrait pas dire quelle est la zone qui a le plus souffert puisque si on se référait aux chiffres, on trouverait qu'ils diffèrent d'une zone à l'autre".

Le propos paraît incohérent car si le nombre de victimes diffère d'une zone à l'autre il devrait être possible d'évaluer la zone qui a le plus souffert. Seulement les gens ne sont pas d'accord sur les chiffres parce que chacun veut croire que son groupe a été le plus touché en nombre de morts.

Rappelons à toutes fins utiles que les faits commis dans cette commune ont été décrits de manière imprécise à cause des réticences à s'exprimer des participants du groupe de parole de Bunaniro.

A Muhanga, deux périodes principales ont été observées :

1° Avec le début de la crise d'octobre 1993, les Tutsi étaient recherchés pour être tués. Mais, ce n'est que dans la seule zone de Mubogora qu'ils ont été tués. Dans les zones Muhanga et Maramvya ils ont été arrêtés et ligotés mais, par après, relâchés grâce à l'intervention du curé de la paroisse Muhanga, l'abbé Bucumi Paul.

Voici quelques interventions à ce propos :

"Nsanze mvuka muri zone Mubogora, ngirango yoba ari akarorero, mbere birya mwakinye womenga niho mwari muri 1993 : gukubita abantu imisumari, guturirira mu mazu, gutema n'imipanga vyose vyarabaye. Muri 1993 aha i Muhanga mvuka, novuga ko habaye agahengwe kuko patiri mukuru yaradufashije. Jewe nari mu baboshwe,

³⁷ Dans le langage courant, les groupes rebelles sont appelés les "assaillants" .

twabohwa n'abantu tubana, hariho abakokeza ngo babohe cane, bakatujana mu mashure ya Yagamukama". "Vers minuit", baradutezuriye kubera patiri yahoyahoye. Batubwira ngo abasoda bagire bashike [...]. Nari mvuye mu bu "chef de zone" Maramvya "en 93 après les élections". Rero "en 1993" Abahutu baraje barafata Abatutsi barababoha n'abari muri Uprona barabatwara ngo muri Ruvubu. Ariko aho Patiri mukuru ashikiye yarahanuye arabatesha hanyuma barabarekura".

"Je suis natif de Mubogora et je pense que cette zone peut être considérée comme un exemple par rapport à ce que vous avez montré dans le spectacle. On aurait dit que vous étiez là en 93 : " percer la tête à l'aide de gourdins cloûtés, brûler les gens dans les maisons, couper les têtes avec les machettes ", tout cela a eu lieu. En 1993, ici à Muhanga où je suis né, je dirais que nous avons été sauvés grâce à l'intervention du curé de la paroisse. Je faisais partie de ceux qui avaient été ligotés ; c'étaient nos voisins qui nous ligotaient sous la supervision de certains qui les encourageaient à nous attacher solidement. On nous a amenés dans les salles de classe de l'école catéchiste. C'est grâce à l'intervention du curé de la paroisse que vers minuit, on a commencé à desserrer nos liens. On disait aussi que les militaires allaient arriver.

En 1993, après les élections, j'avais été démis de mes fonctions de chef de zone. Au début de la crise, les Hutu ont attrapé et ligoté tous les Tutsi ainsi que ceux de l'UPRONA³⁸ pour les amener à Ruvubu³⁹. Mais quand le curé de la paroisse est arrivé, il les a résonnés et ils les ont

³⁸ UPRONA : parti politique de l'Union pour le Porgès National

³⁹ Ruvubu signifie le lieu-dit de la rivière en langue kirundi.

relâchés".

2° En 1994, le conflit ethnique a pris de l'ampleur et s'est étendu à toute la commune. Deux faits importants peuvent l'expliquer :

Dans la zone Mubogora, les Hutu qui avaient fui au lendemain du massacre des Tutsi de 1993 commençaient à rentrer. Ils furent attaqués et massacrés à leur tour alors qu'ils venaient participer à une réunion de pacification organisée par l'administration provinciale. C'est ce que dit ce participant qui n'a pu empêcher les larmes de couler juste après son intervention :

"Hariho abantu ubabwiye ko amahoro yagarutse i Muhanga batovyemera, bagira bati uri umwicanyi [...]. Twarigeze kuba twatumweko ngo tuze mu nama kuri zone Mubogora mu kwezi kro'umunani kugira tuje kuraba ingene botwubahura gushika mu Ruvubu, duhave dushika mu misa i Muhanga dusubire tubonane n'impunzi. Ariko hariho abari bateguye ibindi kuko nimba twari 3.000 hasubiye inyuma nka 600".

"Il y a des gens qui ne pourront plus jamais croire que la paix est revenue à Muhanga. Celui qui leur dirait cela serait traité d'assassin [...]. Un jour du mois d'août 1994, nous avons été invités dans une réunion pour nous préparer à rencontrer les déplacés ; mais dans l'entre-temps il y avait d'autres qui avaient préparé autre chose, car sur les 3.000 que nous étions, il n'y a pas 600 qui sont rentrés sains et saufs".

Précisons que ce participant avait même peur que le groupe de parole ne puisse tourner à l'image de ladite réunion d'août 94.

Le conflit ethnique s'est aussi aggravé dans les autres zones suite à un incident ayant opposé population et militaires comme nous le rapporte cet intervenant :

"Muri 1994 niho habaye akamaramaza: abantu babiri bapfuye impene aho bita i Gatozo baraburana, mu nyuma

bahava baboha nyene impene ; niho abandi baja guhamagara abasoda i Muhanga. Bashitse abanyagihugu baciye batangura kurasa imyampi abasirikare nabo barivuna n'aho bavyita ibikoti. Hacye havuga ingoma muri Muhanga hose, Abatutsi baca bahungira Gahombo, Abahutu nabo muri Nkero ariko i Jimbi niho habaye ubwicanyi ico gihe n'agace gatoyi ka Nyamwera".

"En 1994 ce fut la catastrophe : il y a eu un litige entre deux personnes à propos d'une chèvre dans une localité appelée Gatozo. A l'issue du procès, on a ligoté le propriétaire de la chèvre, mais les autres sont allés alerter les militaires à Muhanga. Quand ces derniers sont arrivés, ils ont été attaqués à coups de flèches par la population et ils se sont défendus. Des tambours ont alors retenti dans toute la commune Muhanga ; les Tutsi ont fui vers Gahombo, les Hutu vers Nkero ; c'est seulement à Jimbi et une partie de Nyamwera où il y a eu massacre".

A Kabuye comme au centre urbain de Kayanza, il n'y avait pas eu d'événements similaires à ceux du spectacle "Habuze iki ?". C'est ainsi que les participants n'ont pas relaté de scènes attestant le conflit dans leur localité.

Cependant, nous pouvons constater que les faits attestant le conflit en province de Kayanza sont nombreux et les participants aux groupes de parole ne manquent pas de mots et d'anecdotes pour les rapporter. Certains participants n'ont pas hésité à parler de faits qu'ils ont personnellement vécus.

Par ailleurs nous avons rarement noté un discours contradictoire sur la véracité des faits même dans les groupes de parole où les participants semblaient provenir de catégories "balkanisées". Ce fut le cas à Muhanga où le groupe rassemblait des déplacés, des rapatriés et ceux restés sur les

collines.

Nous pouvons conclure que les faits peuvent être connus si des espaces d'expression démocratique sont offerts aux populations. Cela est d'autant plus probable que les preuves relatives à ces faits sont encore disponibles et peuvent être fournies.

4. Peut-on établir les preuves ?

En rapportant les faits, les participants fournissaient des éléments de preuves directs ou indirects :

- Une fosse commune dans le champ de caféiers de la cour de l'école primaire de Rukago où a eu lieu la représentation (Gahombo).
- Les noms donnés à des enfants comme cet exemple donné à Gahombo.

"Vyatanguye kera kuko nk'ubu hariho abitwa ba "Misigaro". Iyo umwana akuze arabaza nyina ati ni kuki nitwa ukwo hama nawe akamubwira ati urya naka yari umu "JRR", yaje gutora so wawe ntiyagarutse, nico gituma witwa "Misigaro"."

"Ça a commencé depuis longtemps puisque par exemple il y a ceux qui s'appellent "Misigaro"⁴⁰ Quand on demande à sa mère d'expliquer pourquoi on l'appelle ainsi, celle-ci te répond que tu avais un père mais que tel membre de la "JRR"⁴¹ est venu prendre ton père et il n'est jamais revenu, d'où ton nom".

Par les noms donnés aux enfants, on peut savoir ce qui c'est passé étant

⁴⁰ Misigaro : "celui qui est resté dans le ventre ». Ce nom est donné à l'enfant né après la mort de son père biologique.

⁴¹ Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore

donné que le nom n'est presque jamais le fruit du hasard chez les Burundais.

- Une classe où on a brûlé des gens en 1993 à Bwisa, zone Ninga, commune Butaganzwa.
- Motifs allégués pour tuer ou ligoter les Tutsi à Muhanga.

"Bazira ubwoko. Aho mvuka batanguye kwica abatutsi, abari muri UPRONA barababoha bakabaca "amende" gusa".

"C'était à cause de leur appartenance ethnique. Sur ma colline, on a commencé à tuer les Tutsi, ceux (les Hutu) qui étaient dans le parti UPRONA étaient ligotés ou on leur faisait seulement payer une amende".

Ainsi, c'est pour leur appartenance ethnique que certains ont été tués, d'autres seulement ligotés. Les Hutu membres de l'UPRONA étaient ligotés et taxés tandis que les Tutsi étaient tués. On en voulait donc particulièrement aux Tutsi et plus qu'aux militaires de l'UPRONA.

- Une fosse commune à Gisara dans la zone Mubogora, commune Muhanga.
- Au début de 1993, les latrines⁴², les gouffres, les scieries servaient de sépultures.

5. Est-il possible d'identifier les auteurs ?

De manière générale les auteurs sont connus mais pour les participants aux groupes de parole, il est difficile de les dénoncer. Cette réponse illustre la pensée quasi générale des participants :

"Ivyabaye naho twomara indwi ntitwobimara; ababigize ni muri twebwe nyene ariko kubavuga biragoye".

⁴² Ibishimu n'aho babazira

"Même si on prenait toute une semaine à parler de ce qui s'est passé on ne finira pas ; ceux qui l'ont fait sont parmi nous mais les dénoncer est difficile".

Cette difficulté de dénoncer les auteurs est liée au fait que les participants aux groupes de parole trouvent que les conditions ne sont pas encore réunies pour dire toute la vérité.

A côté de ces auteurs qui sont parmi la population et qu'il est difficile de dénoncer, des responsables politico-militaires ont été nommément cités comme auteurs-responsables de ce qui s'est passé. Face à un contexte où les auteurs sont connus mais ne peuvent pas être dénoncés, nous avons cherché à savoir ce qu'il faudrait faire.

6. Que faire?

Les participants aux groupes de parole de Kayanza semblent se désillusionner quant au pouvoir des institutions judiciaires à rendre justice. Ils estiment qu'elles ne peuvent pas résoudre seules la question de la justice au Burundi.

"Ubutungane ntimwoburekerana ico kibazo n'abanyagihuga barakwiye kubufasha".

"Les seules institutions judiciaires ne pourraient résoudre la question de la justice, la population doit intervenir".

En termes de population, nous entendons toutes les catégories, de la base au sommet, du simple citoyen jusqu'au premier responsable de l'exécutif. Les avis et considérations recueillis sur ce qui doit être fait pour que la justice soit rendue illustrent amplement ce dernier propos :

1° Tout le monde s'accorde à dire que le judiciaire n'est pas indépendant vis-à-vis de l'exécutif si bien que les décisions de l'exécutif ont force de loi :

"Muri bino bihugu vyacu biragoye gitandukanya itegeko

n'umutegetsi, umutegetsi niwe aca aba itegeko⁴³".

"Dans nos pays il est difficile de distinguer la force de la loi et la personne du dirigeant, c'est alors l'autorité politique qui devient la loi".

En d'autres termes, l'institution judiciaire n'obéit pas à la loi mais aux autorités politiques. La loi signifierait ainsi "décision de dirigeant" et elle serait soumise à l'arbitraire.

Dans ce sens, une véritable justice ne pourrait exister sans bons dirigeants politiques.

"Vyose bizova kuri barya bantu bo hejuru, igihe bazoba bahenganye n'ubutungane buzohengama kuko ntibuzigera bwigenga".

"Tout viendra des dirigeants ; aussi longtemps qu'ils seront partiels il en sera de même du pouvoir judiciaire car ce dernier ne sera jamais indépendant".

La désillusion est manifeste au sujet de l'indépendance de la magistrature. Aussi, un participant s'inquiète des conséquences du processus électoral sur l'effectivité de la justice, se demandant comment le système judiciaire pourrait faire pour juger les élus ayant commis des crimes.

"Ivyo mbona ubu bihuye n'amakenga nari mfise imbere y'amatora. Je narabajije ministre MUTERAGIRANWA Barnabé mu Cankuzo aje kudasigurira ivy'amatora nti mbe none mubona ubutungane buzokora gute inyuma y'amatora nihaja abantu bafise amakosa ?"

"Ce que je vois maintenant illustre mon inquiétude d'avant les élections. Quand le ministre MUTERAGIRANWA Barnabé est venu à Cankuzo pour nous expliquer le

⁴³ Il y a une confusion en kirundi entre la loi (itegeko) et l'ordre donné (itegeko) par un supérieur.

processus électoral, je lui ai posé la question de savoir comment le système judiciaire allait fonctionner après les élections si jamais des criminels étaient élus".

Un autre constat est qu'il serait impossible au juge de dire la vérité qui compromet un dirigeant qui lui a confié un bon poste :

"Nta bucamanza kuko nta mucamanza azovuga ukuri ahembwa 800.000 Fbu gukora kuri urya yahamushize".

"Il n'y aura pas justice puisqu'il n'y a pas de juge qui touche 800.000 Fbu⁴⁴ qui pourrait dire la vérité sur celui qui lui a confié ce poste juteux".

2° Aussi, tout le monde s'accorde à dire que c'est parce que la vérité n'est pas dite que la justice ne peut pas être rendue. Il faut alors que la vérité sur ce qui s'est passé soit connue, surtout ce qui s'est passé au niveau des dirigeants :

"Ubutungane budafatiye kuri barya bantu bigishije abantu ngo batemane kubera ubwoko nta butungane kuko bari bafise inyungu zabo bakingira".

" Il n'y aura pas de justice aussi longtemps qu'on n'aura pas jugé ceux qui ont incité les gens au massacre parce qu'ils avaient leurs intérêts personnels à protéger".

A cela, un juge qui participait à un des groupes de parole ajoute :

"Kugira ukuri kuje ahabona ni uko abo hejuru, birya bapfundikiye mu manama, mu bunywero vyoja ahabona".

"Pour que la vérité soit connue, il faut que les dirigeants expriment au grand jour ce qu'ils se sont convenus dans des réunions secrètes, dans les bistrots".

A propos de la connaissance de la vérité, les participants aux groupes de

⁴⁴ Francs burundais.

parole ne se font pas d'illusions. C'est difficile voire impossible de l'atteindre surtout quand elle implique les dirigeants. Ainsi, il faut préalablement commencer à éduquer les gens à dire la vérité. Mais qui fera cela ? Ce n'est pas aux dirigeants politiques et administratifs qu'on peut confier cette mission, puisqu'ils devraient eux aussi être éduqués :

"Harakwiye inyigisho zituma havugwa ukuri ariko ingorane ni abatanga izo nyigisho muga duhuriwe duhishije hariho abamenyeshamana bogira uruhara runini. Ivy'iryo shirahamwe ryanyu mbona umengo ryarabitanguye kuko numvise ko mwigisha abacamanza hamwe mwobashikira barya bo hejuru nabo".

"Il faut éduquer les gens à dire la vérité mais le problème est de savoir qui pourrait donner cette éducation ? Heureusement que nous avons des hommes d'église qui pourront jouer un rôle important. Si j'ai bien compris, votre association (RCN Justice & Démocratie) a déjà commencé puisque vous formez les magistrats ; et si vous pouviez étendre votre action jusqu'aux dirigeants..."

Mais, l'éducation à dire la vérité semble être un sujet délicat. Écoutons la réaction du diacre de Bunaniro à l'intervention précédente :

"Ntawovanga kwigisha ijambo ry'Imana no guca imanza kuko twebwe tugarukira guhanura abantu kandi bikaguma mw'ibanga, batavyemeye duca tubareka bakaja kwitura izindi nzego zoshobora kubuzuriza. Kwigisha kuvuga ukuri, jewe sinumva gushika ubu umukirisu atazi ko kubesha ari igicumuro".

"On ne peut pas en même temps enseigner la parole de Dieu et juger puisque nous, nous nous limitons à prodiguer des conseils en toute confidentialité ; en cas de refus, on laisse les gens se confier à d'autres instances habilitées à rendre justice. A propos de l'éducation à dire la vérité, je ne

peux pas comprendre un chrétien qui ne sait pas encore que mentir est un péché".

Le même diacre poursuit en disant que c'est surtout l'éducation au niveau du foyer familial qui a manqué dès le départ.

"Je mbona twapfiriye ku ziko".

"Je trouve que c'est au foyer familial que tout va mal".

Pour les participants aux groupes de parole de Kayanza, la question des poursuites judiciaires n'a pas de solution à court terme. Ils proposent des solutions à long terme, et notamment des réformes de l'institution judiciaire :

- Lutter contre la pauvreté pour éradiquer la corruption, car les juges seraient corrompus parce qu'ils sont pauvres ;
- Intégrer dans le corps judiciaire toutes les composantes de la société comme on l'a fait pour l'armée ;
- Supprimer la peine de mort car il y en a qui refusent d'avouer les crimes commis de peur d'être décapités. Ainsi la suppression de la peine de mort pourrait contribuer à la connaissance de la vérité ;
- Combattre l'ignorance par la promotion de la scolarisation notamment en étendant la gratuité de la scolarisation au niveau du secondaire ;
- Organiser des cadres ou des espaces de débat populaire où chacun pourrait être écouté et écouter les autres.

Dans l'esprit de cette dernière proposition, le spectacle "Habuze Iki ?" et les groupes de parole ont été considérés par certains comme une façon de rendre justice :

"Erega mwaraduciriye urubanza kuva aho tuboneye kirya gikino, burya harya mwaradushiriye akabuji mu mitima. Mwumvise ico ngona n'ico uyu mugenzanje

twacanyemwo agona, natwe kandi twanyuzwe".

" En fait vous nous avez rendu justice, depuis le jour où nous avons assisté au spectacle car c'est comme une bougie que vous avez allumé dans nos cœurs. Vous avez aussi entendu ce dont je rêvais, ce dont rêvait mon voisin avec qui nous étions en conflit ; ainsi nous nous sommes compris".

En conclusion, la synthèse des propositions de solutions vise plus une justice sociale qu'une justice répressive.

7. Quels mécanismes seraient plus adaptés à la situation ?

En partant de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation et du Tribunal Spécial proposés pour le Burundi, nous avons cherché à comprendre ce qu'en pensaient les participants aux différents groupes de parole :

1° Ces mécanismes sont méconnus de la population, c'est seulement à travers les médias qu'on entend parler d'eux.

2° De nombreux crimes demeurent impunis jusqu'à ce jour, d'où une désillusion déjà évoquée plus haut :

"Twararindiriye turabura uwuca urubanza kurya ko muri "jeu" ; iyo ntabonye uwakoze neza ikosa ngira "entre les deux", ngira ni vyo muzoshikako".

"Nous avons attendu en vain que la justice soit rendue, comme dans votre spectacle ; nous nous attendons à un compromis comme dans un match où l'arbitre n'a pas bien identifié l'auteur de la faute".

3° Réprimer les criminels risquerait de creuser encore davantage le fossé entre ceux-ci et les victimes, et à entretenir un esprit vindicatif chez de nouvelles générations. Ainsi, la seule connaissance de la vérité est préférable à la poursuite pénale comme le fait remarquer ce participant qui a reçu l'adhésion des autres :

"Mbega umuryango wanje waheze ni nde azowuriha ? Ni yaja mu gasho azoba awurisha ? Umwana wiwe azogira ati ntagiye kubera yakoze icaha ariko kubera ba naka. Turakwiye abadufata mu mugongo tugaserura ivyo twagiraniye ariko atari abaje guca imanza ahubwo kugira turekuriraniye".

"Qui paiera pour toute ma famille décimée ? S'il va en prison, aura-t-il payé ? Son enfant dira "il (son père) ne va pas en prison parce qu'il a commis un crime, mais à cause d'untel". Nous avons besoin de révéler au grand jour ce que nous avons fait les uns contre les autres, non pas pour être jugés mais pour un pardon mutuel".

Ainsi, la commission vérité apparaît comme le mécanisme le plus approprié.

7.1. La commission vérité

Pour cette commission, deux arguments ont été donnés :

- On ne peut pas continuer à faire oublier ce qui s'est passé, il faut plutôt l'écrire et l'enseigner aux générations futures pour prévenir d'autres crises. Si cela n'est pas fait, il n'y aura pas eu de changement par rapport aux régimes antérieurs.
- Le pardon est impossible si la vérité n'est pas connue. Ainsi, au lieu des tribunaux populaires comme les "Gacaca" du Rwanda, on propose des débats populaires pour faire émerger la vérité.

7.2. Le pardon

Celui-ci traduit une justice acceptée et non imposée comme l'amnistie⁴⁵. Les participants aux groupes de parole estiment que le pardon peut être donné si les criminels avouent leurs crimes, acceptent de demander pardon et si possible de réparer ce qui est réparable. C'est ce que nous retenons de ces

⁴⁵ Ici les participants font référence à la libération des "prisonniers politiques ».

propos :

"Hakwiye ubutungane bushimikiye ku kuri atari ku gikenye".

"Il faut une justice basée sur la vérité mais non la contrainte".

"Hakwiye kwemanga icaha umuntu yakoze. Iwacu (Maramvya-Muhanga) twaratahutse twese kuko habaye ivyo gusagata gusa kandi abantu baragirijwe baremera barasubiza".

"Il faut avouer le crime commis. Chez nous (Maramvya-Muhanga) tout le monde est rentré chez lui puisqu'il y avait eu seulement des pillages ; les coupables ont été accusés publiquement et ils ont accepté de réparer".

Soulignons qu'il y a eu réparation puisqu'il s'agissait uniquement des biens qui avaient été pillés, sinon tout le monde s'accorde à dire que la vie humaine est irréparable. On ne peut que demander pardon.

"Harakwiye ibiganiro hagati y'abanyagihugu bagasabana ikigongwe".

"Il faut des débats populaires pour que les gens se demandent mutuellement pardon".

Des participants aux groupes de parole ont témoigné avoir apprécié l'expérience de *Search For Common Ground* à Mparamirundi – Mwumba. Celle-ci a permis à des gens d'avouer leurs crimes et de demander pardon, alors que d'autres ont accordé ce pardon. Il faut souligner que ce pardon, pour être demandé et pour être donné, doit se faire en présence de témoins. Le pardon ne peut donc exister en dehors de l'espace public et du cadre de la commission vérité.

Comment mettre en place une commission vérité ?

Pour les participants aux groupes de parole, des commissions ont été mises

en place par le pouvoir mais on n'a jamais connu la vérité. C'est pour cela que la proposition est que ce soit la population elle-même qui la mette en place au niveau collinaire.

En effet, même si on pourrait penser que tout le monde a trempé dans les crimes commis, la population reste convaincue que parmi les déplacés, les réfugiés et ceux qui sont restés sur les collines, on peut trouver au moins dix personnes qui ont les mains propres. L'important est que toutes ces catégories se mettent ensemble pour choisir ces gens. Cette commission doit donc être d'abord au niveau collinaire, communal, provincial et, par après, national.

En outre, les participants aux groupes de parole estiment que ce n'est pas évident qu'on ait sur chaque colline des hommes intègres et en même temps compétents en matière de recherche de la vérité. Pour pallier à cela, ils proposent que la commission collinaire soit assistée en cas de besoin ou complétée par un ou plusieurs spécialistes en la matière, peu importe la provenance.

Ce mode de mise en place et de structure pourrait prévenir le problème d'une commission installée par le pouvoir et qui risquerait de servir ce même pouvoir.

"Umuntu yivuga uwamuhaye agahorera uwamuhaye".

"Chacun vante les mérites de la personne dont on est l'obligé et couvre de son silence ses manquements"

Manifestement, la population devrait mettre en place la commission qui a pour objet de la servir. Aussi, c'est au niveau de la population que la vérité recherchée se trouve :

"Amahasa avyinirwa aho yavukiye".

" On fête les jumeaux sur le lieu même où ils sont nés⁴⁶".

⁴⁶ La naissance des jumeaux est de mauvais augure dans la culture burundaise et une cérémonie spéciale doit être organisée sur le lieu de naissance avec la

Ce qui revient à dire que c'est avec les concernés qu'il faut chercher la vérité.

IV. Conclusion

De manière générale "Habuze Iki ?" a drainé un public très nombreux. Lors des groupes de parole, il a été constaté que les drames joués dans ce spectacle sont en corrélation avec le vécu des populations de Kayanza tel que l'enlèvement et l'assassinat des enseignants hutus en 1972, le massacre des Tutsi au début de la crise de 1993 et les représailles interethniques de 1994 à 1996.

Parmi les éléments permettant d'attester ces faits, les participants mentionnent les fosses communes et les os dispersés dans les champs. Quand aux auteurs, la plupart sont connus car les exécutants vivent au sein de la population mais, pour eux, le moment n'est pas encore venu pour les dénoncer. Sont seulement citées certaines autorités politico-administratives et militaires pour avoir ordonné les massacres.

Face à cette situation, la population s'attend à ce que justice soit rendue mais elle met en avant certaines difficultés : le manque d'indépendance de la magistrature et la difficulté à connaître la vérité.

C'est pour cela que la Commission Nationale Vérité et Réconciliation plébiscitée par la population devrait être mise sur pied au niveau collinaire d'abord, communal, provincial et national par après. Son rôle devrait être l'établissement de la vérité en vue du pardon et de la réconciliation et non d'une poursuite pénale.

Par ailleurs, la pertinence du spectacle "Habuze Iki ?" et l'intérêt d'organiser des groupes de parole se manifestent par la liberté d'expression des populations sur les conflits. Le spectacle a ravivé des souvenirs douloureux mais des souvenirs qu'il ne faudrait cependant pas prétendre oublier si on

participation de toute la communauté.

veut prévenir d'autres conflits. Pour certains participants, les groupes de parole étaient leur première occasion de s'exprimer, d'écouter, d'entendre et d'être écouté. A défaut d'une institution judiciaire fonctionnelle, avoir la parole est une forme de justice déjà rendue.

La principale recommandation à l'issue de cette tournée est d'étendre les représentations à d'autres localités et de poursuivre l'organisation de groupes de parole car "ce ne sont pas les faits attestant le conflit qui manquent, ni les preuves des crimes ou leurs auteurs mais plutôt les lieux de leurs expressions".

RAPPORT III. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE BUJUMBURA MAIRIE, COMMUNES DE KINAMA ET DE NGAGARA, SEPTEMBRE 2006

I. Contexte

Ce rapport concerne l'analyse d'impact des représentations théâtrales de "Habuze Iki ?" et de l'animation des groupes de parole organisées à Kinama et Ngagara du 13 au 15 septembre 2006.

Situées au Nord de la mairie de Bujumbura, Kinama et Ngagara sont deux communes qui diffèrent par les caractéristiques de leurs habitants. Ngagara est habitée principalement par des fonctionnaires, tandis que Kinama est une commune populaire où les habitants exercent de petits métiers de survie (agriculture, petit commerce, artisanat, maçonnerie, ...).

Les massacres interethniques qui ont caractérisé la crise de 1993 n'ont pas épargné les deux communes. Ainsi, Ngagara qui était majoritairement peuplée de Tutsi s'est vidée des populations hutues, de même Kinama, à majorité hutue, a vu fuir tous ses habitants d'ethnie tutsie. Vers 1994 à 1996, des attaques armées ont opposé des bandes de jeunes des deux communes sur fond de meurtres et de pillages. En 2001, les rebelles FDD et FNL basés à Kinama lançaient des obus sur la population de Ngagara. L'Armée nationale est intervenue violemment avec des armes lourdes et des hélicoptères de guerre.

Suite à la "balkanisation" des deux communes, les populations ont vécu dans un climat de peur, de tension et de haine ethnique. Les habitants des deux communes se regardaient en chiens de faïence.

II. Impact et perception du spectacle

De manière générale, le spectacle a été suivi par un public nombreux constitué en grande partie d'enfants, de jeunes, de conducteurs de "taxi-vélos" et de domestiques. Peu de fonctionnaires étaient présents. Le spectacle s'est déroulé en fin d'après-midi alors que la majorité des

fonctionnaires étaient encore au travail. Le public n'était pas très attentif et s'intéressait plus à l'aspect comique du spectacle plutôt qu'au fond.

A Kinama, le public était très nombreux et varié. Contrairement à Ngagara, le public était calme et attentif.

1. Un spectacle impartial

Le spectacle " Habuze Iki ?" a été apprécié par les participants du groupe de parole parce que la troupe est multiethnique. Les propos d'un menuisier de Kinama en témoignent :

"Kiry a gikino ni ciza kuko gikinwa n'ubwoko bwose. Ivyo rero bica bizana umwizero mu Barundi".

"C'est un spectacle intéressant dans la mesure où toutes les ethnies sont représentées. Cela redonne de l'espoir aux Burundais".

Le spectacle gagne l'adhésion du public parce qu'il présente objectivement ce qui s'est passé. C'est l'appréciation d'un enseignant participant au groupe de parole :

"Abagikina barerekana neza ivyabaye ataho begamiye".

"Les comédiens montrent bien ce qui s'est passé sans aucun penchant".

2. Un spectacle en adéquation avec le vécu des populations

Comme ce fut le cas dans la plupart des localités, le spectacle "Habuze Iki?" a rappelé aux publics de Ngagara et Kinama les événements tragiques qu'eux-mêmes et le Burundi ont connus. Un homme d'affaires de Ngagara s'exprime en ces termes :

"Biry a bintu vyarabaye muri mirongo indwi na kabiri no mu mirongo icenda na gatatu. Harageze igihe ibarabara riba ritonzemwo imivyimba kurya ibiziga vyari birunze mu gikino".

"Cela s'est produit en 1972 et en 1993. A un certain moment, il y avait des cadavres qui jonchaient la route comme ce tas de morts qu'on montre dans le spectacle".

Certains spectateurs ont vécu des moments de crise. Ainsi lorsque les comédiens donnent l'injonction aux victimes se trouvant parmi le public de lever le doigt, un spectateur réagira à haute voix :

"Hama muce mubafasha iki ? Murazi ngaho abahanigaguriwe mu misi iheze ?"

"Et alors en quoi allez-vous les aider ? Savez-vous combien de personnes ont été massacrées ces jours-ci ?"

A Kinama, la représentation s'est déroulée sur un stade situé en face du chef-lieu de la commune et a eu lieu quelques jours après l'exécution sommaire de quatre prisonniers incarcérés dans le cachot communal. Cela tendrait à expliquer la réaction de ce spectateur et montre que le spectacle "Habuze Iki?" aborde des réalités que vivent encore les populations.

3. Un spectacle qui montre comment la population a été manipulée

Les propos de cet agent communal de Ngagara stigmatisent la manipulation de la population par les dirigeants :

"Kiratwereka ko muri ubu bwicanyi, abantu benshi baguye mu vyo batazi, baratumwe".

"Le spectacle nous montre que beaucoup de gens ont été poussés dans ces massacres sans bien comprendre".

Dans le même ordre d'idées, un autre agent communal de Ngagara ajoute :

"Abanyagihugu bato bato barahenzwe n'abantu bo hejuru bakaja gukora ivyo batazi".

"Le petit peuple a été manipulé par les dirigeants et a suivi sans comprendre".

III. Groupe de parole

Un seul groupe de parole a été animé à Ngagara à l'intention des participants choisis lors des représentations à Ngagara et à Kinama.

1. Présentation des participants

Ce groupe de parole a réuni en tout 17 participants dont 4 femmes et 13 hommes. Il y avait parmi eux 3 chefs de quartier, 3 agents communaux, 2 étudiants en sociologie, 1 religieux, 1 démobilisé, 1 étudiant, 1 enseignant, 1 informaticienne, 1 menuisier, 1 cultivateur, 1 commerçant et 1 agent du cadastre national. Signalons que les femmes qui avaient été contactées à Kinama ont toutes décliné l'invitation car leurs activités économiques ne leur permettaient pas de se libérer une demi-journée.

2. Atmosphère du groupe de parole

Le groupe de parole a connu un début timide avec une peur des participants de s'engager dans le débat, d'échanger les appréciations et les points de vue sur le spectacle. Les participants ont manifesté une certaine résistance à contextualiser le conflit dans leur localité. Ils n'étaient pas inconscients des violences vécues mais préféraient survoler la question. Progressivement, l'atmosphère s'est décrispée. Les participants ont finalement pu partager leurs opinions et expériences.

Les participants ont demandé des éclaircissements au sujet du spectacle en posant des questions sur la signification des costumes et des symboles employés. Ils ont également émis des remarques sur le fait que *RCN Justice & Démocratie* n'avait pas suffisamment sensibilisé les populations des deux communes et qu'il aurait fallu jouer la pièce en fin de semaine.

3. Thèmes développés dans le groupe de parole

3.1. *Quels sont les faits attestant le(s) conflit(s)?*

Les communes Kinama et Ngagara sont cosmopolites comme la capitale Bujumbura en général. En effet, les habitants de la ville de Bujumbura proviennent des différentes provinces du Burundi, des pays voisins et même

des pays lointains. Précisons toutefois que les participants au groupe de parole étaient tous des Burundais, originaires de différentes régions du pays.

Ainsi, concernant les faits attestant le(s) conflit(s), la plupart avaient tendance à rapporter ceux de leurs localités d'origine. Toutefois, un participant a fait remarquer que même s'ils ne doivent pas perdre de vue ce qui s'est passé ailleurs, ils doivent reconnaître que cela a aussi eu lieu à Bujumbura.

"Burya tuba Ngagara canke Kinama atariho tuvuka. Ntitwokwirengagiza ivyabaye ahandi, za Teza, Bugendana, Butezi ariko n'aha I Bujumbura vyarabaye. Hari ivyo nibonye ndi muri Université aho bafashe umuntu baramuturira na pneu, nari muri "Tropicana"."

"C'est vrai que nous habitons à Ngagara ou Kinama mais ce n'est pas là où nous sommes nés. Nous ne pouvons pas passer sous silence ce qui s'est passé ailleurs ; comme à Teza, Bugendana, Butezi, même à Bujumbura ça s'est passé. J'ai vu de mes propres yeux, quand j'étais à l'université au home "Tropicana", une personne qu'on brûlait à l'aide de pneus".

Une autre participante qui vivait à Musaga au début de la crise ajoute au témoignage :

"Ndi muri Musaga vyarabaye aho baturira abantu bavuye muri "Rural". Babaturiza amatete baje bikoreye canke ama "pneus"."

"Quand j'étais à Musaga, j'ai vu des gens qui venaient de Bujumbura rural qu'on brûlait. On les brûlait à l'aide de roseaux qu'ils transportaient ou de pneus".

Les participants se sont finalement accordés pour dire que ces faits ont aussi eu lieu à Ngagara et Kinama comme ailleurs. Leur particularité est qu'ils étaient une conséquence de ce qui se passait ailleurs. En effet, ce

sont les témoignages des rescapés des massacres des autres provinces qui auraient influencé les violences à Bujumbura. Comme le fait remarquer un participant de Kinama :

"Ivyabaye aha mu gisagara vyaje bizanywe n'abavuye ahandi nk'akarorero waza wumva umuntu aje ngo umwe nyokwanyu bamwishe ugaca ushavura. Aha mu gisagara na Kinama irimwo habaye ukwo".

"Ce qui s'est passé dans la ville a été amené par ceux qui venaient d'ailleurs. Par exemple, quelqu'un venait et t'apprenait qu'on avait tué ta tante et tu t'énervais. Ce fut le même cas à Kinama".

De manière générale, dans Ngagara et Kinama, il y a eu des massacres à caractère ethniques comme dans les autres communes de la province de Bujumbura mairie.

3.2. Est-il possible d'identifier les preuves de ces faits ?

A la différence des autres provinces où les lieux des violences sont bien connus et cités comme preuves des massacres, à Kinama et Ngagara l'identification des sites est moins évidente. Les participants aux groupes de parole s'accordent à dire que les morts ont été enterrés dans des lieux disparates qui ne sont pas clairement identifiés. Les corps étaient sommairement enterrés pour éviter les odeurs de putréfaction.

"Kwabaye ugukura umunuko, baraba ahari akabanza".

"Ce fut une façon de se débarrasser de la puanteur, on cherchait là où il y avait de la place".

La preuve en est qu'aujourd'hui les restes de ces morts sont déterrés accidentellement par les habitants des quartiers notamment lors des travaux communautaires de curage des caniveaux.

"Mu Kamenge, muri Kavumu, "Samedi" mu bikorwa rusangi basanze amagufa y'abantu aho bariko barasukura".

"A Kamenge, quartier Kavumu, lors des travaux communautaires de samedi, on a retrouvé des ossements humains sur le lieu de travail".

Les cadavres étaient enterrés, là où il y avait de la place. La chaussée de Kigobe et les champs de coton sur la rivière Nyabagere ont été cités comme des lieux d'ensevelissement.

Aussi, la plupart des gens ne savent pas où ont été tués et enterrés les leurs. C'est ce que conclut cette participante :

"Turetse ko aha mu gisagara kwabayeye ugukura umunuko, hariho abaguye mu mashamba tutazi n'irengero, nta guhamba kwabayeye".

"A part qu'ici en ville on n'a fait qu'enlever la puanteur, il y en a qui sont morts dans la brousse dont nous n'avons aucune trace, il n'y a pas eu de véritable enterrement".

Au-delà de cette difficulté d'établir les preuves s'ajoute celle d'identifier les auteurs.

3.3. Est-il possible d'identifier les auteurs ?

Pour les participants au groupe de parole de Ngagara, les gens ont été tués à cause de leur appartenance ethnique. C'est suite à des enseignements divisionnistes que les massacres inter-ethniques ont eu lieu. A ce sujet, deux groupes d'auteurs ont été cités : les commanditaires et les exécutants.

Les commanditaires sont essentiellement les dirigeants, les dignitaires et les autorités.

"Mu Burundi no mu Rwanda harabayeye inyigisho mbi. Ariko abategetsy bazitanze ntibari gufata umupanga, baca batuma abantu bato bato. Zabaye inyigisho mbi zihuye n'ubujuru bw'abanyagihugu".

"Au Burundi et au Rwanda il y a eu de mauvais enseignements. Mais les dirigeants qui ont donné ces

enseignements ne pouvaient pas prendre eux-mêmes les machettes, ils ont poussé le petit peuple. Ces mauvais enseignements ont rencontré l'ignorance de la population".

La plupart des participants de Ngagara, essentiellement Tutsi, soutiennent cette idée. Ce n'est cependant pas le cas des participants de Kinama à majorité Hutu. Voici la réaction à chaud d'un participant de Kinama :

"Arambabarira mugenzanje hariho ku "généralisa", kurenza urugero. Sinibazako abategetsu bese bagiyeye kwigisha kwica. Ntitwabagire ko ukiri umwana muto ufise imyaka ibiri, hariho abavyeyi bakubwira bati uri umuhutu canke umututsi, uri iki n'iki, ufise ibi n'ibi, abandi bari uku n'uku. Vyabaye ku nyigisho zo ku ziko, ico twokwita "cours familial du soir"".

"Que mon ami m'excuse, il y a dans ce qu'il dit de la généralisation, de l'exagération. Je ne pense pas que tous les dirigeants sont allés enseigner à tuer. N'oublions pas qu'il y a des parents qui te disent, dès le jeune âge, à deux ans, que tu es Hutu ou Tutsi, que tu es ceci ou cela, que tu as ceci ou cela, que les autres sont ceci ou cela. Tout est alors lié à l'éducation reçue au foyer, ce qu'on appellerait le "cours familial du soir"".

Un autre intervenant de Kinama affirme que des enseignements de haine ont été donnés dans certaines familles sur les tragédies du passé :

"Mfatiye kuri urya mugore avuga ati nakuze narashishwe, naragowe birumvikana ko habaye inyigisho zatanzwe mu miryango zijanye n'ivyabaye muri kahise k'igihugu".

"En me référant à cette femme qui dit qu'elle a grandi avec un cœur de haine (c'est dans le spectacle), ça se comprend qu'il y a eu des enseignements au sein des familles sur le passé du pays".

Ce passé dont il est question est celui des crises répétitives que le pays a connues. La crise de 1993 est considérée par les participants de Kinama comme une conséquence directe des crises antérieures, notamment de celle de 1972 :

"Iyo mutohoza kandi mukamenya intandaro y'ibintu kuko n'aho mbona mwashingiye kuri 1993, mwomenya ko kwabaye nk'ugutoneka. Abantu benshi babiguyemwo kubera batinya ivyabaye mu 1972".

"Il fallait chercher davantage pour connaître l'origine des problèmes car, même si vous semblez insister sur 1993 (dans le spectacle), il faut savoir que cela n'a fait que rouvrir la plaie. Beaucoup de gens ont été entraînés dans les massacres par peur de ce qui s'est passé en 1972".

Les participants de Ngagara, à majorité Tutsi confirment que des parents ont parlé du passé à leurs enfants, attisant ainsi la haine ethnique. Certains donnent même des témoignages vécus comme cette jeune étudiante rescapée des massacres de Karuzi :

"Abantu bazize inyigisho ariko je ntazo nigeze ndonka. Nk'akarorero twe muri "primaire", baturaba ku gitsintiri ukaja wumva ngo barya Batutsi ntibatugarukemwo".

"Les gens ont été victimes des enseignements donnés, mais moi je ne les ai pas eus. Par exemple, à l'école primaire, nos camarades nous examinaient sur nos talons et ils disaient "que ces Tutsi ne reviennent plus parmi nous"".

Tout en reconnaissant le rôle joué par cette éducation familiale dans la crise de 1993, les participants de Ngagara ont insisté davantage sur la manipulation divisionniste orchestrée par des dirigeants. C'est sur ces derniers qu'ils rejettent la plus grande responsabilité. En effet, il avance que sans leurs interventions les violences n'auraient pas eu lieu au même moment et de la même façon presque partout dans le pays au lendemain de

l'assassinat du Président Melchior Ndadaye. C'est ce que soutient ce point de vue :

"Sinumva igituma bacica umukuru w'igihugu hose baciye bakora bimwe. Sindiko ndakura "responsabilité" kuri abo ba "exécutants" mais les dirigeants sont plus responsables kandi n'ubu ntibirahera".

"Je ne comprends pas pourquoi dès l'assassinat du Président de la République, on a fait la même chose partout. Je ne veux pas contester la responsabilité des exécutants mais les dirigeants sont plus responsables, et d'ailleurs cela continue même aujourd'hui".

En parlant des dirigeants, les participants de Ngagara ont précisé qu'il ne s'agit pas des seuls dirigeants hutus puisque même à Ngagara des Hutu ont été tués lors des villes mortes organisées par des dirigeants tutsis :

"Si abategetsi b'abahutu gusa kuko no ngaha mu Ngagara harabaye abategetsi babi aho mu ma "Villes mortes" bahora baturira abantu n'ama "pneus"".

"Il ne s'agit pas d'incriminer les seuls dirigeants hutus puisque même ici à Ngagara il y avait de mauvais dirigeants (Tutsi) au moment des villes mortes où on brûlait les gens à l'aide de pneus".

Ce débat contradictoire entre participants de Ngagara et Kinama, confirme qu'il y a lieu de distinguer parmi les auteurs des massacres les commanditaires et les exécutants.

3.4. Que faire pour que justice soit rendue ?

Comme partout ailleurs, les participants au groupe de parole de Ngagara mettent en avant l'indépendance de la magistrature. Toutefois, ils n'ont pas caché leur pessimisme quant à l'accès à une véritable justice, conscients des antécédents judiciaires et des limites de nature humaine.

S'agissant des antécédents judiciaires, un participant de Kinama parle d'une

justice partielle. Des criminels à majorité hutue ont été punis alors que la plupart des Tutsi n'ont pas été appréhendés :

"Kurya umuntu akora ku ntahe agasha, je nibaza ko atariko vyabaye hose, hariho aho bacye urubanza. Ku mpande zose abategetsu baratumye haba icuka kibi ariko ubiravye abategetsu bari bapfunzwe mu misi iheze, "quatre vingt pour cent" ari abahutu ubutungane bwarakoze ariko buhengamyeye, bwegamiye uruhande".

"Même si (dans le spectacle) chacun était réticent à rendre la justice, je ne pense pas que ce fut le cas partout, à certains endroits on a tranché. De part et d'autre, les autorités ont créé un climat tendu mais, ces derniers jours, 80% des dirigeants qui étaient emprisonnés étaient hutus. C'est dire que la justice a agi de manière partielle".

Pour ce participant, une justice équitable serait donc celle qui s'applique indépendamment des appartenances ethniques.

Un autre participant de Ngagara rejoint la vision pessimiste car pour lui, la justice ne peut pas être rendue aujourd'hui alors qu'elle n'a jamais été rendue :

"Mu gikino bose bakora "toge" bagasha, no kuri "terrain politique" ni kurya. Inzego zose zirahari ariko nta gikorwa kuko hari vyinshi vyakozwe bitigeze bihanwa. Sinzi rero ikizokorwa, naho Yezu yogaruka na wene yogira ingorane".

"Dans le spectacle tous ceux qui prennent la toge se brûlent les doigts et la laissent tomber ; c'est exactement la même chose sur le terrain politique. Toutes les institutions sont en place mais rien n'est fait à cause de l'impunité qui a longtemps prévalu. Je me demande alors ce qui pourra être fait ; même si Jésus revenait, il aurait des difficultés à juger".

D'autre part, les participants ont évoqué la nature humaine insatiable car l'Homme met et mettra toujours en avant ses intérêts personnels. C'est ce que souligne ce participant de Kinama⁴⁷ :

"La nature humaine est insatiable" sinzi aho inda zizokuzurira kuk inyumay'ubwokohariho ivy'inda".

"La nature humaine est insatiable, je ne sais pas quand les Burundais seront satisfaits car, derrière les problèmes ethniques se cache une avidité insatiable et des intérêts personnels".

D'autres se montrent plutôt optimistes, même si la réalisation de leur espoir prendra du temps, comme l'exprime ce participant de Kinama :

"Umengo abo bantu barihebuye ariko birashoboka habonetse abantu batanga culture y'ubutungane naho vyoteba kuko ni "Education", ni "processus"".

"Ces gens semblent désespérer mais le changement demeure possible s'il y a une culture de la justice, même si cela prendra beaucoup de temps, car c'est une question d'éducation, c'est un processus".

L'éducation de la population apparaît comme fondamentale pour accéder à une véritable justice. Néanmoins, la situation conflictuelle dans laquelle se trouve le Burundi appelle en même temps une réponse à court terme.

3.5 Quels mécanismes seraient plus adaptés à la situation?

A ce sujet, les participants se sont exprimés sur la Commission Nationale Vérité et Réconciliation et le Tribunal Spécial proposés par les Nations Unies.

1° La Commission Nationale Vérité et Réconciliation : Tout le monde s'accorde à dire que cette commission est nécessaire principalement pour

⁴⁷ Le même qui avait évoqué la partialité ethnique dans la justice rendue.

faire éclater au grand jour la vérité. Cependant, des inquiétudes ont été formulées :

- Sur sa composition : si elle est seulement composée de Burundais, elle ne sera pas totalement indépendante et pas suffisamment neutre. Il faut alors y ajouter des étrangers mais ceux-ci ne maîtrisent guère la situation burundaise.
- Sur le temps nécessaire pour terminer son travail : la tâche s'avère énorme si bien qu'il faudrait à la commission plus de 100 ans de travail.

2° Le Tribunal Spécial : Tous les participants considèrent que ce tribunal est nécessaire pour les personnes que la justice burundaise n'ose pas juger.

Cela rejoint le point de vue de la population de Cankuzo qui pense que ce tribunal devrait juger les dirigeants qui sont aussi les commanditaires des crimes.

Même si ce tribunal est nécessaire, les inquiétudes ne manquent pas quant à son indépendance et à son efficacité :

- S'agissant de son indépendance, les participants au groupe de parole sont pessimistes, car estiment-ils, qu'il soit implanté au Burundi, en Australie, aux Etats-Unis ou ailleurs, le gouvernement ne manquera pas de moyens pour l'influencer. Ils craignent alors que ce Tribunal Spécial soit aussi manipulé par le pouvoir et tous ceux qui en ont les moyens comme c'est le cas des autres tribunaux locaux.
- Quant à son efficacité, ce tribunal risque d'attiser davantage la haine et la vengeance, à travers les condamnations qu'il va prononcer. On risque d'assister à une fracture sociale entre justiciables.

En fin de compte, la Commission Nationale Vérité et Réconciliation semble mieux adaptée. Elle permettrait de connaître la vérité sur ce qui s'est passé,

de la base au sommet. En connaissance de la vérité les gens pourront se demander pardon.

IV. Conclusion

Le groupe de parole de Ngagara rassemblant des participants de Ngagara et de Kinama a permis de montrer que le spectacle "Habuze Iki ?" est non seulement toujours d'actualité mais aussi utile à toute la population.

RAPPORT IV. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE KARUZI, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2006

I. Contexte

Ce rapport concerne l'analyse d'impact des représentations théâtrales de "Habuze Iki ?" et de l'animation des groupes de parole organisées en province de Karuzi du 20 septembre au 2 octobre 2006.

La province de Karuzi est située au centre du pays. Sa densité est estimée à 274 habitants par kilomètre carré⁴⁸. Karuzi est une province enclavée qui ne dispose d'aucune route goudronnée. Toutefois, la réhabilitation de la route principale Gitega-Muyinga a, depuis peu, permis que la province soit desservie trois fois par semaine par un bus. A Giega, l'eucalyptus sous lequel attendent les passagers pour se rendre à Karuzi était surnommé : "Igiti c'amagorwa", c'est à dire "Arbre des malheurs". D'après une comédienne de Karuzi, on pouvait passer une semaine à attendre un véhicule voire même plus.

La province de Karuzi vit essentiellement de la culture de produits vivriers, le haricot, le manioc, le maïs, les bananes, le riz et le café.

Au niveau politique, la province de Karuzi a été gravement affectée par les crises de 1972 et 1993. Les violences interethniques qui ont caractérisé le conflit de 1993 ont provoqué des déplacements de populations. Les Tutsi ont été regroupés dans des sites des déplacés tandis que les Hutu ont trouvé refuge dans les marais, ou ont fui en Tanzanie.

Actuellement on assiste à un rapatriement massif des réfugiés alors que les déplacés restent dans les sites, à l'exception de quelques cas isolés qui ont déjà regagné leurs collines. Aussi, les déplacés continuent à exploiter leurs champs sur les collines la journée et regagnent les sites le soir.

⁴⁸ Année 2005.

II. Impact et perception du spectacle

Le spectacle "Habuze Iki ?" a été joué dans les sept communes de la province Karuzi : Buhiga, Gitaramuka, Mutumba, Gihogazi, Bugenyuzi, Nyabikere et Shombo. A part à Shombo, le spectacle a connu une grande affluence.

Nous avons constaté une implication remarquable des autorités provinciales, communales comme collinaires. Un représentant de l'administration était présent à chaque représentation pour nous accueillir. Par ailleurs, les administratifs se sont aussi impliqués dans la sensibilisation de la population. Parfois, des spectateurs informés devançaient l'arrivée de la troupe. Ce fut le cas à Nyabikere où un groupe d'animation avait été apprêté pour nous accueillir. C'est aussi une des provinces où les personnes invitées ont participé le plus largement aux groupes de parole. A Shombo le public était peu nombreux du fait que la représentation avait eu lieu un samedi après-midi, moment généralement réservé à des fêtes familiales.

Le public était varié et regroupait en grande partie des paysans. Hommes, femmes, enfants, jeunes et personnes âgées ont assisté à "Habuze Iki ?".

1. Adéquation du spectacle avec le vécu des populations

Certaines scènes jouées dans "Habuze Iki ?" ont rappelé aux spectateurs des événements vécus au cours du conflit à Karuzi.

Ce commentaire entre deux spectateurs qui semblent anticiper le déroulement des scènes l'illustre :

Spectateur 1 : "Ehe arabahenze nani ngo baje mu nama!"

Spectateur 1 : "Voilà qu'il les trompe, soi-disant qu'ils viennent dans une réunion !"

Spectateur 2 : "N'uko vyagenda babahenda ngo baje mu manama bace babica".

Spectateur 2 : "Cela se passait ainsi. On les trompait en les invitant dans des réunions pour ensuite les massacrer".

Cet échange traduit le pressentiment de ces spectateurs au sujet de la scène où un acteur invite les gens dans une réunion pour les mitrailler une fois qu'ils sont regroupés.

Les spectateurs anticipaient certaines répliques des comédiens. A titre d'exemple, lorsqu'un comédien a demandé aux revenants comment ils étaient morts, des spectateurs ont répondu : "Twapfuye urwagashinyaguro", ce qui signifie "Nous sommes morts pendant qu'on se moquait de nous".

Le spectacle rappelle les effets de la guerre sur les conditions de vie des gens, dont notamment la contrainte de déplacement. Lorsque les comédiens ont demandé aux spectateurs victimes de lever le doigt, ils ne se sont pas exécutés. Cela a déclenché ces échanges entre quatre spectateurs déplacés du site Kigoma :

Spectateur 1 : "None mwebwe ntimwatotejwe ko mudakiriza ? "

Spectateur 1 : "Pourquoi vous ne levez pas le doigt alors que vous avez souffert ?"

Spectateur 2 : "Wewe ko watotejwe ntube wakiriza".

Spectateur 2 : "Et toi-même pourquoi tu ne l'as pas levé le doigt alors que tu as souffert".

Spectateur 3 : "None ntibabakuye mu mazu yanyu ?".

Spectateur 3 : "Ne vous ont-ils pas chassés de vos maisons ?"

Un autre spectateur demandera :

Spectateur 4 : "Buryamweho ntimwahunze ?"

Spectateur 4 : "N'avez-vous pas fui vous aussi?"

Spectateur 2 : "Eka nta jewe nahunze none sinkiri ngaha?"

Spectateur 2 : "En tout cas moi je n'ai pas fui, ne suis-je pas ici ?"

Spectateur 4 : "Nawe k'utahunze wagumye muhira ?"

Spectateur 4 : "Puisque tu n'as pas fui, tu es resté à la maison ?"

Spectateur 3: "Burya ntabahunze bari muri Tanzaniya ?"

Spectateur 3: "N'y en a-t-il pas qui ont fui et qui sont toujours en Tanzanie⁴⁹ ?"

Cet échange, quelque peu ironique, met en parallèle les déboires des déplacés intérieurs et des réfugiés.

Le spectacle rappelle aussi aux populations la crise de 1972, comme l'exprime ce participant au groupe de parole de Nyabikere :

"Kirya kirundo c'abapfuye mwerekanye canyibukije ingene bica abantu mu mirongo indwi na kabiri".

"Ce tas de morts que vous avez montrés m'ont rappelé comment on massacrait les gens en 1972".

Le spectacle interpelle la conscience individuelle. Il met chacun devant ses responsabilités comme l'exprime cette enseignante de Buhiga :

⁴⁹ Sous-entendu : Oui, j'ai fui, mais au moins je suis à l'intérieur du pays !

"Kiryā gikino kiradushira hasi twese kitwereka ko dufise uruhara mu vyabaye".

"Ce spectacle interroge la conscience de chacun sur sa responsabilité dans ce qui s'est passé".

Un participant au groupe de parole de Nyabikere estime que le spectacle peut favoriser le regret chez les criminels.

"Kiryā gikino kirerekana ibintu hamwe uwabikoze n'ukurara atariye yorara atariye".

"Ce spectacle montre des choses si terribles que le criminel interpellé pourrait même passer une nuit sans manger".

Les auteurs de crime peuvent se sentir accusés publiquement, comme pourrait l'expliquer des départs de spectateurs avant la fin de la représentation.

2. Un spectacle qui ravive les souffrances

Des spectateurs ont vécu les drames joués dans "Habuze Iki ?" et éprouvent de la peine à la vue de certaines scènes. Le témoignage de cette femme déplacée de Mutumba le traduit clairement :

"Ubwa mbere vyaranteye ubwoba. Umudamu w'uyu mu chef niwe yampumuriye. Jehu narinzi ko ari vya bindi vyagarutse. Noshimira uwangarukanye kuko bigitangura narirutse ariko naremeye ndagaruka".

"Au début ça m'a fait peur. C'est la femme de ce chef (elle parle du chef de zone de Mutumba) qui m'a rassurée. Je croyais que le passé allait se reproduire. Je remercie celle qui m'a ramenée car je m'étais sauvée au début mais j'ai accepté de revenir".

Si certains spectateurs peuvent ne pas supporter les tragédies mises en

scène et finissent par quitter le lieu de la représentation, d'autres recommandent ce spectacle comme un moyen de prévention des conflits :

"Ni vyiza ko ibi bikino vyobandanya bikinwa kuko ntivyobura ico bikiza".

"Ce serait bien que ce spectacle continue à être joué, car il pourrait encore aider à sauver quelque chose".

Ayant noté cet aparté, nous avons voulu inviter ce spectateur à participer au groupe de parole. Malheureusement, il n'était plus là à la fin du spectacle. L'ayant retrouvé plus tard, nous l'avons approché pour lui dire que nous avions voulu l'inviter. Il s'expliqua dans ces termes :

"Harya mu nyuma vyahavuye bikomera biranka ko mbandanya ndabikurikira. N'aka gakofero nahavuye ndakamanura gutya kugira mpishe amosozi yaratanguye gutembera mu maso. Mu nyuma rero aho haziye urya mwana yarira abaza se iyo nyina ari vyacyiye vyanka nca ndataha kuko vyanyibukije igihe twariko duhunga n'abana banje. Vyagenze kurya nyene".

"La situation est devenue très dure par après et je n'ai pas pu continuer à suivre ce spectacle. J'avais même baissé ma casquette sur le visage pour cacher les larmes qui coulaient. Je n'ai pas pu supporter la scène de l'enfant qui demandait à son père où se trouvait sa maman. Je suis parti car ça m'a rappelé le moment où je fuyais avec mes enfants. Ca m'est arrivé exactement de la même façon".

3. Un spectacle qui suscite des échanges entre parents et enfants

Après avoir assisté au spectacle, les enfants posent des questions à leurs parents. Cette femme déplacée de Mutumba ne sait toujours pas comment son mari est mort. Elle rapporte deux questions posées par son enfant⁵⁰ qui

⁵⁰ L'enfant est un élève de deuxième année primaire.

avait assisté au spectacle avec elle :

"None birya bintu vyaraheze ntibizosubira ?"

"Est-ce que ces choses ont pris fin ? Elles ne se reproduiront plus ?"

"None papa bamwishe kurya ?"

"Ont-ils tué mon père de cette façon-là ?"

Le spectacle offre une occasion aux parents pour oser parler du passé à leurs enfants. Comme le souligne ce participant au groupe de parole de Nyabikere :

"Ikintu nyamukuru nashimye n'uko abana bavutse mu nyuma batazi intambara ingene yagenze bakibonye kuko benshi bariko barashikana imyaka cumi. Baratanguye rero gutohoza bati vyagenze gute ? Kabaye akaryo ko gufasha abavyeyi kubwira abana babo akahitiye".

"Une chose importante et fort appréciable, c'est que les enfants nés après la guerre aient pu assister à ce spectacle. Certains vont bientôt avoir 10 ans, ils posent des questions sur le déroulement des événements. Cela donne l'occasion aux parents de raconter à leurs enfants ce qui s'est passé".

La majorité des participants aux groupes de parole ont d'ailleurs recommandé que ce spectacle soit montré aux enfants.

4. Un spectacle qui favorise la réconciliation et la prévention des conflits

Le spectacle est perçu comme réconciliateur parce que la troupe en soi inspire confiance de par sa composition multiethnique. C'est l'appréciation d'un juge de Bugenyuzi :

"Harimwo ubwoko bwose, baserukira koko abanyagihugu. Ivyo bigatuma abantu babumviriza kandi bagakurikira".

"Ils représentent vraiment la population, on y trouve toutes les ethnies. Cela permet aux spectateurs d'écouter et de suivre avec intérêt".

Le spectacle est aussi jugé impartial. C'est le constat de ce rapatrié de Mutumba :

"Cafashe ingorane zifatiye ku mpande zose, mu migwi y'abantu bose".

"Le spectacle considère les problèmes de toutes les catégories de la population".

Le juge président de Bugenyuzi trouve que l'impartialité de ce spectacle peut contribuer à réconcilier la population :

"Kwerekana amagorwa ya bose abahutu n'abatutsi ni intango nziza yo kunywanisha abarundi".

"Montrer les souffrances de toutes les parties - Hutu et Tutsi- est un bon début du processus de réconciliation des Burundais".

Différents intervenants aux groupes de parole ont évoqué le caractère préventif de "Habuze Iki ?". C'est un spectacle qui pourrait éduquer les populations à être responsables des actes posés. C'est le constat de ce militaire de Nyabikere :

"Kiry a gikino mugikinye nko mu mwaka kabiri umunyagihugu akibona ngira ntawosubira kumuhenda".

"Si la population pouvait assister à ce spectacle au moins deux fois par an, je pense que personne ne pourrait plus la manipuler".

En outre les effets néfastes qu'on montre dans ce spectacle aideraient les

enfants à grandir avec un esprit de confession :

"Mugiye muragikinira ahantu hari abana bakabona kirya kirundo c'abapfuye bokurana umutima w'ikigongwe".

"Si vous jouiez en présence des enfants, ils verraient ce tas de morts et grandiraient avec un cœur de compassion".

III. Groupes de parole

Quatre groupes de parole ont été animés à Gitaramuka, Mutumba, Gihogazi et Nyabikere. Les participants provenaient des diverses catégories de populations "balkanisées". Il s'agit des déplacés, des rapatriés, ceux qui sont restés sur les collines, les démobilisés et les prisonniers politiques libérés. Ont aussi participé des responsables administratifs, les chefs de zone, les chefs de colline et les membres des conseils communaux.

1. Présentation des participants

Gitaramuka : Le groupe a rassemblé 21 participants, dont 11 femmes et 10 hommes venus de Buhiga et de Gitaramuka. Il comprenait 1 leader communautaire, 1 responsable administratif, 5 enseignants, 4 cultivateurs, 1 policier, 2 démobilisés, 2 juges, 1 infirmier, 1 membre d'une association, 1 commerçant, 1 agent communal et 1 nutritionniste.

Mutumba : Le groupe a rassemblé 25 participants, dont 9 femmes et 16 hommes en tout venus du site de Kigoma en commune Buhiga et de Rabiho en commune Mutumba. Il comptait 1 leader communautaire, 3 enseignants, 2 religieux, 3 juges, 3 infirmiers, 3 policiers, 5 cultivateurs, 1 élève, 2 responsables administratifs, 1 commerçant et 1 rapatrié.

Gihogazi : Le groupe a rassemblé 23 participants, dont 10 femmes et 13 hommes venus de Gihogazi et de Bugenyuzi. Il comptait 7 cultivateurs, 6 enseignants, 1 agent communal, 3 démobilisés, 2 juges, 3 responsables administratifs et 1 prisonnier politique libéré.

Nyabikere : Le groupe a rassemblé 16 participants, dont 6 femmes et 10 hommes. Il comptait 5 cultivateurs, 2 enseignants, 2 leaders

communautaires, 1 juge, 2 militaires, 1 responsable administratif, 2 sages femmes et 1 maçon.

2. Atmosphère des groupes de parole

D'une manière générale, les débats étaient très animés avec une volonté manifeste de s'exprimer et une grande liberté dans l'expression. A la fin des débats, les participants s'étonnaient parfois de constater que les échanges aient pu durer aussi longtemps sans qu'ils s'en rendent compte. Les échanges entre deux participants du groupe de parole de Gihogazi en témoignent :

Une femme : "Mbega amasaha ageze ino hose !".

Une femme : "Tiens ! Il est déjà cette heure-là !".

Un homme : "Erega iyo biri "motivé" ntumenya ko umwanyu waheze. Umengo vyamaze iminota mirongo itatu".

Un homme : "On ne voit pas le temps passer quand le débat est intéressant. On dirait que ça n'a duré que 30 minutes".

Le débat avait duré ce jour-là quatre heures.

D'une manière générale, les débats renvoyaient à la compétition des souffrances. Chacun mettait en avant ses souffrances personnelles ou celles de son groupe ethnique en évoquant à peine celles vécues par l'autre groupe ethnique. Cela a néanmoins permis de présenter le vécu conflictuel de toutes les catégories de la population. On remarquera, qu'il n'y avait pas d'opposition à l'expression de la souffrance de l'autre.

A un moment, des participants en ont eu assez de la présentation ethnique du conflit à Karuzi. Ils ont demandé que les faits soient présentés avec objectivité. C'est l'avis de ce prisonnier libéré politique de Gihogazi :

"Muri iyi nama ndavye nsanga umwe wese yikwegerako.

Urya mutama niwe yavuze ati tutavuze ukuri ntituzokira; turakwiye rero kuvugana ukuri".

"Je constate dans cette réunion que chacun tire la couverture de son côté. Ce viel homme l'a bien dit; si on ne se dit pas la vérité, on ne s'en sortira pas. Nous devrions alors nous dire la vérité".

Le groupe de parole de Nyabikere qui était monoethnique (Hutu) a présenté les faits de manière univoque.

Un débat contradictoire s'est instauré au sujet de l'intérêt du spectacle pour les enfants et sur les thèmes en rapport avec la justice transitionnelle.

3. Thèmes développés dans les groupes de parole

3.1 Quels sont les faits attestant le conflit à Karuzi ?

Le contexte politique et l'adéquation du spectacle avec la réalité vécue montrent bien que Karuzi a été affecté par les crises de 1972 et 1993.

S'agissant de la crise de 1972 :

Les témoignages reviennent surtout sur l'enlèvement systématique des Hutu instruits par ailleurs peu nombreux à l'époque, représentés essentiellement par des enseignants, des policiers et des militaires pensionnés. Ce participant au groupe de parole de Gihogazi, chef de zone en 1972, témoigne :

"Nari "chef de zone" ico gihe ; nari mfise imyaka 21. Batanguye ngo barondera ba "Mulele", "Mulele" ngo yari umuntu afise indasago mu mugongo. Ico cari icitwazo kuko Abarundi nka bose ico gihe bari bafise indasago. Ahakuru rero bashaka abize ariko nta bize benshi bari bahari. Aha iwacu hari abarimu babiri, abandi bari abapolisi, n'abavuye mu gisoda".

"A cette époque, j'étais chef de zone, j'avais 21 ans. Au

début, on disait qu'on cherchait les "Mulele", c'est-à-dire ceux qui avaient des scarifications dans le dos. C'était un prétexte car presque tous les Burundais de ce temps avaient des scarifications. Ceux qui avaient étudié étaient principalement recherchés mais ils n'étaient pas nombreux. Chez nous, il y avait seulement deux enseignants, des policiers et d'anciens militaires".

Un participant au groupe de parole de Gitaramuka a également rapporté le cas d'enlèvement des cadres administratifs hutus qui n'avaient pas milité pour l'UPRONA⁵¹ :

"Abandi vyahitana n'abatari mu mugambwe UPRONA cane cane [...]. Nk'akarorero MATUTURU Mathias yari commissaire i Karuzi yaraje abwira se ati we ntiwakoreye UPRONA, nabibonye mu bitabu, mu kanya baraje kugutora. Yaciye yiha ubuki ariko abasoda bashizwe baje kuraba ku mva ko yapfuye".

"Les autres qui étaient recherchés étaient surtout ceux qui n'avaient pas milité pour l'UPRONA [...]. Par exemple MATUTURU Mathias qui était commissaire à Karuzi est venu dire à son père qu'il n'avait pas milité pour l'UPRONA, qu'il l'avait vu sur la liste et qu'on venait le prendre à l'instant.. Son frère s'est alors suicidé ; quand les militaires sont venus, ils ont tenu à s'assurer de sa mort en allant sur sa tombe".

En outre, des Tutsi victimes de la calomnie suite à des conflits fonciers étaient éliminés. C'est ce que rapporte un participant tutsi du tribunal de Bugenyuzi :

"N'abatutsi barapfa kubera abadobereza bivuye gupfa amatongo".

⁵¹ Parti de l'Unité pour le Progrès National.

"Même les Tutsi étaient tués victimes de la dénonciation calomnieuse suite à des conflits fonciers".

La crise de 1972 à Karuzi aura donc été caractérisée par le massacre sélectif des Hutu instruits, des administrateurs hutus et tutsis n'ayant pas milité pour l'UPRONA, et des Tutsi dont on voulait se débarrasser à cause de conflits divers.

En 1993, six grands moments ont marqué le conflit :

Dès l'annonce du coup d'Etat du 21 octobre 1993, il y a eu massacre systématique des Tutsi en commençant par les hommes et les enfants de sexe mâle. Écoutons à ce propos une femme rescapée à Bugenyuzi :

"Mu nzu iwacu twari cumi nsigaye jenyene. Muri 1993 niho vyakomeye cane, badusanze mu nzu, batanguriye ku bagabo, abahungu bafise nka "15 ans", "deux jours après" umwana w'umuhungu wese naho yaba yonka, mu nyuma ngo nta muntu n'umwe w'Umututsi asigara".

"Je suis la seule rescapée sur dix membres que comptait ma famille. Ce fut terrible en 1993 : on nous trouvait à la maison ; on a commencé par les hommes et les garçons ayant déjà atteint une quinzaine d'année ; deux jours après, tout enfant mâle même le nourrisson (était tué) ; enfin toute personne d'ethnie Tutsi devait être éliminée".

Les témoignages des Tutsi et des Hutu des autres localités relatent également le massacre des Tutsi de sexe mâle. Un participant au groupe de parole de Nyabikere réunissant uniquement Hutu revient sur les faits :

"...Abahutu bishe Abatutsi, vyamaze umwanya muto. Hacye haza abasoda ariko Abahutu bacye baza kubategera nabo baza bararasa gushika bashikire abana n'abagore kugira babakingire kuko mu ntango Abahutu bahama abagabo n'abasore".

"...Les Hutu ont tué les Tutsi et cela a duré peu de temps.

Les militaires sont alors intervenus, mais la population les a attaqués, si bien qu'ils ont dû ouvrir le feu pour sauver les enfants et les femmes qui restaient car tout au début, les Hutu s'en prenaient uniquement aux hommes et aux garçons".

Comme l'explique ce participant, le deuxième grand moment est celui de l'intervention militaire pour sauver les rescapés. Mais les militaires ont été attaqués à leur tour par les Hutu armés de lances et ils ont dû appeler des renforts. Cela a été le cas lors de la bataille de Mutara à Mutumba où un véhicule militaire blindé et un hélicoptère ont été utilisés pour sauver les fantassins débordés :

"Blindé" yaje gutabara abasoda bahonye babateye amacumu. Haje umu "lieutenant gupasifiya" n'abasirikare bake baca babatera amacumu, "même le lieutenant a été touché". Na "Blindé" barayiteye ngo bayiturire, vyatevye hahava haza indege kubarasa".

"Un véhicule blindé a dû venir pour sauver les fantassins décimés à coups de lances. En effet, un lieutenant accompagné de quelques soldats était venu rétablir l'ordre, mais ils ont été attaqués à coups de sagaie et même le lieutenant a été touché. Même le véhicule blindé a été attaqué, on voulait le brûler. Finalement un avion est venu les mitrailler".

C'est ainsi que la quasi totalité des Tutsi rescapés furent évacués vers le chef-lieu de la province. A partir de là, des représailles contre les Hutu ont été organisées par les Tutsi⁵² soutenus par les militaires.

Les représailles ont commencé par l'épuration ethnique du chef-lieu de Karuzi, comme en témoigne ce participant tutsi, résidant à Karuzi, mais qui

⁵² Il s'agissait des rescapés et de ceux qui étaient restés sur les collines au moment des massacres.

était à Bujumbura le 21 octobre 1993 :

"Ku wa kane 21 gitugutu 1993 niho baduterefona ngo ibintu birayangaye, Abatutsi baraheze. Abatutsi bashitse kuri centre, babonye umuhutu baca bihora mbere n'abasoda barabafasha no mu mitumba".

"On nous a appelé le jeudi 21 octobre 1993 pour nous annoncer la catastrophe, que tous les Tutsi étaient exterminés dans les collines. Arrivés au centre (chef-lieu de la province), les Tutsi se vengeaient sur n'importe quel Hutu qu'ils rencontraient et les militaires les appuyaient sur les collines".

En contre partie, les Hutu ont commencé à s'organiser dans les collines pour échapper aux représailles et plus tard pour résister.

Des groupes de résistance hutus se sont formés à partir de 1994. Comme l'explique cette femme, membre du conseil communal de Nyabikere, les groupes avaient au départ pour mission d'assurer la surveillance :

"Intambara yateye 1993 barica Abatutsi. Hakurikiye ibitero buri musi vy'abasoda haca havuka abo bita "abadoriya"⁵³, yari imigwi y'abakiri bato baja gucunga abasoda baja bagaca bakoma induru abantu bagahunga".

"La guerre a commencé en 1993, on a tué les Tutsi. Il s'en est suivi des attaques journalières des militaires. C'est pour alerter la population de l'arrivée des militaires que des groupes des jeunes guetteurs sont nés".

Ces guetteurs pouvaient aussi éliminer ceux qui s'opposaient à leur mission ; comme en témoigne ce participant qui fut guetteur :

⁵³ "Abadoriya » signifierait approximativement guetteurs et ce nom était donné à des jeunes garçons (des enfants) chargés de guetter et de signaler le passage des militaires sur les collines. Ce sont ces guetteurs qui deviendront plus tard des enfants-soldats.

"Abadoriya nabo nyene baragira ubwicanyi, bica abo bita "ibipinga" kuko batumva ivyo bariko baragira. Na jewe narabaye umudoriya ariko nacye mvamwo".

"Les guetteurs ont aussi tué ; ils tuaient ceux qu'ils appelaient "ibipinga"⁵⁴. Moi-même je fus guetteur mais j'ai quitté".

C'est en 1994 que ces groupes sont nés et qu'ils ont commencé à bénéficier de formations idéologiques et militaires. Un ex-combattant CNDD-FDD, démobilisé et actuellement chef de zone, l'explique :

"Mu 1994 niho twatangura, twari dufise abantu batwigisha. Abatutsi bari bahungiyeye mu ma "sites" natwe tukaguma mu mitumba, turaheba amashure, twarara mu mashamba ariko ku murango twarataha muhira, ntivyiyandika mu ruhanga ko uri umu "assaillant"".

"C'est en 1994 que nous avons commencé à bénéficier de formations. Les Tutsi avaient fui vers les sites de déplacés et nous, nous sommes restés dans les collines, nous avons abandonné les études, nous passions la nuit dans la brousse mais nous rentrions la journée, ce n'était pas écrit sur le front que nous étions assaillants".

Ce sont ces groupes rebelles de résistance hutue naissants que les autorités politico-militaires vont qualifier d'"assaillants".

Ainsi, le cinquième grand moment du conflit de 1993 à Karuzi est caractérisé par les opérations militaires pour traquer les "assaillants".

Dans un premier temps, l'armée procédait au regroupement des populations civiles hutues, non acquises aux groupes rebelles, dans des sites protégés par les militaires (ex-FAR).

⁵⁴ Expression swahili qui signifie "renégat" parce qu'ils n'étaient pas pour leur cause.

Les rebelles de leur côté organisaient le recrutement forcé des jeunes et des hommes dans les mouvements de guérilla.

Des mouvements de population s'observent dans toute la province. Les gens fuient vers les provinces voisines de Karuzi et la Tanzanie. Certaines communes étaient quasiment vidées de leur population. Illustrons cette situation par le cas de Gihogazi en 1996 tel que rapporté par l'administrateur communal d'alors :

"Mu 1996 habonetse imigwi y'abagwana nko mu ma communes yose. Nta mu nyagihugu yari ahari, bose bahungiyeye ahandi. Abasoda bavuga ko uwo basangaho azoba ari umu "assaillant" ; aba "assaillants" bagufashe uhunga barakwica bakuziza ko ubatanye urugamba. Naje gutwara commune mu 1996, hari hasigaye abantu cumi n'indwi gusa muri commune nzima".

"En 1996 il y avait des groupes armés dans presque toutes les communes. Toute la population avait fui les lieux de combats. Les militaires prenaient pour assaillant toute personne qu'ils trouvaient dans les collines ; les assaillants tuaient quant à eux toute personne qui fuyait qui était considéré comme lâche. Quand j'ai été nommé administrateur communal en 1996, il ne restait que 17 habitants dans toute la commune".

Le conflit armé a continué à marquer Karuzi. Les mouvements rebelles s'attaquaient aux positions militaires et tendaient des embuscades. C'est ce que rapporte un ex-combattant CNDD-FDD, actuellement chef de zone en commune de Gitaramuka :

"Twe nta munyagihugu twigeze dukorako, twahigana n'umusoda gusa, tukagira ama "embuscades" kugira tubategere".

"Nous ne nous sommes jamais attaqués à la population

civile mais plutôt aux militaires, nous leur tendions des embuscades".

Avant de conclure sur les faits attestant le conflit de 1993 à Karuzi, soulignons quelques éléments rapportés pouvant être considérés comme des prémisses dudit conflit.

1° Selon les Tutsi, des enseignements divisionnistes avaient été donnés aux Hutu. En effet au niveau de l'école primaire, les enfants hutus se reconnaissaient entre eux et identifiaient les Tutsi par l'usage d'un code secret appelé "alphabet H et alphabet T". Ce code était surtout utilisé dans les jeux.

2° Selon les Hutu, on avait déjà distribué des armes aux Tutsi pour tuer les Hutu avant le 21 octobre 1993. Ainsi les Hutu auraient pris les devants et tué les Tutsi pour se protéger.

Précisons à toutes fins utiles que ces prémisses au conflit de 1993 n'ont pas fait l'objet de débat contradictoire, si bien qu'ils méritent d'être pris au conditionnel.

3.2. Est-il possible d'établir des preuves de ces faits ?

Les preuves sont nombreuses à l'image des faits qu'elles matérialisent. Les sites énoncés comme preuves par le groupe concernent aussi bien la crise de 1972 que celle de 1993 :

- Près du pont Ruvubu (Route Gitega-Karuzi), en dessous du site des déplacés de la commune Shombo, une usine de déparchage du café est érigée sur une grande fosse commune où ont été jetés morts et vivants. Il s'agissait de Hutu sélectivement ou systématiquement enlevés en 1972 à la maison, au service et au marché. Depuis l'endroit est nommé par certains "ku cibutso", c'est-à-dire "sur le mémorial".
- Une fosse commune à Shombo où on aurait jeté autour de 372 Tutsi morts et vivants au début de la crise de 1993.

- Une fosse commune en-dessous du stade du chef lieu de la province de Karuzi où ont été jetés les Hutu victimes des représailles des rescapés du massacre des Tutsi de 1993.
- Des maisons où des Tutsi ont été brûlés vifs au chef-lieu de la commune de Buhiga en 1993.
- Une maison située au centre communal de Gitaramuka où les Hutu ont été tués par les militaires (ex-FAR).
- Un gouffre près de la route Bugenyuzi-Gihogazi, à moins de deux kilomètres du chef-lieu de la commune de Bugenyuzi, où étaient amenés les Tutsi pour y être tués et jetés en 1993. Ce gouffre est surnommé "Kw'i komine", c'est-à-dire "à la commune", puisqu'on disait aux Tutsi qu'on les amenait à la commune alors qu'on allait les tuer à cet endroit.
- Au chef-lieu de la commune de Nyabikere sont érigées des tombes des Hutu victimes d'une attaque d'un certain dimanche à une heure du matin en 1995. L'attaque a également emporté l'administrateur de la commune⁵⁵.
- Des latrines au chef-lieu de la commune de Mutumba où ont été jetées des Tutsi victimes des massacres de 1993.
- D'ordre général, des os sont dispersés sur les collines et dans les champs. Même lorsqu'on essayait d'enterrer les morts, on ne creusait pas assez profond, si bien que les corps ont été déterrés par les chiens. La légende dit que la plupart de ces chiens sont devenus enragés. Ils constitueraient encore aujourd'hui une menace pour la population surtout au chef-lieu de Karuzi.

Précisons à toutes fins utiles que ces preuves sont loin d'être exhaustives.

⁵⁵ Nous n'avons pas pu obtenir la date précise de l'attaque.

En outre, il y a d'autres faits dont les preuves ne peuvent plus être fournies, quand par exemple les victimes ont été jetées dans la rivière Ruvubu, ou tués dans des endroits inconnus.

Par ailleurs, nous pouvons ajouter à ces éléments matériels, les motifs invoqués pour tuer :

En 1972, on disait de ceux qu'on enlevait qu'ils étaient "Abamenja" c'est-à-dire les révoltés, les rebelles, les insurgés, les insoumis, ou "Ba Mulele" comme pour ceux qui n'avaient pas milité pour l'UPRONA.

En 1993 : les Hutu disaient aux Tutsi "*Musitanteri yabadutumye muze mu nama*", c'est-à-dire "*l'administrateur nous envoie vous chercher pour une réunion*".

- Les Hutu affirmaient qu'ils tuaient pour devancer les Tutsi qui pouvaient rééditer l'expérience de 1972 ;
- Les militaires tuaient les Hutu considérés comme "assailants" ;
- Les Hutu ont aussi tué d'autres Hutu qu'ils appelaient "Ibipinga", c'est-à-dire les renégats.

Si on peut connaître les faits et obtenir des preuves, il devrait être possible d'identifier les auteurs.

3.3. *Est-il possible d'identifier les auteurs ?*

La situation est identique à celle de Kayanza. Les auteurs des crimes sont des voisins des victimes et des rescapés. Ils sont donc connus. Mais toujours est-il que d'après les participants, le moment n'est pas encore propice pour les dénoncer. Par ailleurs, certains auteurs ne peuvent pas être identifiés, notamment les militaires (ex-FAB) et les rebelles.

Compte tenu de cette situation, nous avons cherché à savoir ce que souhaitent les participants aux différents groupes de parole pour que la justice soit rendue.

3.4. Que faire ?

La vérité doit être recherchée à partir des conflits antérieurs à celui de 1993. Retenons les propos de cette femme déplacée suite au conflit de 1993 qui a emporté son mari et ses enfants :

"Guhera kure kuri ba Ndizeye, batanguye ku vy'ubu boba bahereye hejuru".

"Il faut commencer plus loin, par le prince Ndizeye⁵⁶, sinon si on commence par ce qui est récent, ce sera superficiel".

Pour la recherche de la vérité, certains proposent de commencer par le sommet ("hejuru"). D'autres trouvent qu'il n'est pas incompatible de chercher en même temps la vérité au niveau de la population des collines.

Le besoin d'indépendance de la justice est récurrent, alors que l'impartialité de la magistrature semble encore poser question.

Comme à Kayanza, la désillusion prime quant aux possibilités d'indépendance effective de la magistrature dans la situation actuelle. Les participants font référence au rapport dominant de l'exécutif sur le judiciaire⁵⁷.

Aussi, certains considèrent qu'un déséquilibre ethnique dans la magistrature persiste du fait que certains (à savoir les Tutsi) ont eu la chance d'étudier au moment où "les autres" (ici les Hutu) ont été contraints à l'exil, ou ont dû renoncer aux études.

D'après un ex-combattant du CNDD-FDD, actuellement chef de zone, l'indépendance de la magistrature prendra du temps :

⁵⁶ Ndizeye Charles, dernier roi du Burundi sous le nom dynastique de Ntare V, déposé le 28 novembre 1966 par le coup d'état militaire du capitaine Michel Micombero. Il a été assassiné à Gitega le 29 avril 1972.

⁵⁷ "ubucamanza buracari mu kwaha kw'ubutegets »

"Ukwo kwigenga ntibishoboka ubu nyene kuko hariho abize n'abatize. Hari abo twiganye babandanije abandi bayacira hagati. Hazoba igihe habanze haboneke abandi bize bajamwo kugira tubwibonemwo twese".

"Cette indépendance ne peut pas être acquise immédiatement puisque tout le monde n'a pas étudié. Parmi mes camarades de classe, certains ont pu continuer, d'autres ont abandonné. Il faudra un temps pour avoir d'autres qui auront étudié pour intégrer la magistrature, ainsi nous pourrons tous avoir confiance en elle⁵⁸".

Les arguments avancés tentent d'expliquer le manque de confiance des Hutu dans les magistrats qui sont accusés de partialité de par leur appartenance ethnique.

Après avoir connu la vérité, la réconciliation peut avoir lieu sur base d'un pardon demandé et non imposé. Le pardon imposé serait synonyme d'amnistie générale.

Ce point de vue est soutenu par ceux qui sont en mesure d'identifier les auteurs des crimes, parce qu'ils les connaissent. Toutefois, il est rejeté par les autres, qui affirment qu'à la longue on finira par une amnistie générale. Citons à ce propos une femme hutue qui a perdu son père en 1972 et qui a échappé aux représailles en 1993 :

"Je papa yari umusoda, en 1972. Bamutumye ngo aje gufata abantu baca bamushira hejuru yabo mu kiduga bita " Pfa kwurira", ntiyagarutse. Mu 1993 batubwira ngo twicigwa n'Abanyarwanda ; none tuzobakura he ? Mbona ari ukurekuriranira kivunga".

"Mon père était militaire en 1972. On l'a envoyé arrêter des gens et on l'a mis au-dessus d'eux dans un camion qu'on

⁵⁸ Littéralement "nous voir tous représentés dans cette institution ».

appelait " Pfa kwurira"⁵⁹, il n'est plus revenu. En 1993 on nous disait que les nôtres avaient été tués par les Rwandais. Où allons-nous les retrouver ? Je pense qu'il faut une amnistie générale".

3.5. Des mécanismes adaptés

Les mécanismes de justice transitionnelle préconisés par les Nations Unies et le gouvernement pour le Burundi ont été discutés avec les participants aux groupes de parole de Karuzi.

3.5.1. La Commission Nationale Vérité et Réconciliation

Comme la connaissance de la vérité est au cœur des attentes des participants, la Commission Nationale Vérité et Réconciliation est la plus adaptée non pas dans le but de poursuivre les criminels, mais plutôt pour qu'il y ait réparation, réhabilitation et/ou pardon.

Cette Commission n'est nulle part rejetée mais elle suscite un débat contradictoire au niveau de sa composition et de ses limites.

Sa composition : Pour certains, elle devrait être uniquement composée de Burundais car il ne peut y avoir de meilleurs spécialistes de la question burundaise que les Burundais eux-mêmes. Les Burundais les mieux indiqués sont ceux-là mêmes qui sont concernés au niveau de chaque colline : les déplacés, les réfugiés, ceux qui sont restés sur les collines et les prisonniers qu'il faut ramener sur les collines d'origine.

Pour d'autres, en plus des Burundais, il faut intégrer des juges étrangers qui en assureraient la direction pour plus d'indépendance et de légitimité.

Les limites : Elle ne pourra pas découvrir toute la vérité puisqu'il y a certains faits pour lesquels les auteurs sont inconnus ou ne peuvent pas être individuellement identifiés. C'est donc une vérité partielle qui sera connue.

3.5.2. Le pardon

⁵⁹ "Pfa kwurira" : expression imagée qui signifie "monte seulement", sous – entendu sans poser de questions.

Le pardon sera envisageable lorsque la vérité sera connue et quand les victimes et les criminels seront identifiés.

3.5.3. La réparation et réhabilitation

Les participants aux groupes de parole de Karuzi ne se font pas d'illusion car on ne répare que ce qui est réparable :

"Umuntu ashobora kuronka ingero y'irobe ntashobora kuronka ingero y'umuntu".

"On peut recevoir l'équivalent de la pâte de maïs ou de manioc mais pas l'équivalent de l'être humain".

La réparation et la réhabilitation peuvent avoir lieu comme cela a été le cas à Shombo :

"Inyuma ya 1993 abavuye mu ma "sites" baje bagashikira ku mitumba bagashikiriza icifuzo co gutaha, ku mutumba baraheza bagakorana bagaharura ivyononekaye vyose bagasubiza uwo muntu ku ngero dushoboye".

"Ceux qui venaient des sites de déplacés suite à la crise de 1993 et qui ont manifesté le désir de rentrer ont été entendus, ceux qui sont restés sur les collines se rassemblaient pour évaluer tous les dégâts en vue de rétablir la victime dans ses biens, dans la mesure du possible".

Malgré son caractère hautement positif, l'expérience de Shombo est plutôt exceptionnelle. Dans les autres communes, les déplacés seraient toujours dans les sites et ceux qui manifestent leur intention de retourner sur les collines d'origine ne bénéficient d'aucun soutien de la part de leurs anciens voisins. Bien au contraire, ces derniers manifestent leur hostilité par le vol ou la destruction des matériaux de construction laissés par les déplacés sur leurs parcelles quand ils regagnent les sites le soir.

3.5.4. Un mémorial

Un mémorial unique pour toutes les victimes des crises qui ont secoué le Burundi pourrait aider le pays dans la perspective de la réparation morale générale. En effet, certains criminels ne demanderont jamais pardon, de même certaines victimes ne pourront jamais identifier les criminels. Ainsi ceux qui ne savent pas où se trouvent les leurs pourraient se reconnaître dans ce mémorial.

Cependant, la question du rassemblement des ossements des victimes pour qu'ils soient enterrés dignement reste posée et problématique.

C'est ce que signifie cette intervention :

"Hariho umu "commandant" yanditse ikete asaba ngo aje guhambana iteka abiwe kandi umukuru w'umutumba abifashemwo. Uwo mukuru w'umutumba yaciye agira ati mbega none je ndimwo, ndahazi aho bari ? Urumva rero ko yatinye ko bimukwega".

"Il y a un commandant qui a écrit une lettre pour demander l'autorisation d'aller enterrer dignement les siens avec le soutien du chef de la colline. Celui-ci s'est alors inquiété sur le rôle qu'il devrait jouer ; il se demandait si c'était lui qui devait indiquer et montrer là où étaient les restes. Vous comprenez qu'il a eu peur d'être impliqué".

III. Conclusion

Un public nombreux et varié a assisté au spectacle grâce à la mobilisation des populations faites par les autorités administratives. Les débats animés à l'issue des représentations ont réuni des participants en provenance de groupes de populations divisées par le conflit. Les échanges ont parfois reflété une compétition de la souffrance entre communautés ethniques. Selon les participants aux groupes de parole en province de Karuzi, les représentations de "Habuze Iki ? " devraient être organisées colline par colline. Quant aux groupes de parole, les propos des participants devraient

être enregistrés pour que les dirigeants puissent les entendre :

"Emile yasavye ngo afate isanamu ariko hakwiye amajwi kugira ngo abanye politike bafatire ku vyo twavuze. Ntibive hejuru bija hasi ahubwo bive hasi bija hejuru, abanyepolitike babe ibikoresho vyacu".

"Emile (assistant de production de RCN Justice & Démocratie) a demandé l'autorisation de prendre des photos mais on devrait également enregistrer les voix pour que les politiciens tiennent compte de ce que nous disons. Au lieu d'aller du sommet à la base, la parole devrait circuler de la base au sommet afin que les politiciens soient nos serviteurs".

Enfin, terminons par l'appréciation d'un participant de Nyabikere qui nous remercie au nom de tous les autres :

"Tugenda tubavuga uko twababonye, nitugenda tuvuga ngo mwatubwiye ibi nk'uko benshi baza badutamika ibintu, ahubwo tugenda tuvuga ngo twayaze uku, twapfunditse iri".

"Nous allons dire comment nous vous avons vus ; nous n'allons pas raconter que vous nous avez dit ceci ou cela comme le font la plupart qui viennent nous faire avaler des choses, nous dirons plutôt que nous avons échangé, que nous avons conclu quelque chose".

RAPPORT V. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE CIBITOKÉ, NOVEMBRE 2006

I. Contexte

Ce rapport concerne l'analyse d'impact des représentations théâtrales de "Habuze Iki ?" et de l'animation des groupes de parole organisés à Cibitoke du 14 au 25 novembre 2006.

La province de Cibitoke a été durement affectée par les conflits cycliques qui ont endeuillé le Burundi en 1965, 1972, 1991, 1993 et 1995.

Les crises de 1972, 1991 et 1993 ont entraîné l'exil de nombreux Hutu qui ont trouvé refuge au Rwanda et en République Démocratique du Congo. Cependant, ces populations furent contraintes de regagner le Burundi avec l'éclatement de la guerre au Rwanda en 1994 et en République Démocratique du Congo en 1996.

A partir de 1991, la province de Cibitoke est devenue le fief du Palipehutu-FNL. Les militaires procédaient à des attaques dirigées contre ces groupes rebelles et les civils hutus accusés de collaboration. Les rebelles, quant à eux, s'attaquaient aux militaires et parfois aux civils accusés de soutenir l'armée régulière.

Toutes les communes n'ont pas été touchées de la même façon par les différentes crises. En outre il n'y a pas eu de massacres interethniques au sein de la population.

Les participants aux groupes de parole se sont plaints que beaucoup de bandits armés arrêtés soient relâchés.

"N'ubu abantu baracapfa. Ibigwanisho biracari mubanyagihugu. Nk'ino muri zone Buhayira uvuze ngo naka nafatwe ejo umubonera hanze. Ahubwo uravye nabi worara upfuye".

"Des gens continuent à être tués.. Les armes pullulent

dans la population. Par exemple, en zone Buhayira, lorsque tu dénonces quelqu'un, il est relâché le lendemain. Si tu n'es pas vigilant, tu risques la mort".

Pour cette raison, les participants aux groupes de parole estiment que le désarmement des populations est un préalable à la mise en place d'un processus de justice.

III. Impact et perception du spectacle

Le spectacle " Habuze Iki ?", a été joué dans les six communes de la province Cibitoke. Ce spectacle a rassemblé partout un public varié et très nombreux, venu d'autant plus facilement que les populations vivent regroupées dans des villages. Les spectateurs étaient enthousiastes et attentifs sur tous les lieux de représentation malgré une présence massive d'enfants. Il y avait en moyenne 560 spectateurs par représentation. Le public de Cibitoke a adhéré au spectacle. A Murwi et Mabayi, le public n'a pas quitté le lieu de la représentation malgré la pluie et attendait la reprise du spectacle.

1. Adéquation du spectacle avec la réalité vécue

L'adéquation du spectacle avec le vécu de la population a pu être appréciée sur base des apartés et réactions des spectateurs relevés au cours des présentations et des groupes de paroles.

Comme dans plusieurs provinces, " Habuze Iki ? " a rappelé au public de Cibitoke les conflits qu'ils ont vécus. C'est le constat qu'a fait cette femme qui assistait à la représentation de Mabayi :

"None si ibintu twabonye. Abana ntibabaturasira mu mugongo turiko turahunga. Hari n'igihe twaca ku Bantu batahambwe turiko turahunga".

"N'a-t'on pas vécu toutes ces scènes. On fusillait nos enfants, qu'on portait sur le dos pendant qu'on fuyait. Parfois on passait à côté des morts non enterrés pendant qu'on fuyait".

Lors de la représentation, des spectateurs allaient jusqu'à préciser les lieux des massacres des populations. Comme en témoigne cet échange à Mugina après la scène de fusillade :

Spectateur 1 : "Bimwe vyagirwa ku Rusagara".

Spectateur 1 : "Voilà ce qui s'est passé à Rusagara".

Spectateur 2 : "Ku Rusagara honyene ! Ni hose".

Spectateur 2 : "Non seulement à Rusagara, mais partout ailleurs".

Une autre ajoute:

Spectateur 3 : Ni bimwe vyaba aho hiyo mu Kamenge baturira abantu mu tu "blindé" baje kubibutsa".

Spectateur 3 : "Ils sont venus vous rappeler ce qui s'est passé là-bas à Kamenge quand on brûlait des gens dans des "blindés"⁶⁰".

Le spectacle "Habuze Iki ?" montre certaines réalités qui ont été dissimulées. C'est le point de vue d'un participant au groupe de parole de Buhayira et d'un autre à Mugina :

"Cashize ahagaragara ibintu vyabaye mu gihugu kandi uravye usanga vyinshi vyagiye biranyegezwa".

"Le spectacle a montré au grand jour des tragédies qui se sont déroulées dans le pays et qui ont été cachées pour la plupart".

⁶⁰ Blindé : Surnom donné, dans le vocabulaire de la crise, aux abris de fortune recouverts d'une bâche où vivaient des réfugiés, des personnes déplacées ou regroupées.

"Caranezereye cane canyegururiye abanyagihugu ivyagiye biranyegezwa".

"Ce spectacle m'a beaucoup intéressé. Il a pu révéler aux populations des choses qui ont été cachées".

2. Un spectacle qui ravive les souffrances

En même temps que "Habuze Iki ?" rappelle les moments sombres de l'histoire du Burundi, il provoque la reviviscence des affects douloureux chez les spectateurs. Cette femme de Mabayi l'a exprimé dans ces termes :

"Ariko Mana ibi bintu birateye agahinda [...]. Vyanteye agahinda hamwe numvise amarira yoza".

"Mon Dieu que ce spectacle cause du chagrin [...]. Ça m'a tellement émue que j'étais au bord des larmes".

Certains ne parviennent pas à se retenir et finissent par pleurer. Tel a été le cas de cette femme agent communal de Bukinanyana :

"Canyibukije vyinshi cane mu magume; amarira yarakorotse numva agahinda".

"Le spectacle m'a rappelé beaucoup de choses qui ont eu lieu pendant la crise; j'ai éprouvé de la peine et j'ai pleuré".

De même, nous avons pu observer un policier qui avait longtemps retenu ses larmes mais qui a fini par pleurer lors de la scène de l'enfant déplacé avec son père et qui réclame sa mère disparue dans la fuite.

Ces réactions montrent que ce spectacle dérange et ne laisse pas le public indifférent.

3. Un spectacle pouvant pousser à la conversion

"Habuze Iki ?" a aussi été perçu par différents publics comme un spectacle à même de provoquer un changement chez les criminels. L'intervention d'un enseignant de Murwi le traduit clairement :

"Harimwo impanuro ikomeye rwose. Nka harya berekana

ingene uwakoze amaraso amukurikirana bituma aheza akabona ko gukora amaraso ari bibi".

"Ce spectacle contient une grande leçon. Quand par exemple on montre comment le sang poursuit le criminel, cela permet à ce dernier de se remettre en cause".

Pour certains, il y a un risque de réveiller les haines, les tensions voire les conflits en rappelant aux gens les événements traumatisants vécus. D'autres pensent plutôt le contraire, comme l'exprime ce juge de Bukinanyana :

"Jewe canyigishije guheba akabi [...] uyu murwi nowushimira cane. Iki gikino kizofasha kuko tugiye turibuka ibibi vyabaye biratuma tubiheba".

"Le spectacle m'a appris à rompre avec le mal. Je remercie vivement la troupe. Si on garde à la conscience les événements malheureux qui ont eu lieu, cela peut nous aider à la conversion".

C'est pour cela qu'il faut toujours en parler, car comme le dit l'administrateur de Bukinanyana :

"Uko bivugwa ni nako imitima y'abantu iremuruka".

"Plus on en parle plus on est soulagé".

4. Un spectacle pour la réconciliation

Certains spectateurs sont persuadés que "Habuze Iki ?" s'inscrit dans le cadre du processus de la vérité et de la réconciliation. Cet échange de deux spectateurs à Mugina le traduit :

Spectateur 1 : "Ni ibintu bijanye na Vérité et Réconciliation".

Spectateur 1 : "Ce sont des choses en rapport avec la vérité et la réconciliation".

Spectateur 2 : "N-ubundi".

Spectateur 2 : "En effet".

En complément à cette conversation, un spectateur de Mabayi se rend compte qu'il s'agit d'une étape préalable pour la réconciliation des populations :

"Abarundi barabuze ukuntu bashika kuri réconciliation générale. Aha bariko bategura imitima y'abanyagihugu".

"Les Burundais n'ont pas pu trouver comment parvenir à une réconciliation générale. Avec le spectacle, ils sont en train de préparer les esprits des populations".

5. Un spectacle pour prévenir d'autres violences

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, la province de Cibitoke a été longtemps un fief du Palipehutu FNL. Pour certains, le spectacle s'adresse aux jeunes qui continuent à se faire enrôler dans ce mouvement rebelle comme l'illustre le propos d'un spectateur à Mugina :

"Aha baja kwigisha abariko baratanga amahera baja kwa Rwasa ngo ntibasubireyo".

"C'est une action de sensibilisation à l'attention de ceux qui donnent de l'argent en vue de se faire enrôler chez Rwasa (chef du Palipehutu- FNL) afin qu'ils abandonnent".

Non seulement ce spectacle peut prévenir l'enrôlement des jeunes dans des groupes rebelles mais il peut aussi prévenir d'autres conflits si des efforts sont centrés sur les enfants. La Directrice de l'Ecole Primaire de Cibitoke recommande vivement "Habuze Iki ?" aux enfants ainsi que les échanges qui l'accompagnent :

"Iyo kirya gikino kiba mu mirongo itandatu na gatanu canke mu mirongo indwi na kabiri, ivyabaye mu mirongo icenda na gatatu ngira ntivyari kuba. Kuki ? Ababikoze mu

mirongo icenda na gatatu ni ababuze abavyeyi mu mirongo indwi na kabiri kandi bakura bigishwa nabi. Birakenewe rero gushira irya "théâtre" mu bana hanyuma hakaba débat igikino giheze. Nk'akarorero aho natanguye gukora mu magume hariho abana batondana imbugita mw'ishure. None mu myaka mirongo ibiri bazoba bameze gute ? Ni vyiza rero gutegura abana".

"Je pense que si ce spectacle avait été joué en 1965 et en 1972, ce qui s'est passé en 1993 n'aurait pas eu lieu. Pourquoi ? Ce sont précisément ceux qui ont perdu leurs parents en 1972 qui sont à l'origine de ce qui s'est passé en 1993. Il est donc important d'amener ce spectacle aux enfants, avec un débat à l'issue des représentations. Exemple : lorsque j'ai commencé ma carrière pendant la crise, il y avait des enfants qui se présentaient en classe avec des poignards. Que seront-ils devenus dans 20 ans ? C'est donc important de préparer les enfants".

Dans le même esprit, un juge de Bukinanyana a proposé que les réalités et les leçons véhiculées à travers "Habuze Iki?" soient intégrées dans les cours d'histoire.

IV. Groupes de parole

Trois groupes de paroles ont été organisés respectivement à Buhayira, Mabayi et Buganda.

1. Présentation des participants

Buhayira : Ce groupe de parole a réuni des participants choisis lors des représentations à Murwi et Buhayira. Ils étaient au nombre de 26 dont 5 femmes et 21 hommes. Diverses catégories professionnelles étaient représentées : 10 enseignants, 6 cultivateurs, 4 chefs de collines, 2 juges, 1 mushingantahe, 1 chef de zone, 1 menuisier, et 1 commerçant. Nous avons noté dans ce groupe de parole la présence de beaucoup de participants

originaires de la province Kayanza.

Mabayi : Trois communes étaient représentées dans ce groupe de parole : Mabayi, Bukinyana et Mugina. Le groupe comptait 24 participants, dont 8 femmes et 16 hommes. Diverses catégories professionnelles étaient représentées : 5 juges, 3 cultivateurs, 3 chefs de collines, 2 infirmiers, 2 commerçants, 1 directeur d'une école primaire, 1 religieux, 1 agent communal, 1 secrétaire communal, 1 tradi-praticien, 1 administrateur communal, 1 coiffeur, 1 aide communautaire et 1 fonctionnaire postier.

Buganda : Le groupe de parole a aussi réuni les représentants de trois communes : Rugombo, Cibitoke et Buganda. Les participants étaient au nombre de 19 dont 7 femmes et 12 hommes. Il y avait 4 cultivateurs, 2 infirmiers, 2 directeurs d'écoles primaires, 1 mécanicien, 1 actrice, 1 agent de secteur, 1 conseiller du chef de secteur, 1 secrétaire à la Direction Provinciale de l'Enseignement et 1 fonctionnaire postier. Signalons la présence à ce groupe de parole d'un ancien combattant (actuellement chef de secteur).

2. Atmosphère des groupes de parole

De manière générale, les échanges se sont déroulés dans un cadre très animé avec une grande ouverture d'esprit et une liberté de parole des participants. Cette ambiance a favorisé des interventions riches et intéressantes. Quand on compare les points de vue qui se dégagent dans les différents groupes de parole, des divergences apparaissent sur certains thèmes. Par exemple pour les participants au groupe de parole de Buganda, l'aveu devrait précéder le pardon. De même à Buhayira, les participants trouvent de manière générale que les auteurs des crimes doivent être identifiés en préalable à tout processus de pardon et de réconciliation. Par contre les participants au groupe de parole de Mabayi semblent privilégier l'immunité générale. Et même s'il faut connaître la vérité, il n'est pas nécessaire de chercher à connaître les auteurs des crimes. Cela risque d'être difficile et dangereux.

3. Thèmes développés

3.1. *Quels sont les faits attestant le(s) conflit(s) ?*

Comme déjà évoqué, la province de Cibitoke a été affectée par les crises de 1965, 1972, 1991 et 1993. Chaque crise a laissé une trace particulière. Les faits étant très nombreux, nous en proposons quelques uns à titre illustratif.

La crise de 1965 a particulièrement affecté les communes de Bukinyana, Mabayi et Mugina.

Il y a eu en effet un conflit à caractère ethnique mais qui ne s'est pas généralisé. Les ménages des Tutsi ont été attaqués par un groupe de Hutu venant du Rwanda. L'attaque a été jugulée par le pouvoir qui, en réponse, a organisé des enlèvements sélectifs de Hutu instruits et des commerçants pour les tuer. Voici comment l'explique un des participants au groupe de parole de Mabayi :

"Mu 1965 haraje umuhutu yitwa Masabo azananye kw'i Bumba, amashyamba mu Rwanda, afitse umugwi. Bagenda baratema Abatutsi. Hacye haba "intervention" y'ubutegetsi, baza batwara abantu bize n'ababadandaza, n'ivyo batunze vyarashurwa".

"En 1965, un Hutu du nom de Masabo est venu du côté de Bumba, vers le Rwanda, à la tête d'un groupe. Ils tuaient les Tutsi sur leur passage. En représailles, il y a eu intervention du pouvoir public ; on arrêtait les gens instruits, les commerçants et on pillait même tous les biens".

"Ababatora bari abandi Bahutu baba J.R.R., ni naho havuye ngo uwushaka umuhutu amutuma uwundi. Ni nk'uku kwa 1993 aho wasanga abasoda bakoresha abahutu mu guhiga aba "assaillants"".

"Ceux qui les arrêtaient étaient d'autres Hutu membres de la JRR. C'est à partir de là qu'on dit que quand tu veux

avoir un Hutu, il faut passer par un autre. Même en 1993 les militaires utilisaient les Hutu pour traquer les "assaillants"⁶¹.

En 1965, on ne parlait pas encore d'"assaillants" mais plutôt de rebelles. C'est ainsi que les Hutu pouvaient arrêter d'autres Hutu étant donné cette étiquette. C'est ce qu'explique ce participant au groupe de parole de Buganda :

"Mfise imyaka 76, narabonye intambara ya 1965 : baraza bagafata abantu bita abamenja bakabajana mu makambi vyari bifatiye ku moko kuko bahiga Abahutu. N'abatutsi barapfa ariko batazwi".

"J'ai 76 ans, j'ai vécu le conflit de 1965 : on arrêtait les gens qu'on appelait les rebelles et on les amenait dans des camps militaires. C'était sur base de l'appartenance ethnique puisque seuls les Hutu étaient recherchés. Et des Tutsi, confondus aux Hutu, étaient tués".

Pour un autre participant, c'était une sorte de campagne d'élimination de "l'intelligentsia" hutue qui gênait le pouvoir:

"Ico babahora ryari isekeza ryo guhonya Abahutu b'incabwenge bagora ubutegetsu bwari buhari. Vyaje bikurikirana na 1972 aho abacitse kw'icumu baciye bahungira mu Rwanda no muri Congo. Bagarutse babita ba Mulele, bica Abatutsi n'abategetsu".

"C'était une campagne d'élimination de l'intelligentsia hutue qui gênait le pouvoir. Ça a été suivi par 1972 où les rescapés qui avaient fui vers le Rwanda et le Congo sont revenus. On les appelait "Mulele", ils tuaient les Tutsi et les dirigeants".

⁶¹ Assaillant est l'appellation populaire donnée aux rebelles hutus.

En 1972, il n'y a pas eu de conflit ou d'attaque dans Cibitoke mais plutôt des enlèvements généralisés de Hutu instruits et des commerçants. Il n'y a pas eu de résistance de la part de la population qui ne savait pas ce qui se passait. C'est ce qu'explique ce participant au groupe de parole de Mabayi :

"Baje banoba Abahutu, nta "résistance" yahaba kuko abanyagihugu ntibamenya ivyo ari vyo. Batwara incabwenge n'abanyamahera kuko bagira ngo ayo mahera n'ayo babahaye ngo bagire "propagande".

"On ramassait les Hutu, il n'y avait pas de résistance puisque la population n'était au courant de rien. On enlevait les personnes instruites et ceux qui avaient de l'argent, puisqu'on disait que cet argent leur avait été donné pour faire la propagande".

"Abasoda baraza bagatora abahutu umwe umwe".

"Les militaires venaient et prenaient les Hutu un à un".

Les attaques à caractère ethnique ont réapparu en 1991 avec les rebelles du Palipehutu. Ils se sont infiltrés et installés dans les villages et au niveau des collines. Ils ont commencé à sensibiliser de gré ou de force les Hutu à se raser la tête en signe de deuil pour les leurs tués en 1965 et 1972. Voici comment l'expliquent certains participants au groupe de parole de Murwi :

"Muri zone Gasenyi, i Ngoma harabaye abantu bimosha ibipara ngo bariko bagandarira ababo bapfuye kera. Mu 1991 niho Palipehutu yinjira".

"En zone Gasenyi, à Ngoma, il y a eu des gens qui se sont rasés la tête en signe de deuil des leurs tués depuis longtemps. 1991 fut le moment d'entrée du Palipehutu".

"Ico gihe naho utimosha barakumwa ku nguvu, no mu

muduga baragukuramwo".

"A ce moment-là, celui qui ne voulait pas se faire raser la tête était rasé de force, on faisait même descendre les gens des bus".

Cette sensibilisation visait les Hutu en vue d'attaquer les Tutsi ainsi que les militaires. En effet, des Tutsi ont été tués. Une intervention militaire a suivi, avec des représailles généralisées contre les Hutu selon les dires d'un participant au groupe de parole de Buganda :

"Mu 1991 vyafashe Buganda, Murwi na Bukinanyana. Baramwa abantu ku nguvu. Barateye "brigade" Buganda, baratera imihana y'abantu barabica. Abasoda baca bica igihugu. Hariho ishure bishe umwarimu umwe w'Umututsi baciye bica abarimu batandatu b'Abahutu".

"La crise de 1991 a surtout touché les communes de Buganda, Murwi et Bukinanyana. On rasait les gens de force. Ils ont attaqué la brigade⁶² de Buganda et les ménages des Tutsi ; ceux-ci ont été tués. Les militaires ont alors tué beaucoup de monde. Par exemple dans une école où un enseignant Tutsi a été tué, les militaires ont tué six enseignants Hutu".

Une autre participante au groupe de parole de Murwi corrobore ce fait :

"Aba Palipehutu bishe abatutsi, abasoda baje kubahamba baciye bica Abahutu. Ntibaraba ngo. Hapfuye batandatu twice batandatu, baca bica mirongo itandatu".

"Les membres du Palipehutu ont tué des Tutsi en représailles. Quand les militaires venaient les enterrer, ils tuaient à leur tour les Hutu. Ce n'est pas parce qu'on avait tué six Tutsi que les militaires tuaient six Hutu, ils pouvaient

⁶² Brigade dans le contexte désigne un poste de gendarmerie.

en tuer soixante".

Ce fut le cas aussi à Mabayi où il n'y avait presque pas de Tutsi :

"Palipehutu yaraje ishikira ku mutumba wa Gafumbegeti, nta Batutsi bica kuko ntabari bahari, batera abasoda. Haraba "Raffles" y'abasoda yo gufata abo ba Palipehutu ariko kenshi barajaniranya n'abanyagihugu basanzwe".

"Le Palipehutu s'est installé sur la colline Gafumbegeti, il ne s'attaquait pas aux Tutsi parce qu'il n'y en avait pas, il s'attaquait aux militaires. Ces derniers faisaient des rafles pour attraper les membres du Palipehutu mais les civils innocents étaient souvent aussi victimes".

Dans ce conflit, la plupart de Tutsi ont été tués chez eux, les Hutu quant à eux ont été tués dans des opérations militaires, lorsque l'armée recherchait les maquisards. C'est ce que nous rapporte cet ancien maquisard qui a participé au groupe de parole de Buganda :

"Abatutsi babiciye mu mazu iwabo, Abahutu babicira mu mayira bahunga, bariko bahiga aba "maquisards" bita "Inyankaburundi".

"Les Tutsi ont été tués chez eux ; les Hutu au cours de la fuite, lors de la traque des maquisards qu'on appelait "Inyankaburundi""⁶³.

Ainsi, les Tutsi vont fuir les villages et les collines vers les centres communaux. Une fois la paix revenue, ils retournèrent chez eux.

Les Hutu quant à eux ont fui vers les pays voisins mais la plupart sont restés dans les villages et sur les collines. Même ceux qui avaient fui sont revenus au cours de l'année 1992.

Cependant les enseignements du Palipehutu ont continué de manière clandestine et sans manifestation de violence. C'est ce qu'a fait remarquer

⁶³ Ennemis du Burundi

un intervenant :

"Mu 1992 twagiye muri "Démocratie" ariko twabaye abanyuma mu gutora ibwirizwa nshingiro kuko hariho inyigisho zatanzwe n'iyi Palipehutu na cane cane mu banyeshure".

"En 1992 nous sommes entrés dans le processus démocratique, mais le vote en faveur de la constitution a été faible à cause des enseignements du Palipehutu, surtout auprès de la jeunesse scolaire".

L'exil des Hutu va reprendre après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye en 1993.

De manière générale, la crise de 1993 n'a pas directement éclaté après l'assassinat du Président mais il y a eu une vague de déplacements des Hutu vers les pays voisins, surtout le Congo et le Rwanda:

"Mu 1993, Ndadaye amaze gutsinda amatora akicwa, intambara yagumye ahandi. Bivuye ku bwoba Abahutu benshi barahungiyeye mu Rwanda no muri Congo. Bimaze kuba nabi mu Rwanda habaye "retour massif". Mu nyuma, mu 1995 habaye kwinjira kwa Palipehutu, iratera ija ku mitumba yose. Abasoda niho baca bafata abanyagihugu ngo baje kubereka abo ba Palipehutu kuko ngo ari abahungu babo".

"Le conflit de 1993 qui a éclaté après l'assassinat de Ndadaye s'est déroulé ailleurs. Mais suite à la peur, beaucoup de Hutu ont fui vers le Rwanda et le Congo. Quand les choses se sont dégradées au Rwanda, il y a eu un retour massif. Après, en 1995, le Palipehutu est rentré, il s'est installé sur toutes les collines. Les militaires venaient alors et prenaient les combattants du Palipehutu car, disaient-ils, c'étaient leurs propres fils".

C'est ainsi que le conflit armé a commencé. Durant ce conflit, les rebelles et les militaires rivalisaient d'effort pour gagner l'adhésion des populations à leur cause respective. En conséquence, des voisins, des parentés ont été dressés les uns contre les autres parce qu'il fallait se ranger soit du côté des rebelles, soit du côté des militaires. C'est ce qu'explique ce participant au groupe de parole de Murwi qui s'était rangé du côté des militaires :

"Guhera 1995 habaye vyinshi, kwari uguhiga aba "assaillants". Twagenda ku mitumba ku mitumba ngo "kuba, kuba" umuntu twamushikira yumye. Twategerezwa kugumana n'abasoda. Hari n'igihe twaja guhiga incuti zacu mugabo tutagiye twaca twitwa aba "assaillants" "".

"Depuis 1995 il s'est passé beaucoup de choses, c'était la traque des "assaillants". Nous allions colline par colline en disant "Encerclez ! Encerclez !", les gens mouraient de peur avant que nous les ayons attrapés. Nous devons rester avec les militaires. Il arrivait des fois où nous étions obligés d'aller à la chasse de nos parentés mais en cas de refus nous étions considérés comme des assaillants".

Du côté des rebelles, ils faisaient de même, ils appelaient ceux qui étaient du côté des militaires "Ivyitso" (traîtres) comme le souligne un participant de Buganda :

"Bari benshi, bari bafise udufuni bita Sake na Mudumi, barica abantu ata nkoho ziravuga. Batwita "ivyitso" "".

"Ils étaient très nombreux, ils avaient des houes usées appelées "Sake" et "Mudumi", ils tuaient les gens sans qu'un seul coup de feu n'ait été entendu. Ils nous appelaient des traîtres".

Les années qui ont suivi ont été marquées par l'amplification du conflit armé. Cela a occasionné beaucoup de morts. La plupart des cadavres n'ont pas été enterrés ou alors ils ont été jetés dans des fosses communes.

3.2. *Est-il possible d'établir des preuves de ces faits ?*

Il serait difficile de fournir des preuves exhaustives de faits de guerre à Cibitoke mais il existe des preuves irréfutables de massacres :

- Une fosse commune de 11 corps à côté de l'école primaire Buhayira où nous avons animé le groupe de parole de Murwi.
- Une fosse commune de 59 corps à côté de l'église catholique de Murwi.
- Une fosse commune avec 41 victimes à l'école primaire de Murwi. Beaucoup de gens ont été tués et enterrés dans la localité appelée "Mw' ibuye ryo ku wa Ntamba".
- Dans l'église de Gitebe où furent massacrées toutes les personnes qui y étaient rassemblées.
- A "Ndagomba" 80 personnes ont été tuées et enterrées.
- A Mugina, beaucoup de personnes ont été tuées dans la localité de "Rusagara" en 1996 (route Mugina-Mabayi).
- Dans la localité de Mikashu, on jetait les cadavres des personnes enlevées en 1965.
- Le centre de santé de Buganda a été construit sur une fosse commune de plus de 125 corps.
- Beaucoup d'autres personnes ont été brûlées dans leurs maisons, tuées dans la brousse et jetées dans les rivières.

Soulignons à toutes fins utiles que du fait de l'insécurité, la plupart de ces personnes tuées, n'ont pas été enterrées par les leurs.

3.3. *Est-il possible d'identifier les auteurs ?*

Contrairement à ce qu'on avait l'habitude d'entendre dans les autres

provinces que les auteurs étaient connus parce que ce sont des voisins, il n'en a pas été ainsi à Cibitoke. En effet, les auteurs des crimes ne sont pas les voisins mais plutôt les autorités politico-militaires et les mouvements armés rebelles.

Les autorités politico-militaires seraient les auteurs des enlèvements et des éliminations de 1965 et 1972 ainsi que des crimes de guerre de 1991 et 1993. Quant aux mouvements armés rebelles, plus particulièrement le Palipehutu, ils sont d'abord reconnus responsables de crimes commis en 1991 et pendant la période de guerre qui a commencé en 1993.

La province n'a pas connu de massacres interethniques mais plutôt des conflits armés dans lesquels les belligérants pouvaient attaquer les populations indépendamment de leur appartenance ethnique. N'oublions pas que des personnes de même appartenance ethnique pouvaient être dressées les unes contre les autres puisqu'il fallait se ranger du côté rebelle ou de l'armée régulière.

3.4. Que faire ?

Dans un tel contexte, les souhaits émis par les participants aux groupes de parole de Cibitoke s'articulent autour de points principaux :

Pour les morts qui n'ont pas été enterrés dignement :

- Rassembler les restes des morts et les enterrer dignement.
- Pour cela, mettre sur pied une commission chargée de ce travail comme on l'a fait pour l'identification des lieux minés.
- En vue de se remémorer collectivement l'histoire violente et douloureuse, il faudrait construire un mémorial et fixer une date commémorative.

Pour la commémoration, quelques propositions contradictoires ont été émises :

- Etablir un mémorial et fixer une date commune par commune ;

- Etablir un seul mémorial et fixer une seule date par province mais en fonction de la commune la plus touchée ;
- Etablir plusieurs mémoriaux et fixer différentes dates en fonction des lieux et laisser les gens commémorer comme ils l'entendent.

Cette dernière proposition a été la plus critiquée car elle exige beaucoup de moyens, elle est moins réconciliatrice et créerait du désordre au niveau de l'organisation.

Soulignons à toutes fins utiles que cette question des restes des morts a été jugée très délicate par les participants au groupe de parole. Ils ont suggéré que le gouvernement se saisisse du problème et organise un large débat populaire.

Au niveau de la justice :

- Renforcer les institutions judiciaires de proximité, notamment la police et les tribunaux de résidence. En effet, les participants relèvent qu'ils sont parfois obligés d'abandonner une affaire en justice ou à la police à cause des longues distances à parcourir pour accéder au tribunal ou à la police judiciaire. Ainsi, à défaut d'implanter un nouveau tribunal ou un autre poste de police, on devrait organiser des tribunaux et des commissariats itinérants.
- Encadrer la population pour l'aider à s'orienter auprès des institutions habilitées à écouter et à recevoir leurs doléances car, selon les dires des participants aux groupes de parole : "Abanyagihugu barajuragirika", ce qui signifie "la population est désorientée".
- Aider la population à connaître davantage la loi.
- Revoir à la hausse les salaires de ceux qui travaillent dans la magistrature pour éviter la corruption.

Toutes ces propositions visent à améliorer le fonctionnement des institutions

judiciaires. Cependant, la population de Cibitoke estime qu'il y a des priorités, notamment le désarmement et l'arrêt total de la guerre.

Les juges peuvent être intimidés, voire éliminés. C'est ce que pense un des participants au groupe de parole :

"Ibigwanisho biri mu minyaganyaga bive yo. Izo nzego z'ubutungane canke z'umutekano iyo zitaba zo n'ibihuha biba vyarahuhutse. Ahubwo zaragerageje. Umucamanza aguciriye urubanza uca ugenda uravuga ngo ni ukubera ibi na biriya".

"Il faut que toutes les armes cachées soient remises. S'il n'y avait pas eu les organes judiciaires et les forces de l'ordre, ça aurait été le chaos. Ils ont vraiment essayé. Toutefois, avec la circulation des armes, quand le juge condamne quelqu'un, celui-ci peut l'intimider".

Malgré les accords signés, la guerre continue. C'est ce qu'expriment la plupart des participants aux groupes de parole de Cibitoke, comme celui-ci :

"Ivyo bavuga vyose vyoba ari uko intambara yaheze burundu. Birigwa baravuga ngo amasezerano, ariko ntawumva iyo aja n'iyi ava".

"Rien de ce qu'on propose ne pourra être réalisé, tant que la guerre ne sera pas arrêtée définitivement. On ne cesse d'entendre parler des accords, mais personne ne voit les tenants et les aboutissants".

Le même intervenant a un trait d'humour sur le nom de la troupe "Si Ayo Guhora" de RCN Justice & Démocratie :

"Umurwi witwa "Si ayo guhora" ariko nitugira aho tuyavugira. Ahubwo je novuga nti ni ayo aguhora".

"La troupe s'appelle "Ce n'est pas à taire" mais nous n'avons pas où nous exprimer. C'est pour cette raison que

je dirais plutôt "C'est à taire".

- Même si la plupart des participants estiment que les conditions ne sont pas encore réunies pour tout dire, ils souhaitent et ils espèrent que le moment viendra pour dire et connaître la vérité.
- D'autres proposent enfin qu'il y ait des centres d'écoute pour les populations.

Malgré ces souhaits au niveau des mémoriaux et de la justice, il y a une sorte de désillusion ou de désespoir quant à l'action des tribunaux concernant les crimes commis lors des crises passées.

Quels peuvent-être les mécanismes adaptés à la situation?

4.1. L'immunité générale ou/et le pardon collectif :

Les arguments avancés en faveur de cette immunité sont les suivants :

- Même si on connaissait le criminel, celui-ci ne pourra pas ramener à la vie la ou les personnes qu'il a tuées. On est donc dans l'obligation de pardonner.
- Les dossiers des crimes commis au Burundi sont très nombreux si bien qu'on ne pourrait pas s'en sortir si on s'engageait dans des procès.

De part la nature du conflit à Cibitoke, l'immunité générale semble privilégiée car il n'y a pas eu de conflit interethnique mais plutôt des conflits armés. En effet, dans ces conflits armés, presque toute la population a été impliquée soit du côté de l'armée régulière soit du côté de la rébellion. Cette perception a prédominé dans les débats de Murwi et de Mabayi qui rassemblaient les participants de Murwi, Mabayi, Mugina et Bukinanyana.

Par contre, le débat de Buganda qui a regroupé les participants de Buganda, Cibitoke et Rugombo s'inscrit en faux contre cette immunité générale. Voici les arguments avancés :

- On ne peut pas pardonner parce qu'on vous l'ordonne. Le vrai

pardon est demandé par le coupable et accordé par la victime.

- Le pardon est postérieur à la justice, l'immunité générale serait une façon d'occulter encore une fois la vérité sur les crimes commis.
- Pardonner ne veut pas dire tout abandonner mais peut-être alléger la sanction.
- Le pardon collectif peut être accordé aux exécutants mais jamais aux commanditaires.

Toutefois, même pour ceux qui proposent l'immunité générale, la commission permettant de connaître la vérité est aussi nécessaire, avec une particularité cependant :

4.2. *La "commission vérité" :*

Elle est nécessaire pour que la "vraie" vérité soit connue. En effet, il y a des vérités qui ont été mal, partiellement ou négativement exploitées. C'est ainsi que la crise de 1993 peut être considérée comme le fruit d'un esprit parfois de haine et de vengeance, esprit entretenu chez les enfants par les parents qui ont perdu les leurs dans les crises de 1965 et 1972.

La grande particularité relevée à Mabayi à propos de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation est qu'elle se limiterait à connaître les faits, les motifs, les lieux, les dates mais pas les auteurs. Nous proposons à ce sujet deux interventions :

"Kumenya naka na naka vyohava bitera izindi ngorane. Ahubwo hamenyekane : habaye iki?, vyabereye he ?, ryari ?, kubera iki ?"

"Identifier tel ou tel autre pourrait provoquer d'autres problèmes. Il faut plutôt chercher à connaître ce qui s'est passé ? Où ? Quand ? Pourquoi ?"

"Iyo migwi ntiyoza gutohoreza umuntu ahubwo yoba

itohoreza igihugu. Ntibizobe ivyo kubaza ngo "mbe so ni nde yamwishe ?". Ivyabaye bizosohoke muri rusangi".

"Ces commissions ne viendraient pas enquêter pour les individus mais pour le compte de tout le pays. Qu'on ne vienne pas demander "qui a tué ton père ?" Les faits devraient être traités de manière globale sans spécifier les responsabilités individuelles".

Malgré cette particularité de Mabayi, tous les débats ont montré que la Commission Nationale Vérité et Réconciliation est nécessaire même s'il est difficile de juger au Burundi. Considérant que cette commission peut être manipulée par les politiciens, il est indiqué de consulter la population sur la manière dont elle devrait fonctionner et sa composition. A propos de sa composition, les participants pensent qu'il faudrait intégrer toutes les catégories et toutes les couches de la population. Pour eux, elle devrait être installée sur chaque colline.

C'est justement à ce sujet que certains participants ont assimilé les groupes de parole au travail de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation. C'est le cas d'un participant de Buganda :

"Gushika ku mitumba. Nk'ubu mwamenye vyinshi kuko mwadushikiriye mukadukoranya".

" Il faut arriver sur les collines. Par exemple, vous venez d'apprendre beaucoup de choses puisque vous nous avez trouvés ici et vous nous avez réunis".

Et d'un autre de Mabayi :

"Aha nyene twicaye habaye itohoza rikomeye kuko mwumvise ico abantu twiyumvira, ico tugona".

"Ici même où nous sommes assis, il vient d'y avoir une grande enquête car vous avez entendu ce que pense la population et ses préoccupations".

V. Conclusion

Le public de Cibitoke s'est montré très attentif et calme malgré le nombre important d'enfants. Pour les spectateurs, la pièce est adaptée à la réalité vécue. Bien que ce spectacle ravive des souffrances, il peut aider à la réconciliation et à la prévention d'autres crimes, notamment le recrutement des jeunes dans les groupes armés⁶⁴.

La province de Cibitoke a été particulièrement affectée par les différentes crises qu'à connu le pays⁶⁵. Cependant il n'y a pas eu de massacres inter-ethniques, les rebelles s'attaquaient aux militaires et aux civils collaborant avec ces militaires et vice versa.

La particularité du conflit en province de Cibitoke a fait qu'au niveau des groupes de parole de nombreux participants avaient été impliqués à différents échelons dans le conflit armé. Les faits relatés par les participants étaient nombreux, ainsi que les preuves qui en découlent⁶⁶. S'agissant des auteurs et contrairement aux autres provinces, les participants déclarent que les criminels ne peuvent être connus car la plupart appartenaient aux forces armées rebelles ou gouvernementales et beaucoup sont morts.

Actuellement, pour restaurer la justice, les participants demandent le renforcement des institutions judiciaires de proximité⁶⁷, l'information de la population, la révision à la hausse des salaires des magistrats afin de diminuer la corruption. Toutefois, ils posent comme préalable : le désarmement de la population et la mise en application des accords de paix par le FNL - Palipehutu⁶⁸.

Dans le cadre de la justice transitionnelle, les participants demandent

⁶⁴ Au moment de la tournée, des recrutements avaient encore lieu dans la province.

⁶⁵ 1965, 1972, 1991 et 1993.

⁶⁶ Fosses communes sur les collines et extermination dans les prisons et les camps militaires.

⁶⁷ Police et tribunaux de résidence.

⁶⁸ FNL- PALIPEHUTU : Forces Nationales de Libération – Parti pour la Libération du Peuple Hutu.

qu'une commission soient mise sur pied pour rassembler les restes humains afin de les enterrer dignement. Ils souhaitent que des mémoriaux soient érigés dans le pays.

Les participants ont exprimé leur désillusion quant à la justice punitive. La majorité a prôné l'immunité générale et le pardon de masse. Ils ont justifié ce choix par le fait qu'il est difficile de choisir ceux qui doivent et ceux qui ne doivent pas être condamnés (la population ayant été forcée à prendre parti dans le conflit), qu'il est impossible de réparer une vie humaine, que les tribunaux ne pourront pas traiter l'ensemble des dossiers et que la vérité ne peut pas être connue.

Toutefois, dans la commune de Buganda, le débat était différent car l'assemblée comptait en majorité des populations des centres urbains qui n'ont pas été mobilisées par les groupes armés. Pour eux, le pardon ne peut se demander sur injonction du pouvoir. Pour être effectif, le pardon doit être demandé par le criminel et accordé par la victime. Par ailleurs, le pardon doit être postérieur à la justice et ne signifie pas abandon des poursuites. Il peut contribuer à alléger les souffrances.

Généralement, les participants aux groupes de parole de la province de Cibitoke pensent que le pardon est une réponse pour les exécutants mais pas pour les commanditaires. En matière de justice transitionnelle, la Commission Nationale Vérité et Réconciliation est nécessaire car elle permettra de connaître la vérité. Cependant, certains avancent que la vérité sur les auteurs ne doit pas être abordée. A Mabayi et Bukinanyana, les participants ont relevé le fait que la vérité était dure à révéler mais que ce travail est nécessaire pour lutter contre la manipulation de la vérité par les politiciens et les parents⁶⁹. Enfin, les participants ont déclarés que les Commissions Vérité et Réconciliation devraient se faire sur le modèle des groupes de parole, colline par colline.

⁶⁹ Certains parents exploiteraient les crises pour favoriser l'esprit de vengeance chez leurs enfants.

RAPPORT VI. GROUPES DE PAROLE EN PROVINCE DE BUJUMBURA MAIRIE, COMMUNES DE MUSAGA ET DE KANYOSHA, DECEMBRE 2006

I. Contexte

Ce rapport concerne l'analyse d'impact des représentations théâtrales de "Habuze Iki ?" et de l'animation des groupes de parole organisées à Musaga et Kanyosha du 6 au 8 décembre 2006.

Situées au Sud de la Mairie de Bujumbura, Kanyosha et Musaga sont deux communes voisines et constituées essentiellement de quartiers populaires. Légèrement touchées par la crise de 1972, elles ont été sensiblement affectées par les conflits à caractère ethnique en 1991 et 1993. Ce dernier conflit aura par ailleurs entraîné une certaine "purification" ethnique des deux communes en fonction de leur configuration ethnique. Musaga est une commune à dominante tutsie tandis que Kanyosha est à dominante hutue.

Limitrophes avec la province de Bujumbura rurale, les deux communes ont beaucoup souffert du fait que Bujumbura rurale soit le fief des mouvements rebelles, en particulier du FNL- Palipehutu. Kanyosha était un lieu de passage et de repli des rebelles lors des attaques perpétrées à Musaga.

Musaga a été la cible des bombardements à l'arme lourde perpétrés par les mouvements rebelles sur la ville de Bujumbura-Mairie. Le choix de Musaga comme cible des attaques des rebelles hutus s'expliquerait par la présence massive des Tutsi dans la commune et l'implantation d'importants camps militaires. Les opérations contre-offensives ou offensives des militaires étaient aussi planifiées et menées à partir de ces mêmes camps.

II. Impact et perception du spectacle

Dans les deux communes, "Habuze iki?" a été suivi par un public nombreux et diversifié : écoliers, élèves, étudiants, fonctionnaires,

policiers et paysans. Le public suivait généralement avec attention mais était parfois perturbé suite à un afflux continuels de spectateurs. Les comédiens étaient obligés d'interrompre la représentation pour exiger le calme.

1. Un spectacle en adéquation avec le vécu des populations

Le spectacle "Habuze iki ?" a rappelé aux publics des violences vécues lors des conflits. C'est ce qu'illustrent les propos d'un militaire montrant que ce spectacle est en adéquation avec les drames vécus :

"Ndi umusoda adjudant-chef, ndafise abasoda ntwara. Baduhaye mission hariho abo baca amaguru ugaca uvuga uti : turamuhevyeye arashaka asangukire aho. Natwe hari aho twica kurya nyene mwabikinye".

"Je suis un militaire du grade d'adjudant-chef et j'ai donc des soldats sous mes ordres. Au cours des opérations militaires, il y a des soldats qui étaient amputés par les mines ennemies et on n'avait d'autre choix que de les laisser sur place. Nous aussi, il nous arrivait de tuer à la manière des scènes que vous avez jouées".

La succession des scènes horribles entraîne la reviviscence des affects douloureux chez certains spectateurs. C'est le cas de cette cultivatrice de Kanyosha :

"Ngitangura kubibona amosozi yantanze hasi kuko nibutse ivyo nacyemwo".

"Dès que j'ai vu ça, je n'ai pas pu retenir mes larmes car ça m'a rappelé ce que j'ai vécu".

Tout en évoquant des réalités insoutenables, "Habuze iki ?" reste un spectacle qui mérite d'être vu, car il est riche d'enseignements. C'est ce que laisse entendre une femme travaillant au centre artisanal de Musaga :

"Narakiravye cose, carashoboye gutirimutsa abatari bake

kuko cabibukije ibibi bitari bike. Ariko si ukunegura gusa harabayemwo inyigisho zitari nke".

"J'ai assisté à tout le spectacle. Il a pu bouleverser les esprits de nombreux spectateurs en leur rappelant de mauvais souvenirs. Néanmoins, toute critique mise à part, il contient beaucoup de leçons".

2. Un spectacle intéressant

Bien que la plupart des spectateurs aient pu souffrir à l'évocation des atrocités de la guerre à travers le spectacle "Habuze iki ?", ils l'ont suivi du début à la fin. Cela était dû à la pertinence du spectacle comme l'ont souligné certains participants au groupe de parole. L'impartialité est un des aspects qui a marqué une étudiante :

"Caranejereje cane kuko baragerageje guca ku mpande zose, barerekana ko ubwoko bwose bufise uruhara mu vyabaye, barerekana ko dukwiye kwubaha ikiremwa muntu".

"Le spectacle m'a beaucoup marquée car ils (les créateurs et comédiens) ont vraiment essayé de passer en revue tous les évènements sans parti pris en montrant l'implication de toutes les ethnies et en nous invitant au respect de la vie humaine".

En montrant que tout le monde a souffert et en revenant sur la difficulté à juger dans le contexte du conflit burundais, "Habuze iki?" a suscité l'adhésion du public. Cela se dégage des propos d'un étudiant :

"Hariho ibintu babigizeko baca bahora kuko bibakoze ku mutima. Lyo bitabakora ku mutima ntibari kubandanya babiraba. Ivyo navyo ni nka harya bavuga ngo : mbega ni nde yababaye gusumba abandi ? Ubu harageze rero aho twese tuja hamwe tukubaka igihugu. Ntibigeze kandi basiga inyuma ubutungane. Naho bataciye urubanza

haguma haboneka uwugerageza. Hari rero icizere c'uko hazoteba hakaboneka uwuca urubanza".

"Il y a des moments forts du spectacle qui retenaient l'attention des spectateurs ; s'ils n'avaient pas été touchés au plus profond de leur cœur, ils n'auraient pas suivi jusqu'au bout. C'est notamment quand ils demandaient au public : qui a souffert le plus ? Il est donc temps de nous mettre ensemble pour construire le pays. Ils n'ont pas oublié non plus la question de la justice. Il y avait à chaque fois des tentatives pour trancher même s'ils n'y parvenaient pas. Cela donne tout de même de l'espoir qu'un jour on parviendra à juger".

Cet espoir pousserait les gens à réfléchir sur la gestion des effets du conflit pour que le Burundi ne replonge pas dans un cycle de violence.

III. Groupes de parole

Ce groupe de parole a réuni les participants choisis lors des représentations à Musaga et à Kanyosha.

1. Présentation des participants

Le groupe de parole de Musaga et Kanyosha a rassemblé 17 participants, dont 8 femmes et 9 hommes. Les participants avaient différentes fonctions : 4 cultivateurs, 2 chefs de quartiers, 1 employé au centre artisanal, 3 agents de la commune, 3 étudiants, 1 militaire, 1 secrétaire communal et 1 commerçant.

2. Atmosphère du groupe de parole

Le débat a été caractérisé dans les premières minutes par une hésitation des participants à entrer dans la discussion. Quand l'ensemble des invités furent réunis, le débat n'a pas tardé à s'amorcer. Les participants étaient alors très engagés dans leurs interventions avec des échanges riches,

fructueux et parfois contradictoires. La question de l'opportunité de ce spectacle pour les enfants a divisé les points de vue. Certains considéraient que les atrocités jouées risquaient de semer la violence dans les cœurs des enfants, d'autres pensaient plutôt le contraire. Après un débat houleux, l'opinion des partisans de l'accès du spectacle aux enfants a prévalu. Une intervention du chef de quartier de Kanyosha a conclu le débat sur cette question :

"Urya yavuze ati si ukuvyereka abana jewe siko ndabibona kuko abana bokura bazi ico batinya, ico banegura. Barakwiye rero kubandanya babibona kugira bamenye ikibi n'iciza".

"Je suis en désaccord avec celui-là qui refuse aux enfants de voir ce spectacle ; il faut que les enfants grandissent en sachant ce qu'il faut respecter, craindre ou critiquer. Il vaut mieux qu'ils continuent à suivre pour apprendre à distinguer le bien et le mal".

3. Les thèmes développés

3.1. Quels sont les faits attestant le(s) conflit(s)

Contrairement au groupe de parole de Ngagara où les participants ont beaucoup parlé de ce qui s'est passé ailleurs, ceux de Musaga-Kanyosha ont plutôt parlé de ce qu'ils ont vécu. C'est surtout les faits en rapport avec les crises de 1972, 1991 et 1993.

En 1972, ce sont les enlèvements des Hutu qui ont été évoqués :

"Mu 1972 twarahatswe gucanamwo ariko kwari ugusobanura gusa kuko batwara abagabo banditse b'abahutu. Haza abasoda, babatora babatwara aha kw'i "zone" (Musaga) canke harya mu mikaratusi kw'i "seminari" babica, ntawamenya iyo baja kubata".

" En 1972, les habitants hutus et tutsis ont failli se diviser,

mais on observait surtout des enlèvements sélectifs de Hutu inscrits sur une liste. Les militaires venaient, les prenaient et les amenaient à la zone (Musaga) ou dans le boisement d'eucalyptus du petit séminaire de Kanyosha où ils les tuaient, personne ne savait où ils allaient les enterrer".

En 1972, une grande partie des communes urbaines de Musaga et de Kanyosha était encore rurale.

En 1991, c'est le PALIPEHUTU qui tente d'attaquer la ville de Bujumbura en s'infiltrant dans les ménages hutus. Musaga a été plus affectée par cette attaque qui a été menée en même temps que dans le quartier de Cibitoke. C'est ce que cet intervenant explique :

"Vyahereye muri Cibitoke, bari abantu bateye ariko barasira aha mu mazu ; bari aba Palipehutu bari kumwe n'abantu baba aha nyene b'abahutu".

"Ça a commencé à Cibitoke, c'étaient des "assaillants" qui avaient investi nos quartiers. Ils tiraient à partir des maisons. C'étaient les éléments du Palipehutu aidés par des Hutu qui habitaient ici même".

L'attaque de 1991 n'a pas duré longtemps car les militaires sont rapidement intervenus et ont arrêté ceux qui avaient des armes. Alors que le conflit de 1993 a duré car il s'avère être la conséquence de conflits antérieurs.

L'attaque de 1991 était une première tentative comme le précise un des participants hutus, ex-combattant et ancien de la Jeunesse Démocratique du Burundi (JEDEBU⁷⁰), même si Ndadaye n'avait pas été tué la guerre devait éclater :

"Twari mu Ba JEDEBU, twari tubizi kuva kera mu 1989.

⁷⁰ JEDEBU : mouvement de jeunesse du FRODEBU, Front pour la Démocratie au Burundi, parti de Melchior Ndadaye, vainqueur des élections de 1993.

Twaja kwigira mu Busoro, inkoho twazizana ku murango tuzinyegeje. [...] Aho Ndadaye atsindiye Abatutsi baciye bagira ubwoba ariko nabo nyene bari biteguye kuko bari bimvye ibinogo. Nitubeshe ngo intambara yabaye kubera bishe Ndadaye, yari yarateguwe, yari "cash". Ndadaye apfuye, abadutwara baciye baza turagira inama turahana ama "roles". Intambara yashushe buke buke kuko twatanguye twumva ngo bishe umuntu ku Musaga, ku Musufe. Intambara yahavuye ikomera aho abavuye Ngagara, Rohero, Nyakabiga, Bwiza, baza gufasha abo ku Musaga na Kinanira. Twaciye duta turomoka duca tugenda muri "formation rebelle" ikomeye".

"Nous étions membres de la JEDEBU, nous étions au courant de l'imminence de la guerre, depuis longtemps, déjà en 1989. Nous suivions une formation à Busoro, nous amenions les fusils la journée, mais nous les cachions. [...]. Quand Ndadaye a gagné les élections, les Tutsi ont été pris de panique mais eux aussi se sont préparés à se défendre en creusant des tranchées. Ne venons plus prétendre alors que la guerre a éclaté suite à la mort de Ndadaye, elle avait été préparée, elle était "cash" (inévitable). A la mort de Ndadaye, nos dirigeants de la JEDEBU sont venus, nous avons fait une réunion pour nous partager les rôles. La guerre a progressivement pris de l'ampleur au fur et à mesure que nous apprenions le meurtre d'une personne à Musaga, à Kumusufe [...]. La guerre s'est finalement amplifiée quand ceux de Ngagara, Rohero, Nyakabiga, Bwiza (c'étaient des Tutsi), sont venus appuyer ceux de Musaga et Kinanira. Nous avons à ce moment fui et nous sommes allés suivre une formation rebelle de grande envergure".

Durant ce long processus vers le conflit armé, la "balkanisation" des

quartiers de Musaga a été une réalité. Du côté de Bujumbura rurale c'était le fief des Hutu alors que du côté Kinanira, c'est-à-dire en dessous de la Route Nationale n°7⁷¹, c'était le fief des Tutsi. Ainsi, c'est de leur fief Hutu que les JEDEBU ont été finalement délogés pour s'engager ouvertement dans les mouvements rebelles hutus.

Précisons à toutes fins utiles que le propos selon lequel la guerre était prévisible avant la mort de Ndadaye n'a pas été seulement rapporté à Musaga. Les participants au groupe de parole de Ngagara l'avaient aussi souligné du fait que les massacres ont eu lieu partout dans le pays, au même moment et de la même façon.

3.2. *Y-a-t-il les preuves à ces faits ?*

Les preuves rapportées par les participants étaient peu nombreuses, mais néanmoins bien plus évidentes qu'à Ngagara et Kinama :

- L'église de Musaga construite sur une fosse commune ;
- Une fosse commune au chef-lieu de la commune Musaga ;
- Un canal situé au bout de la 18^e avenue Kinanira, vers la rivière Kanyosha ;
- Une fosse commune à l'endroit appelé "Wiyizire" de Kanyosha.

3.3. *Est-il possible d'identifier les auteurs de ces faits?*

Pour les participants au groupe de parole de Musaga, cela est possible car les auteurs sont de trois ordres :

- Les voisins qui ont commis des crimes sont connus. Certains emprisonnés ont été libérés comme étant des prisonniers politiques ;
- Ce sont les responsables des différents mouvements et groupes

⁷¹ Route Nationale n° 7, Bujumbura - Jenda

armés qui sont bien connus par ceux qui en faisaient partie ;

- C'est enfin le pouvoir public qui a dressé les militaires contre la population.

Ajoutons aussi que certains participants à ce groupe de parole semblent rejeter la responsabilité sur l'extérieur, c'est-à-dire sur le colonisateur qui a cristallisé les divisions ethniques au sein de la population burundaise.

Cette fuite de responsabilité qui peut se comprendre à certains égards, a été aussi évoquée par les participants de groupes de parole organisés à l'Institut Supérieur de Police (ISP) et à Makamba. Quoiqu'il en soit, les participants s'accordent à dire que la majorité des faits et des auteurs n'ont pas été jugés. L'impunité apparaît être à la base des différentes violences cycliques. La justice doit être rendue pour éviter la répétition de la violence. Ainsi, nous avons cherché à comprendre ce qu'il faut faire pour que justice soit rendue.

3.4. Que faire ?

Trois grandes propositions ont été faites, nous les reprenons sans les développer car elles ont été largement développées dans les autres rapports :

- L'indépendance de la magistrature ;
- La justice de proximité ;
- La poursuite-sanction des magistrats qui failliront encore une fois à leur mission.

Ces dispositifs concernent les crimes à venir. Considérant les crimes qui ont été commis et qui restent impunis, nous avons cherché à connaître quels sont les mécanismes jugés les plus adaptés par la population.

3.5. Que dire des mécanismes ?

Les participants à ce débat se sont exprimés sur la Commission Nationale

Vérité et Réconciliation, la poursuite pénale par la création du Tribunal Spécial et l'amnistie générale et/ou pardon collectif.

La Commission Vérité et Réconciliation : Tous les participants s'accordent sur l'opportunité de cette commission. Cependant, ils s'inquiètent du fait qu'elle risque de pencher en faveur du pouvoir. Aussi, ils ont proposé que sa gestion soit confiée à la société civile pour plus d'indépendance. Elle devrait par ailleurs travailler dans la transparence à l'image des groupes de parole. Ceci rejoint l'appréciation des participants de Cankuzo, Karuzi et Cibitoke, qui ont qualifié le groupe de parole de cadre approprié à l'expression libre et à la connaissance de la vérité.

La poursuite pénale par le Tribunal Spécial : Ce dispositif doit viser les commanditaires, qui sont dans l'ensemble des dirigeants que la justice burundaise n'ose pas poursuivre.

Les poursuites sont possibles si le Tribunal Spécial est non seulement indépendant matériellement et financièrement, mais aussi composé d'étrangers et de Burundais intègres.

L'amnistie générale (pardon collectif) : Elle peut être donnée à des exécutants qui avouent les crimes commis et qui demandent à être pardonnés. Elle est donc postérieure à la connaissance de la vérité.

IV. Conclusion

Les représentations de Kanyosha et Musaga ont été suivies par un large public avec une moyenne de 500 spectateurs par représentation. Le spectacle montre ce qui a été vécu à Bujumbura et sur les collines. Le spectacle montre des événements douloureux mais importants.

Les groupes de parole ont été caractérisés par une liberté d'expression et une atmosphère détendue. La présence d'un militaire dans le groupe n'a pas entravé cette liberté de parole.

Pour les personnes présentes, leurs communes ont été particulièrement touchées par les violences de 1972, 1991 et 1993. Élément curieux, les participants n'ont pas parlé des terribles attaques de 2003 par les FNL-

Palipehutu et les FDD sur Musaga où les habitants avaient dû quitter leur maison sous les bombes pour se réfugier vers la ville.

Pour restaurer la justice, les participants ont dit qu'il fallait : assurer l'indépendance de la magistrature, la formation et l'équipement des cours et tribunaux, la poursuite pénale des commanditaires et le pardon aux exécutants qui demanderont pardon.

Concernant les mécanismes de justice transitionnelle, la Commission Nationale Vérité et Réconciliation est nécessaire mais ils craignent qu'elle soit partielle. Il faudrait confier sa responsabilité à la société civile et travailler dans la transparence. Les groupes de parole leur ont semblé un cadre approprié pour faire émerger la vérité. Au sujet de la création d'un Tribunal Spécial, son indépendance doit être garantie par plus de moyens et la présence de juges étrangers.

ANNEXE 1 : Entretiens sur la justice transitionnelle au Burundi

Réalisés par Héléne MORVAN, Responsable Programme "Appui à la société civile"⁷².

En mars 2005, le Conseil de Sécurité a publié le rapport Kalomoh, un rapport d'évaluation sur la mise en place d'une commission d'enquête judiciaire internationale. Ce rapport propose la mise en place d'une commission mixte composée : d'un mécanisme non judiciaire d'établissement des faits, la Commission Nationale Vérité et Réconciliation, et un mécanisme judiciaire d'établissement des responsabilités, la Chambre Spéciale Pénale.

Afin que les vues et les souhaits de tous les Burundais soient pris en compte dans l'élaboration des mécanismes de justice transitionnelle, ce rapport préconise l'organisation de vastes concertations de la population. Cependant, force est de constater que les débats sur la justice transitionnelle et ses mécanismes demeurent l'espace réservé d'une minorité de spécialistes. Tandis qu'au niveau politique, à l'heure où le Burundi se reconstruit, le processus de justice tend à être relayé au second plan.

En organisant cette discussion au sein de RCN Justice & Démocratie, nous avons voulu réunir autour d'une même table praticiens et non praticiens du droit pour parler en des termes pragmatiques de ce qui fait la justice transitionnelle: la mémoire des souffrances, l'histoire du conflit, la commémoration, l'identification des auteurs des crimes, la réparation aux victimes, la réconciliation ...

Riches de leurs diversités, les participants au débat ont su construire un discours complexe sur la justice en tirant les leçons de leurs expériences et

⁷² Bulletin *RCN Justice & Démocratie*, N°15, premier trimestre, 2006

leurs connaissances. Pas d'appropriation de la discussion, pas de langue de bois ni d'intolérance... cette discussion nous prouve que de larges concertations de la population sur la justice, sont possibles et nécessaires.

Hélène : En tant que parent, est-ce que vous parlez de la guerre et de ses causes avec vos enfants ? Que leur dites-vous ?

Athanase (assistant de communication, volet appui à la société civile) : On parle de la guerre entre amis, mais avec les enfants, c'est difficile...

Cyrille (assistant metteur en scène, volet appui à la société civile) : Les gens ont du mal à parler de ces conflits en temps de paix. Les parents ou les grands frères en parlent surtout pendant les crises, comme en 1972 ou en 1988. Mais d'une façon très négative, on dit par exemple "ceux-là, ils sont de telle ethnie, il faut les haïr..."

Bella (assistante appui aux associations, volet appui à la société civile) : La première fois que j'ai entendu parler de Hutu et de Tutsi, j'avais 12 ans. C'était en 1988. Une petite voisine de mon âge est partie voir sa grand-mère et j'ai entendu dire qu'elle avait été tuée. Alors j'ai demandé "*c'est quoi les Hutu et les Tutsi ?*". Mes parents m'ont expliqué qu'au Burundi, il y avait des Hutu et des Tutsi. J'ai demandé "*Et nous alors, nous sommes quoi, des Hutu ou des Tutsi ?*". Mes parents m'ont répondu que nous étions tutsies, mais j'ai eu l'impression qu'ils ne voulaient pas aller plus loin.

Hélène : Et toi, Thérèse, je sais que ta famille a été divisée par la crise. En as-tu parlé avec tes enfants ?

Thérèse (comédienne, volet appui à la société civile) : En réalité, je n'ai pas bien compris les causes de la guerre. En 1972, j'étais en 7^{ème} année. Je voyais des militaires aller à l'école, trier les gens, en prendre certains, les emmener je ne sais où. On a pris mes frères... Quand je suis rentrée à la maison, des voisins ont voulu m'embarquer aussi pour me tuer. A l'époque, je ne comprenais pas bien si c'étaient les Hutu qui tuaient les Tutsi, ou le contraire.

C'est lorsque je me suis mariée que j'ai commencé à comprendre. Des

membres de ma famille ont commencé à me détester en disant que je reniais mon identité parce que j'étais Hutu et que j'avais épousé un Tutsi.

On m'accusait d'être une renégate qui voulait se transformer en Tutsi "*Ah, la fille va préparer à manger pour l'assassin de son père*" disaient-ils. En 1993, quand la crise a commencé, je suis restée sereine. Je n'ai pas fui avec mes enfants car je ne savais pas qu'on tuait tous les Tutsi. Je croyais qu'on recherchait les politiciens qui étaient impliqués dans le complot d'assassinat du chef de l'État. C'est ce que disaient les tueurs. J'ai alors interrogé des amis hutus. Ils m'ont répondu : "*Thérèse, ils te trompent, ils recherchent tous les Tutsi. Tous les Tutsi doivent être tués. Même les femmes enceintes d'un tutsi seront éviscérées pour tuer le fœtus.*". Et moi de demander "*Mais pourquoi tuer tous les Tutsi ? Pourquoi tuer des Tutsi paysans qui ne connaissent rien à la politique ? Quel crime ont-ils commis ?*". On me répondait que c'était pour venger le Président hutu assassiné, venger les Hutu que les Tutsi avaient tués auparavant. C'est là que j'ai compris pour les membres de ma famille tués en 1972. J'ai compris que des Hutu avaient été tués auparavant, et que le temps de la vengeance était venu. En temps que mère, j'explique à mes enfants que tuer c'est mal. Je ne parle pas de tuer tel ou tel membre d'une ethnie. Je leur dis "*tuer une personne, tuer un être humain, c'est mal*".

Hélène : Connais-tu les origines de ces conflits ?

Thérèse : L'histoire du Burundi, je n'en sais pas grand-chose. Je suis trop jeune. Il faut interroger les vieux, mais eux non plus ne sont pas toujours fiables.

L'origine du conflit hutu-tutsi ? On raconte que ce sont les Tutsi qui ont commencé... On raconte qu'au moment de l'intronisation du roi, on envoyait le troupeau royal à l'abreuvoir en le faisant passer sur le corps d'un Hutu, et le jeune homme d'ethnie hutu mourrait piétiné. D'autre disent que ce n'était pas un Hutu qui était sacrifié, mais un arriéré mental.

On raconte aussi qu'autrefois, lorsque le roi (considéré comme tutsi) causait avec quelqu'un, il plantait sa lance dans le pied d'un Hutu et ce dernier devait rester tranquille en gardant la lance jusqu'à ce que le Roi décide de

bouger.

Sylvestre (coordinateur du programme Burundi) : Alors là, c'est l'exemple type d'une contre-vérité historique : la victime sacrifiée devait venir d'un clan tutsi...

Hélène : A votre avis, est-il possible de s'accorder sur une version de l'histoire ou pensez-vous qu'il y a certains événements sur lesquels les gens ne s'accorderont jamais en raison de trajectoires personnelles différentes ?

Cyrille : Il est important de s'entendre sur une réalité historique du Burundi car c'est sur des idéologies et des idées fausses que se sont construites les identités des ethnies hutu et tutsi. Moi j'appelle cela de l'ignorance. Par exemple, le rituel d'intronisation du roi, avec les vaches qui devaient piétiner une victime se déroulait tout près de chez moi. La victime devait être un beau jeune homme issu du clan des Bahirwa d'ethnie tutsi et non d'ethnie hutu.

Sylvestre : Je pense qu'il est déjà possible de s'entendre sur un certain nombre de faits historiques, comme la répartition des rôles entre les différentes ethnies à l'époque de la monarchie ou la succession des différents régimes que le Burundi a connu. En ce qui concerne les interprétations, c'est plus compliqué. Dans toutes les sociétés, il y a différentes lectures de l'histoire. L'histoire populaire et l'histoire officielle, ce n'est pas tout à fait la même chose. Le fait que l'on dise que le Roi a régné de telle à telle période n'intéresse pas forcément les gens. La population, elle, se rappelle qu'en telle année, il y a eu une famine, que les gens se sont réfugiés à tel endroit...

Il y a l'histoire qui intéresse les gens ordinaires et celle qui fait partie de l'ordre politique.

Hélène : On dit souvent que c'est important de se remémorer les souffrances anciennes pour construire l'avenir. Est-ce que vous pensez que c'est vrai ? Faut-il aider les Burundais à se souvenir de leurs souffrances ou plutôt les aider à les oublier, à les dépasser ? Pensez-vous que le souvenir aide à construire l'avenir ou, au contraire,

constitue un frein à la reconstruction en contribuant à entretenir la haine et l'esprit de vengeance ?

Athanase : Je pense qu'il est important de se remémorer le passé parce que si l'on veut construire l'avenir, il faut partir du passé. Qu'est-ce qui s'est passé ? Qui est responsable ? Qui ne l'est pas ? Que devons-nous faire pour que ce qui est arrivé dans le passé n'arrive plus aujourd'hui ? Je suis de ceux qui croient qu'il ne faut pas tourner une page sans l'avoir lue.

La réconciliation ne sera possible qu'à partir du moment où l'on saura qui a fait quoi. Peut-être que l'on va remuer le couteau dans la plaie. Mais il faut que les responsabilités soient établies et que l'on sache ce qui s'est passé.

Quand on dit qu'à un certain moment, les Tutsi ont pratiqué l'exclusion des Hutu, c'est une réalité. Il y a eu aussi des provinces qui ont été exclues. Certains élèves du secondaire ne pouvaient bénéficier d'une bourse de formation parce qu'ils étaient de Ruyigi ou de Karusi, c'est possible. Tandis que des bourses étaient attribuées à des gens de Bururi ou de Muramvya, on ne sait pas. Il y a eu des exclusions, je suis au regret de le dire. Si nous voulons reconstruire ce pays, il faut parler du régionalisme et ne pas avoir peur de le dire.

Cyrille : Je pense qu'au Burundi, il est impératif de se souvenir du passé, d'abord parce que ce passé est très sombre. Mais la question qui se pose est "*Quel passé ? Qui va nous proposer ce genre de passé ?*" Il faut partir de la réalité, mais si cela devient l'enjeu de politiciens ou de personnes qui ont des intérêts quelque part, il est inutile de remuer la souffrance.

Hélène : Et qui va expliquer ce passé ?

Athanase : Le problème c'est qu'au Burundi, en fonction de l'interlocuteur auquel on s'adresse, du parti auquel on appartient, du contexte précis dans lequel on se trouve, on ne dit pas la même chose, on se voile la face. Les gens connaissent la vérité mais ne veulent pas la dire. Car dire la vérité, c'est responsabiliser son ethnie, son clan.

Hélène : Thérèse, toi qui fais partie de la troupe de théâtre, est-ce que tu penses que l'on peut demander aux gens de se rappeler les

souffrances qu'ils ont connues ? Est-ce que c'est utile ? Les gens sont-ils contents ou mécontents ?

Thérèse : Les gens ne réagissent pas de la même façon. Lorsque dans le public, il y a des criminels, ils ne veulent pas nous écouter. Les gens plus âgés nous écoutent et nous pouvons même entendre leurs conversations. Ils disent "*Ils sont en train de raconter ce qui s'est passé*". Après le spectacle, lorsqu'on leur demande ce qu'ils ont retenu, ils nous répondent, "*à bon entendeur salut*". Ils espèrent que ceux qui ont commis des crimes ne pourront pas recommencer après avoir vu le spectacle.

Si nous allons là où il y a beaucoup de Tutsi, ils disent "*ils viennent nous rappeler comment on a coupé nos familles à la machette*". Et quand nous sommes chez les Hutu, on dirait qu'ils ne veulent pas nous écouter et ils se moquent de nous. Ce que j'ai remarqué aussi, c'est que les Hutu reconnaissent plus facilement que les Tutsi qu'ils ont commis des crimes. Par exemple, la dernière fois, lorsque nous étions à Tora, Patricie disait qu'il y a eu des gens brûlés dans les pneus et ceux tués avec des bambous, les gens de Tora disaient "*cette femme est idiote, ou a-t-elle vu cela ?*" Certaines personnes reconnaissent que ce que l'on dit est vrai. Ils voudraient dépasser ce qu'ils ont commis pour recommencer une vie nouvelle. Souvent, ils nous demandent de rejouer le spectacle pour comprendre les choses qui leur ont échappées. Ils voudraient le voir encore une fois pour en tirer le maximum de leçons.

Athanase : Je me rappelle d'un groupe de parole auquel j'ai assisté avec Bella dans le cadre du théâtre. Quand on a commencé à jouer, on aurait dit que les spectateurs en voulaient aux comédiens. Petit à petit, les Hutu comme les Tutsi ont été responsabilisés à travers le jeu. Il y a eu comme un équilibre quelque part. Ils comprennent que cette pièce est une bonne chose, car nous sommes impartiaux. On ne responsabilise pas uniquement les Hutu ou les Tutsi. Au début, on entend "*que viennent nous raconter ces gens-là ? C'est encore un Hutu qui remue le couteau dans la plaie*." Et puis, petit à petit les choses s'apaisent. Et lorsque que Purcheline verse du sang en disant "*Qu'est que vous avez gagné, qu'est ce que vous avez gagné à verser du sang ?*", on voit bien qu'il s'agit là d'un message qui s'adresse à

tout le monde, Hutu comme Tutsi. C'est ça qui est positif.

Hélène : Au cours de certaines tournées, notamment à Muyinga, les spectateurs ont dit que la pièce était un temps de commémoration. Pensez-vous qu'il est important qu'il y ait des espaces, des lieux, des temps pour la commémoration et comment faut-il faire pour commémorer ?

Cyrille : Comme des monuments par exemple ? Vous savez, au Burundi, nous sommes les champions de la commémoration... La question que je me pose est si l'on parviendra à ériger quelque chose sur lequel l'ensemble de la communauté pourra s'entendre, dont la dimension symbolique sera suffisamment forte pour réunir les gens. L'hymne pour l'unité nationale, pour donner un exemple concret, était un symbole fort en 1992. Mais voilà qu'un an plus tard, le président d'un parti qui vient de remporter la victoire est assassiné et des tueries à caractère ethnique éclatent un peu partout dans le pays...

Hélène : Est-ce que cela signifie qu'avant de penser à commémorer, il faut d'abord que les idéologies, les préjugés soient abolis ?

Sylvestre. Il faudrait déjà s'entendre sur ce qui est le passé dans les différents endroits. Que chaque commune sache par exemple où sont les fosses communes. Qui est dedans ? Qui a tué ? Et puis, une fois qu'ils seront identifiés comme tels, ces espaces doivent être significatifs pour toute la communauté. La commémoration est une sorte de réconciliation des mémoires de la souffrance. Si on n'est pas d'accord sur ce qui s'est passé, on ne peut pas commémorer. Regardez le 21 octobre 1993, ce jour-là, il y a ceux qui vont aller sur les tombeaux des martyrs de la démocratie. Et ceux qui vont se rendre à Kibimba. Je me souviens d'ailleurs, je crois que c'est le journal *Le carrefour des idées* qui titrait après l'assassinat du président Ndadaye "*Ndadaye, héros national ou chef de la tribu des coupeurs de tête ?*" Cela veut dire que l'on est encore dans une espèce de cristallisation. Et tant qu'il en sera ainsi, il n'y aura pas de commémoration possible.

Hélène : Sylvestre dit que pour commémorer, il faut d'abord identifier les auteurs des crimes, que les responsabilités de chacun soient

établies. Est-ce que vous pensez que cela est chose facile au Burundi ? Comment peut-on aider les victimes, les témoins pour qu'ils s'expriment sur ce qui s'est passé ? Est-il facile d'identifier les responsabilités et leurs auteurs ?

Céline (Responsable du programme, Appui à l'institution judiciaire) : Pour que les auteurs puissent être identifiés, il faut d'abord que les victimes parlent et que les témoins puissent témoigner. Or, ces derniers sont totalement découragés car le contentieux de 1993 est devant les juridictions burundaises depuis 12 ans déjà, et rien n'avance. Imaginez-vous que près de 90% des audiences sont reportées... Les prévenus refusent de comparaître. Les témoins ont peur. Les victimes qui, au début, ont eu le courage de se déplacer et de se constituer partie civile, finissent par renoncer. Sans compter les récentes libérations des prisonniers dits "politiques" qui déstabilisent tout le monde...

Il sera difficile de juger les criminels si on n'accorde pas de garanties de protection aux victimes, aux témoins et aux magistrats. La charge qui pèse sur le magistrat est très lourde. Traiter de tels dossiers, c'est déjà difficile, mais lorsque le magistrat croise celui qu'il vient de condamner au coin de sa rue, les choses se compliquent. Comment peut-on sereinement rendre la justice dans un tel contexte ?

Hélène : Y a-t-il des difficultés pour identifier les auteurs ?

Athanase : Dans ma province natale, tout le monde sait exactement qui a fait quoi. Les criminels se sont exilés en Tanzanie et ont peur de revenir au Burundi car ils y ont massacré beaucoup de personnes. Et lorsque l'on va en Tanzanie pour leur dire de rentrer, ils hésitent car ils savent qu'ils sont coupables.

Lors des groupes de parole (théâtre), les gens nous demandent, "*qui sont les concepteurs ?*". Car ceux-ci ne sont pas inquiétés, on n'en parle même pas. Ceux qui connaissent les coupables ont peur, parce que s'ils dénoncent ce grand monsieur là-bas, celui-ci risque d'envoyer un commando pour les éliminer.

Au niveau du petit peuple, les gens connaissent les assassins, mais ils se

disent "à quoi bon dénoncer mon voisin ? Même s'il a tué les miens, on sera obligé d'aller à la messe et de partager la prière avec lui. Et en dépit de ce qui s'est passé, il peut encore venir m'aider. Alors pourquoi le dénoncer ?"

Cyrille : En 1993, les jeunes tueurs hutus qui avaient été endoctrinés étaient contents de tuer des Tutsi. On leur avait dit "Après, ce sera fini, on entendra plus jamais parler des Tutsi". Et voilà que maintenant, ils voient des magistrats tutsis et ils regrettent ce qu'ils ont fait. Ils se disent "Qu'est-ce qu'il nous a raconté cet imbécile d'administrateur... Il nous a menti. Il y a encore des Tutsi, et en plus, il a fait de nous des assassins !".

Athanase : Au niveau de la colline, on sait que c'est le fils de tel Hutu qui a tué ou brûlé la maison d'untel. On sait que c'est tel Tutsi qui est allé prendre tel Hutu et l'a tué. Tout le monde sait, et même à Bujumbura, on sait. Mais on n'aime pas dénoncer.

Céline : C'est le terme "dénonciation" qui me pose problème. J'entends toujours les gens parler de "dénonciation" ou de "vengeance". Or la justice, ce n'est pas cela. La justice, c'est l'établissement de la vérité, des responsabilités de chacun.

Athanase : Ce n'est pas dénoncer en tant que tel. Mais dire ce qui s'est passé. Dire "voilà, sur ma colline, il y a un commando qui a tué ces gens-là". Ce n'est pas à moi de décider si on doit les punir ou les réconcilier. Mais il faut que l'on sache la vérité.

Cyrille : C'est délicat d'amener les gens à dénoncer. N'oubliez pas que quelque part, la guerre continue. Il est encore tôt. "Ils" sont encore là et certains appartiennent aux hautes autorités de ce pays. Chacun d'entre nous peut donner au moins dix noms de personnes qui ont tué. Mais les dénoncer, c'est délicat.

Hélène : Et qu'est-ce qu'il faudrait pour pouvoir parler ?

Cyrille : La sécurité. Est-ce que je serai protégé ? Peut-on me garantir que je ne serai pas tué ? Que je ne serai pas marginalisé ? La Commission Vérité et Réconciliation qu'ils veulent mettre en place a-t-elle une stratégie ?

Sylvestre : Il y a deux systèmes de dénonciation dans nos sociétés. Celui

qui prend la forme des pratiques religieuses, et celui de l'ordre judiciaire qui suppose une volonté politique de connaître la vérité, de protéger les victimes, les témoins et de rompre avec l'impunité. Si le judiciaire ne fonctionne pas, c'est le religieux qui prendra le relais. Sous forme de dénonciation comme pratique diabolique. Les sectes et certaines églises évangéliques vont s'emparer de ce dossier si la justice ne le traite pas.

Cyrille : A Bururi, il y a un militaire qui a témoigné dans une Église protestante. Il a cité les gens qu'il avait tués et il a même raconté qu'auparavant, il était satanique et pratiquait des cultes dans le Lac Tanganyika. Ce militaire avait une fiancée et celle-ci l'a quitté le même jour...

Il y a des gens qui n'aiment pas que l'on dise la vérité. Celui qui ose dénoncer est quelque part banni par la société.

Hélène : Pensez-vous que le Burundi a besoin d'une justice qui va punir les coupables ou plutôt réhabiliter les victimes, alléger leurs souffrances ? L'allègement des souffrances des victimes passe-t-il par la punition des coupables ?

Sylvestre : C'est difficile de faire fonctionner la justice à coup de décret dans un contexte où persiste la violence, la guerre, les ghettos de populations déplacées ou rapatriées. L'urgence est d'assurer la survie matérielle des gens et de mettre fin à la précarité ambiante. Il faut s'occuper des déplacés et des rapatriés et indemniser ceux qui ont été expropriés ou dont les terres ont été pillées. L'État doit résoudre ce problème avant de poursuivre les coupables. L'État devrait se reconnaître une dette envers les victimes, quelles qu'elles soient. Quelque part, ce pays a été gouverné dans la violence, on a accumulé des contentieux sans nom pour lesquels les réparations, même individuelles, sont difficiles.

Le seul fait de reconnaître que la société a une dette morale envers les victimes constitue déjà une réparation. Ensuite, il faut alléger les souffrances de ces populations. Il faut faire quelque chose pour les personnes qui ont perdu leur lopin de terre et leur bétail. Cela permettrait déjà de diminuer les rancunes et le niveau de violence. Ensuite, on pourra s'occuper de la

justice. Parce que si vous vivez dans la précarité, vous êtes dépassés par le quotidien, il vous est difficile de témoigner ou de poursuivre une action en justice.

Au cours de mon exercice psychiatrique, lorsque je demandais aux victimes si elles allaient ou non poursuivre les gens qui les avaient mis dans cet état, elles me répondaient : *"On est déjà complètement par terre, écrasés, alors ce n'est pas maintenant qu'on va faire quelque chose. Il y a déjà un pouvoir qui s'occupe de cette question. Nous, on ne va pas nous écouter, on va classer nos dossiers ou peut-être même nous tuer..."*.

Hélène : Les enquêtes que j'ai menées, début 2004, au Sud Kivu, en République Démocratique du Congo, ont montré que les populations ne souhaitaient pas de justice pénale. Pour eux, rentrer dans un processus de justice risquait de créer de nouvelles tensions, de nouveaux conflits alors que le gouvernement de transition n'était pas encore fonctionnel et que des violences armées persistaient. Ce que demandaient d'abord les gens, c'était une réparation matérielle afin qu'ils puissent recommencer à vivre et reconstruire.

Athanase : Il faudrait tout mettre en œuvre pour qu'il y ait une stabilité au niveau économique, politique et social. Lorsque j'animais des émissions politiques à la Radio Nationale, tout le monde s'accordait pour dire que c'est l'impunité observable depuis les années de l'indépendance qui a gangrené la justice dans ce pays. C'est ça qui pose problème.

Lorsque le Prince Louis RWAGASORE a été tué, les princes Batare de l'époque, un des quatre clans princiers du Burundi monarchique, n'ont pas hésité à livrer les assassins, alors qu'ils faisaient partie des leurs. Alors pourquoi en 1993, dans le camp des planificateurs du coup d'état a-t-on hésité à livrer ceux qui ont tué le Président NDADAYE ? Et pourquoi du côté du parti Ndadaye, hésite-t-on à dénoncer ceux qui ont organisé le génocide ? Que ce soit au niveau judiciaire ou politique, c'est toujours l'impunité qui est à la base des problèmes que nous connaissons. Comme les gens ne sont pas punis, ils se disent *"et bien je peux faire tout ce que je veux. Allons-y !"*

Céline : Je souhaiterais revenir sur trois idées avancées dans le débat :celles de victime, de réparation et de sanction. Je suis évidemment d'accord pour dire que les victimes doivent obtenir réparation. Mais pour ce faire, il faut que les victimes soient reconnues en tant que telles. Parce que les victimes d'aujourd'hui, si on ne leur reconnaît pas ce statut, risquent bien de devenir les bourreaux de demain. Les gens qui ont perdu leur famille et pris la fuite en raison de la guerre n'aspirent qu'à une chose, retrouver une vie normale, cultiver leur lopin de terre, élever leur bétail. Et lorsqu'ils reviennent, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont plus leur place dans la société car on leur a tout pris. Ils le vivent comme une double injustice. Le risque est qu'ils récupèrent par la force ce qu'ils croient être leur dû. Si l'on veut mettre un terme à cette spirale infernale de la violence, il faut d'abord trouver des solutions pour ces personnes.

Je voudrais aussi ajouter que la reconnaissance du statut des victimes n'est pas forcément liée à l'idée de sanction. Avant de travailler pour RCN Justice & Démocratie, je m'occupais des victimes de trafic humain. Comme les patients de Sylvestre, ces personnes étaient tellement détruites physiquement et psychologiquement qu'elles ne voulaient pas entendre parler de procédures judiciaires. Avant toute chose, nous constituions des dossiers d'enquête pour déterminer si les faits allégués par les victimes étaient vérifiés. Si tel était le cas, elles obtenaient le statut de victime et la protection de l'État français. Et ce, indépendamment du résultat des procédures judiciaires.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une reconnaissance judiciaire mais aussi sociale du statut des victimes. Le Ministère public, qui représente l'État, poursuit les auteurs d'infraction, mais lorsque les poursuites n'aboutissent pas et au regard de la situation particulière des victimes, l'État doit prendre ses responsabilités et au nom de la société, leur reconnaître un statut.

Je pense, et cela n'engage que moi, qu'il faut créer un fond d'indemnisation pour les victimes au Burundi. Pour toutes les victimes. Et qu'une commission d'enquête sérieuse doit être constituée pour étudier les dossiers selon des critères précis. L'État burundais a une dette morale envers les

victimes. Tant que cette dette ne sera pas réglée, il n'y aura pas de pacification de l'espace social et je doute que la justice puisse poursuivre son travail sereinement.

Gilbert (responsable adjoint et documentaliste, volet appui à l'institution judiciaire) : La question qui est posée est de savoir si entre une justice punitive et une justice réparatrice, on ne pourrait pas trouver une sorte de justice de reconnaissance des différents statuts, en l'occurrence le statut de victime et celui de coupable.

Pourquoi ces reconnaissances des statuts ? Parce que, en ce qui concerne les victimes, cela indiquerait que la société a finalement pris conscience que ces personnes ont enduré une situation qu'elles ne devaient pas endurer. Tout le monde a besoin d'une justice acceptée, quelle que soit l'allure à laquelle va la justice.

Il y a une aspiration profonde commune à toutes les composantes de la société burundaise à la justice et pourtant, tout le monde semble être conscient qu'il est impossible d'y parvenir. Une justice transitionnelle pour moi, ça serait d'abord une justice de reconnaissance de ces différents statuts. Pour que la personne dise "*tient, finalement la société comprend combien j'ai eu mal*". Cette justice nous amènerait tous à comprendre ce qui s'est vraiment passé en 1993 et les années qui ont précédé. Au moment des faits, les criminels ne pouvaient ignorer que ce qu'ils faisaient était interdit. Ce n'est qu'après et en raison de circonstances politiques particulières, que ces criminels sont aujourd'hui déclarés innocents.

Si les actes commis par ces prisonniers politiques paraissent ainsi légitimes, peut-on pareillement affirmer que la situation vécue par les victimes "politiques" était légitime ?

Hélène : Est-ce qu'aujourd'hui, on peut mettre en place un mécanisme pénal de justice ?

Gilbert : Je pense que oui. Il est possible de le concevoir si la volonté politique est là. C'est important de ne pas laisser trop de place à des spéculations susceptibles d'engendrer des frustrations hypothéquant une réconciliation durable. Il faut offrir des garanties aux gens, éviter que la

société ne soit déstabilisée et les citoyens invités à commettre le mal. On ne peut pas dire "*c'est impossible de punir aujourd'hui*". La justice répressive a, entre autres fonctions, la prévention. Ici comme ailleurs, l'importance d'une sanction pénale à, entre autres, l'emploi de dissuader les criminels potentiels de passer à l'acte. Hésiter, c'est déjà le début de la sagesse. Il faut que les gens comprennent qu'au delà de ce qui est édicté par la loi, ils courent un risque. Il faut que les auteurs de crimes et aussi la rébellion comprennent que s'ils font n'importe quoi, s'ils tuent, s'ils violent les droits élémentaires de la guerre, ils s'exposent inévitablement à des sanctions.

Cyrille : Je pense que ce que vient de dire Gilbert est très pertinent parce que dans toute société humaine, il n'y a rien de pire que de laisser croire aux coupables qu'ils sont au-dessus de la loi. C'est vraiment mauvais pour la société humaine. Et par ailleurs, il ne faut pas que les victimes pensent qu'elles ne valent rien. La justice, c'est pour punir et c'est maintenant qu'il faut mettre en place des mécanismes pour punir.

Sylvestre : Les éléments favorables du contexte actuel, c'est qu'il y a un pouvoir légitime qui bénéficie encore de la confiance de son électorat. Quelles que soient les décisions que pourrait prendre ce pouvoir, elles seraient acceptées par la population. Mais si nous regardons les décisions qui sont prises aujourd'hui, est-ce qu'on peut vraiment dire que la situation est favorable à la bonne marche de la justice ? Non, je ne pense pas que la situation soit favorable. Si l'on prend par exemple la question de la libération des prisonniers dits "politiques", la majorité d'entre eux avaient été condamnés par la justice. Ils ont libéré les prisonniers qui avaient été jugés sans même recourir à une solution juridique comme la commutation des peines, la libération conditionnelle des condamnés qui avaient effectué le quart de la peine. Ils avaient un instrument juridique, ils le laissent et utilisent un instrument politique. C'est difficile de comprendre pourquoi ils ont agi ainsi.

La communauté internationale n'est pas favorable à ce qu'il y ait des procédures judiciaires actuellement au Burundi. Nous n'avons pas entendu de déclaration particulière du système des Nations Unies, de l'ONUB, de KOFFI Annan (Ndlr. Ancien Secrétaire Général des Nations Unies), de

Caroline MAC ASKIE (Ndlr. Ancienne Haut Représentant des Nations Unies au Burundi) sur la question de la libération des prisonniers politiques. Amnesty International a condamné ces libérations mais, eux, c'est leur rôle de dénoncer.

Et si on écoute les déclarations de l'APRODH par exemple, ou même les gens interrogés dans la rue, il y a une très grande sensibilité, une majorité pense que c'est bien de libérer les prisonniers, même ceux qui avaient déjà été jugés. Même l'opposition politique, on l'attend au tournant. C'est que cette opposition elle-même contient de présumés criminels, tout comme le régime actuel. Et quand c'est comme ça, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait tellement de critiques.

Regardez l'UPRONA officiel par exemple, son Président Aloys RUBUKA, il est mal à l'aise. Il dit que c'est contraire aux accords d'Arusha de libérer les criminels de sang. Mais Martin NDUWIMANA le premier Vice-président de la République issu du même parti UPRONA, il a signé, il a contresigné le Décret de libération des prisonniers dits politiques et les Ministres issus de l'UPRONA vont sur le terrain pour expliquer à la population que la libération des prisonniers, c'est bon pour la réconciliation. Quelque part, on voit qu'il y a un consensus entre la plupart des acteurs politiques actuels pour ne pas toucher à cette histoire brûlante, qu'il vaut mieux s'orienter vers la réconciliation, le pardon, qu'il faut prier, pour renouer le tissu social... mais ils parlent plus de réconciliation que de justice.

Hélène : Et dans le rapport KALOMOH, on dit qu'on peut privilégier un mécanisme judiciaire où il y aurait des juges nationaux et des juges internationaux. Est-ce que ça peut apporter quelque chose à l'appareil judiciaire du Burundi d'avoir une dimension internationale ? Ou pensez-vous que l'institution judiciaire burundaise aurait pu juger les criminels ?

Gilbert : Je pense que ce serait difficile à mettre en place s'il fallait que cette institution se mette à juger les crimes du passé. Concernant les libérations en masse de ceux qui sont appelés des "prisonniers politiques", on dit qu'il s'agit d'une libération provisoire, mais je m'interroge sur ce qui est provisoire. Est-ce la libération qui est provisoire ou est-ce le statut des

prisonniers politiques? Parce que si le statut des prisonniers politiques est définitif, je vois mal comment on pourra se permettre plus tard de juger les prisonniers politiques. Si par contre, c'est le statut des prisonniers politiques qui est provisoire, ce sera difficile de revenir dessus. Libérer en masse des prisonniers politiques revient à leur adresser le message suivant "*retournez chez vous, on verra bien ce qui arrivera après*". Évidemment, ce qui va arriver dépendra de leur comportement lorsqu'ils retourneront sur les collines. Ils pourront, par exemple, s'adresser à leurs anciennes victimes en ces termes : "*Tiens, ce n'est pas toi qui disais que je suis un criminel ? Il faut me demander pardon à présent.*" Et à la victime alors de demander pardon, non sans un sentiment d'humiliation. Le prisonnier libéré pourra ajouter "*bien que pardonné, sache à l'avenir qu'il ne faut pas recommencer*".

Sur le plan de la santé morale de la société burundaise, on peut craindre que ces libérations massives handicapent les efforts en cours et à venir d'une bonne administration de la justice. C'est à se demander si le pouvoir actuel a une politique criminelle claire.

Je ne pense pas que faire venir des juges de l'étranger contribue de manière effective à asseoir une justice digne de ce nom. Peut-être qu'il serait plus utile de renforcer le système judiciaire actuel en le dotant de moyens matériels et humains supplémentaires et faire en sorte que le pouvoir judiciaire soit réellement indépendant.

Cyrille : Comme le disait Sylvestre, dans tous les camps, il y a des criminels. Et ces gens-là ne sont pas naïfs. Je veux parler des commanditaires. Les criminels peuvent aller intimider les victimes et leur dire "*demande-moi pardon*". Cette chambre spéciale, comment va-t-elle fonctionner ? Elle va s'occuper uniquement des grands ou descendre aussi parmi les petits ? Je pense que ce sera un travail difficile, ce sera un travail très délicat. Il faudrait peut-être que la justice actuelle continue à arrêter les gens sans attendre la mise en place de la Chambre spéciale.

Bella : Je ne m'attends pas à ce que cette commission fasse des miracles. Ce que l'on récolte aujourd'hui, c'est le résultat de plusieurs années de vide juridique. Je crois qu'aucun régime ou pouvoir politique n'a jamais voulu que la justice fonctionne correctement dans ce pays. Et aujourd'hui, c'est encore

pire. Je suis persuadée que le pouvoir actuel va tout faire pour que les siens qui sont impliqués dans ces crimes ne comparaissent pas devant la justice, que ce soit devant la commission ou devant les tribunaux. Peu importe le mécanisme mis en place.

Hélène : Et toi, Thérèse, penses-tu qu'aujourd'hui est un moment favorable pour que la justice fonctionne ?

Thérèse : Je reste pensive. Les assassins de RWAGASORE ont été punis et le public a approuvé. Je l'ai entendu dire mais je ne l'ai pas vu, je suis trop jeune.

Et maintenant si je reviens à ce que Purcheline dit dans la pièce "*Habuze Iki ?*", elle explique qu'elle s'est vengée parce qu'on tuait les siens et que personne n'a protesté. Et qu'il est alors normal de se venger. Mais alors, si les miens sont condamnés à mort parce qu'ils ont tué pour se venger. Si on tue les miens, alors qu'on n'a pas condamné et exécuté ceux qui avaient tué les miens auparavant, que va-t-il se passer ? Il y aura un nouveau cycle de vengeance...

Peut-être faudrait-il, comme on l'a dit, chercher la voix de la réconciliation. Il faudrait que ceux qui disent qu'ils ont été poussés, dénoncent ceux qui les ont poussés et c'est ceux-là qu'il faudrait juger. Lorsque nous sommes en tournée, les gens nous disent : "*Allez dire aux hautes autorités que c'est eux qui nous ont poussés.*" Même les victimes reconnaissent que ceux qui ont tué leur famille ont été poussés et que c'est ceux qui ont tué le Président NDADAYE qui doivent être jugés. Parce que lorsque RWAGASORE a été tué, il n'y a pas eu de massacres. Ce n'est pas la population qu'il faut punir mais les vrais coupables. S'ils étaient punis, il pourrait y avoir réconciliation.

Cyrille : C'est vrai ce qu'elle dit Thérèse. Les gens des collines arrivent à se réconcilier et à vivre ensemble. Pour eux, il faut punir ceux qui les ont poussés. La question est de savoir qui ils sont ?

Hélène : Ce que vient dire Thérèse répond à la question par laquelle je voulais clôturer cet entretien et que je vais reposer. Quels sont les défis auxquels le Burundi devra faire face pour que le pays ne puisse pas tomber de nouveau dans un cycle de violence ? Quelles sont les

priorités? Est-ce que le processus de justice aujourd'hui ne risque pas de révéler des haines et des tensions passées?

Sylvestre : Le premier défi est d'arrêter la guerre. D'être sûr qu'elle se termine, que ce soit par la voie militaire ou par la négociation. Si on ne la termine pas, on risque de faire le même constat qu'à la clôture de la dernière période de transition. Sans la paix, on ne peut pas faire fonctionner la justice, ni favoriser la réconciliation et le développement. On a les mains liés à cause des FNL et d'une façon viciée, on peut même entretenir la rébellion en faisant en sorte qu'elle ne soit ni défaite ni gagnante. C'est une stratégie souvent utilisée par les régimes politiques pour ne pas résoudre les problèmes qui assaillent le pays.

En même temps, le défi de terminer la guerre c'est aussi le défi de renouer avec la paix parce que si le conflit burundais a continué, c'est parce qu'il avait un jour commencé. On cherche souvent des causes à un conflit, mais une fois qu'un conflit commence, si on n'y met pas fin, il s'auto-entretient. Il y a de nouvelles catastrophes, de nouvelles victimes, de nouvelles violations, le conflit s'alimente de lui-même parce que les nouvelles victimes entrent dans de nouveaux cycles de violence et ainsi de suite.

Un autre défi que je vois, c'est précisément celui de la justice. Parce que si nous regardons l'histoire d'autres pays, nous avons des situations plus ou moins similaires à celle du Burundi. Par exemple, au Liberia, Charles TAYLOR (Ndlr. Charles Taylor ancien président du Libéria, est actuellement emprisonné à La Haye pour comparaître devant une chambre spéciale du Tribunal International pour la Sierra Leone, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité) est tranquillement en exil, alors que tout le monde sait qu'il est un criminel notoire, mais il est protégé pour le moment. La Sierra Leone où cela commence à fonctionner. Nous avons les mêmes exemples de conflits avec la Serbie et le Kosovo, les exemples sud-américains avec les dictatures militaires qui ont colonisé les pays pendant longtemps. Le Chili, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay qui ont fait disparaître les opposants et des militants pour la démocratie qui aujourd'hui encore continuent plus ou moins à calmer le jeu tout en disant qu'on fera la justice un peu plus tard.

La question de la justice transitionnelle au sujet du contentieux du génocide n'est pas non plus résolue au Rwanda. On voit les mouvements de populations rwandaises qui viennent demander l'asile au Burundi. Quand on les interroge au Rwanda, selon la LIPRODHOR qui a mené une enquête, ils disent qu'ils fuient la famine. Au Burundi, ils disent "*non, on ne fuit pas la famine, les Tutsi nous intimident, ils veulent prendre nos biens*". Et les autorités rwandaises disent que ce sont des fugitifs qui fuient les gacaca. On voit que c'est très compliqué. Comment renouer avec la justice sans toutefois relancer le conflit politico-ethnique quand on sait que la justice est précisément un enjeu de conflit. C'est le dilemme. Comment rendre la justice dans un contexte de délabrement total de l'économie nationale, de misère, de famine, comment parler de réparation lorsque les personnes inculpées ne sont même pas solvables ? Si vous les condamnez à rembourser en nature, en assurant une main d'œuvre pour reconstruire les biens détruits des victimes, ils diront "*voilà, ce sont les travaux forcés et la domination ethnique qui recommencent*." Lorsque tout va mal, il faut renouer avec le succès au niveau du pays, que ce soit sur le front de la réhabilitation de l'économie, de la reconstruction des infrastructures, des écoles, la défense de l'environnement ou de l'agriculture. Réussir quelque chose de positif, sinon, tout continuera à aller mal et le conflit va perdurer.

Thérèse : Pour relever le pays, il faut un esprit d'amour du pays et des hommes. Restaurer le dialogue. Les cœurs des Burundais ont été meurtris. Chacun vit dans la crainte de l'autre, du retour de la violence. Il faut sensibiliser les populations. Il faut que chacun sente que nous sommes tous des citoyens burundais appelés à vivre ensemble.

ANNEXE 2 : Les groupes de parole, à la croisée des regards

Par Alexis NDIMUBANDI, Antoine BUCUCU, Cyrille SIBOMANA, Hélène MORVAN, Sylvestre BARANCIRA, Equipe *RCN Justice & Démocratie* à Bujumbura.

En 2004, dans le cadre du programme d'activités de *RCN Justice & Démocratie*, Frédérique Lecomte a écrit et mis en scène un spectacle appelé "Habuze Iki ?" qui signifie "Qu'est-ce qui a manqué ?". Inspiré des récits de vie de plusieurs groupes de populations (prisonniers, habitants des collines, personnes déplacées, combattants), ce spectacle porte sur le processus judiciaire et met en scène un procès au cours duquel auteurs de crimes, victimes, juges s'expriment sur la violence vécue. Il interroge le spectateur sur ses responsabilités, les moyens de rendre justice et de reconstruire le tissu social. Parce que le spectacle pose des questions difficiles et provoque la verbalisation de souffrances, il était essentiel de ne pas laisser le spectateur seul face à ces questionnements et ses traumatismes. Chaque représentation est accompagnée d'ateliers d'échanges et de réflexions avec les populations locales : les groupes de parole.

Alexis et Antoine, psychologues, et Cyrille, assistant metteur en scène, connaissent bien l'exercice. Depuis février 2005, ils animent des groupes de parole et, dans ce cadre, ils ont déjà visité 11 des 17 provinces du Burundi (Gitega, Ngozi, Makamba, Rutana, Bururi, Mwaro, Kirundo, Muyinga, Muramvya, Cankuzo et Bujumbura mairie) et les camps de réfugiés burundais de Kasulu et Lukole en Tanzanie. Pendant que les 11 comédiens de la troupe *Si Ayo Guhora* jouent, Alexis et Antoine observent les réactions des spectateurs. Une femme éclate de rire et du revers de son pagne essuie ses larmes. Un homme s'éloigne puis revient, ne pouvant détacher son regard des comédiens. Complexité, ambivalence : le spectacle dérange, provoque, séduit, émeut, et ne laisse personne indifférent.

2.1. Un espace de rencontre et d'échange

Il est 9 heures du matin. Antoine et Alexis arrivent à l'école communale de Gasorwe en province de Muyinga. Ils s'installent dans une salle de classe avec une vingtaine de personnes, hommes et femmes. Rapidement la discussion s'amorce, la parole circule librement et chacun s'en saisit. Pour certains, cet espace de parole est la première occasion qui leur est donnée de s'exprimer publiquement sur le conflit.

Le spectacle "Habuze Iki ?" ouvre un espace de dialogue et les groupes de parole le concrétisent. Ils tentent de rapprocher des populations que la crise a "balkanisées". Pour Antoine Bucucu, psychologue, "ce cadre d'échange permet que les différentes approches et les différentes "vérités" des populations burundaises soient connues. Cette étape constitue déjà un pas et non des moindres, vers un esprit de dialogue et de tolérance. Ainsi, les frontières délimitées par la haine, l'exclusion et la division pourraient peut-être être brisées".

Les débats accordent une place importante à l'expression et à la mise en dialogue des participants. En réunissant parents, enseignants et élèves, les groupes de parole favorisent l'émergence d'un dialogue intergénérationnel. Les élèves se montrent particulièrement curieux de connaître l'histoire du conflit burundais, certains reprochant aux adultes de s'être laissé entraîner dans la violence.

Par la fiction, le spectacle permet de dire l'indicible et implique la reviviscence des affects, des histoires vécues. *"Pourquoi en 1993, vous avez déferlé sur nous en nous tuant systématiquement sans penser que nous partagions les mêmes malheurs et que personne d'ici n'avait attenté à la vie du Président Ndadaye ?"* demande un participant aux groupes de parole dans la province de Kirundo.

Un autre participant nous explique qu'avec ce spectacle, *"l'interdit est dit. Je ne suis pas d'accord avec le proverbe qui dit : "il ne faut pas parler de la corde dans la maison d'un pendu". Il faut plutôt en parler pour rappeler à sa descendance le danger de la corde. Il faut avoir le courage de dire nos*

maux ; d'ailleurs nous disons en kirundi qu'une pierre qui se montre ne casse pas la houe. Le mérite d' "Habuze Iki ?" est que le spectacle creuse profondément dans la conscience individuelle du Burundais".

2.2. Dépasser les catégories établies

Pour Juvénal BARIHUTA, curé de la paroisse de Kigamba en province de Cankuzo, les espaces de parole offerts par RCN Justice & Démocratie permettent de réunir des gens de manière organisée mais en dehors des cadres classiques, formels et rigides tels que l'administration ou l'église. Les groupes de parole permettent de dépasser les catégories établies en provoquant la rencontre d'individus. Les participants sont invités individuellement et n'ont de compte à rendre à personne. Ils peuvent débattre librement. Pour les deux psychologues aussi, il s'agit d'un véritable parcours initiatique. L'expérience des groupes de parole est une école de vie qui a profondément marqué leur manière d'être vis-à-vis des autres et d'appréhender la crise burundaise.

"Depuis février 2005 où j'ai été appelé à accompagner la troupe Si Ayo Guhora pour évaluer l'impact du spectacle "Habuze Iki ?", je n'ai cessé d'apprendre" explique Alexis Ndibumandi. "Au début, j'avais peur de pénétrer certains milieux eu égard à mon ethnie et à ma province d'origine. Aujourd'hui, je pense que tous les milieux sont accessibles". L'expérience est tout aussi forte pour Antoine Bucucu. Les groupes de parole lui ont permis d'aller à la rencontre de différentes populations qui ont une lecture très différente de l'histoire de la crise burundaise. "J'ai appris à transcender ma propre lecture de l'histoire et à respecter des points de vues divergents".

2.3. Un cadre de réflexion sur la justice transitionnelle

La fin de la période de transition et la tenue d'élections démocratiques au Burundi en 2005 n'ont pas altéré la pertinence du spectacle. Au contraire, ils semblent lui avoir apporté un second souffle en l'inscrivant dans le processus de sortie de crise et de reconstruction, même si de nombreux spectateurs demandent que le spectacle puisse intégrer des éléments qui aident à apaiser le cœur des Burundais et nourrissent l'espoir.

Aujourd'hui, ce cadre d'échange a été investi par la problématique de la justice transitionnelle. Les groupes de parole constituent un cadre de consultation populaire et un espace de proposition privilégié pour l'élaboration des principes d'une justice transitionnelle fondée sur le dialogue issu des collines et des localités du Burundi.

Alexis et Antoine animent les débats sur base d'une série de dix questions que nous avons voulues simples et concrètes afin d'offrir à tous l'opportunité de s'exprimer. Les discussions favorisent l'émergence d'une histoire plurielle du Burundi en posant les bases d'une histoire longue et négociée où chacun peut se retrouver.

En établissant une topographie de la crise burundaise, les groupes de parole dressent un inventaire des réponses à y apporter. La perception de la justice transitionnelle diffère d'une région à une autre. Les attentes des populations vivant sur les collines de Bururi et de Cankuzo relativement épargnées par les violences ethniques ne sont pas celles des populations vivant sur les collines de Gitega et Muramvya. A Bururi et Cankuzo, les populations demandent que les responsabilités soient établies et que les coupables soient jugés. *"Il faut identifier et punir les coupables car si nos enfants savent que ce que leurs parents et grands-parents ont fait est passé inaperçu, ils n'hésiteront pas à le recommencer."* explique une participante en province de Bururi, en janvier 2006.

A Muramvya et à Gitega, les participants aux groupes de parole en appellent à la justice pas forcément pour réprimer mais pour relever les responsabilités. Ils demandent que la vérité soit établie et que les victimes puissent bénéficier d'une justice restauratrice et compensatoire.

Toutefois, tous s'accordent à dire que les conséquences de la guerre ont été ressenties dans toutes les provinces du Burundi et la responsabilité des dirigeants est largement mise en avant. Pour les Burundais, la justice doit commencer par le sommet. "Depuis 1972, ce sont les politiciens qui ont poussé aux massacres, ils sont là, nous les connaissons [...]. Toute démarche de pardon, toute initiative doit commencer en haut." explique un septuagénaire, en commune de Mabanda, province de Makamba en avril 2005.

Si les débats sur la justice transitionnelle reviennent souvent sur les ondes des radios nationales et mobilisent les organisations nationales et internationales actives dans le domaine de la justice, les populations demeurent largement silencieuses et sous informées. Dans l'ensemble, l'histoire récente du Burundi est dramatique et douloureuse. Le silence a prévalu sur les tragédies du passé et la vérité n'est pas connue. La justice est souvent invoquée mais n'a pas encore reçu la légitimité d'agir, de juger, d'arbitrer pour apaiser les conflits et les rancœurs.

Il est déjà presque 13 heures, cela fait plus de trois heures que les participants discutent. Fatigués, ils quittent la salle. Chacun rentre chez soi. Les discussions et les commentaires sur cette longue matinée d'échange se prolongeront sûrement. Alexis et Antoine vont consigner dans leur rapport les propos qui se sont tenus dans ce groupe de parole [...] et espérer que les décideurs prendront un jour le temps de le lire et de prendre en considération les recommandations et les analyses des populations burundaises.

"Ce ne sont pas les faits attestant le conflit qui manquent, ni les preuves des crimes ou leurs auteurs mais plutôt les lieux de leur expression."

Participant, groupe de parole de Kayanza, septembre 2006

Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien du Service Public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique et de la Commission européenne

